

Table des matières

<i>Liste des graphiques</i> -----	4
<i>Acronymes</i> -----	6
<i>Introduction</i> -----	7
1. Chapitre 1 : Accès aux services essentiels et au bien-être social -----	9
1.1. Droit à la garantie et à la sécurité de la vie -----	9
1.2. Droit à la santé -----	9
1.3. Droit à la sécurité alimentaire -----	12
1.4. Droit d'accès à l'eau, à l'électricité et à l'assainissement-----	13
1.5. Droit à l'éducation-----	14
1.6. Droit au travail et à des conditions justes, favorables et équitables-----	19
1.7. Droit d'entreprendre -----	22
1.8. Droit au logement -----	23
1.9. Droit à la mobilité et aux transports -----	25
1.10. Droit aux loisirs -----	25
1.11. Droit à la justice et à la protection judiciaire -----	26
1.12. Droit à la protection sociale -----	27
2. Chapitre 2 : Savoirs, formation et développement culturel -----	28
2.1. Droit d'accès à l'enseignement supérieur-----	28
2.2. Promotion et valorisation de l'enseignement technique-----	29
2.3. Droit à la culture-----	31
2.4. Droit au sport -----	32
3. Chapitre 3 : Inclusion et solidarité -----	32
3.1. Non-discrimination et promotion de l'égalité de genre-----	32
3.2. Protection des personnes et des groupes vulnérables-----	35
3.3. Réduction de l'exclusion -----	36
4. Chapitre 4 : Protection des enfants -----	38
4.1. Droit des enfants à l'information, à l'éducation et à la formation -----	38
4.2. Protection médico-sanitaire maternelle et infantile-----	40
5. Chapitre 5 : Dialogue social, dialogue civil et partenariats innovants -----	41
5.1. Contrats partenariaux pour le progrès économique et social -----	41
6. Chapitre 6 : Protection de l'environnement -----	43
6.1. Préservation de la biodiversité et des écosystèmes -----	43
7. Chapitre 7 : Gouvernance responsable, développement économique et démocratie sociale -----	45

7.1. Capital humain -----	45
7.2. Investissement -----	47
7.3. Commerce extérieur-----	48
7.4. Finances locales -----	49
<i>En guise d'enseignements ...</i> -----	52
<i>Annexes :</i> -----	57
<i>Annexe 1 : Méthodologie de construction de l'Indice de l'Accès aux Droits Fondamentaux (IADF)</i> -----	57
<i>Annexe 2 : Tableau récapitulatif des indicateurs de base utilisés dans l'IADF par chapitre et par droit fondamental</i> -----	58

Liste des graphiques

Graphe 1 : Taux d'accroissement annuel moyen de la population entre 2004 et 2014.....	9
Graphe 2 : Nombre d'habitants par médecin (public et privé)	10
Graphe 3 : Nombre d'habitants par lit d'hôpitaux	11
Graphe 4 : Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 accouchements).....	11
Graphe 5 : Taux de mortalité néonatale entre 1998 et 2012	12
Graphe 6 : Proportion des enfants âgés de 0-11 mois ayant un ratio poids/taille inférieur à la normale	12
Graphe 7 : Taux d'électrification rurale.....	13
Graphe 8 : Proportion de la population ayant accès au réseau d'assainissement (%)	13
Graphe 9 : Nombre d'élèves par enseignant dans l'enseignement primaire public	14
Graphe 10 : Nombre d'élèves par salle dans l'enseignement primaire public	15
Graphe 11 : Proportion des élèves inscrits à la 6 ^{ème} année par rapport aux nouveaux inscrits à la 1 ^{ère} année du primaire public	15
Graphe 12 : Nombre d'élèves par enseignant dans l'enseignement secondaire collégial public	16
Graphe 13 : Nombre d'élèves par salle dans l'enseignement secondaire collégial public	16
Graphe 14 : Part du secteur privé dans l'effectif scolarisé au secondaire collégial.....	17
Graphe 15 : Nombre d'élèves par enseignant dans l'enseignement secondaire qualifiant public	17
Graphe 16 : Nombre d'élèves par salle dans l'enseignement secondaire qualifiant public	18
Graphe 17 : Taux de réussite au baccalauréat.....	18
Graphe 18 : Taux d'analphabétisme des personnes âgées de 10 ans et plus.....	19
Graphe 19 : Taux d'activité de la population âgée de 15 ans et plus par région	20
Graphe 20 : Population active occupée âgée de 15 ans et plus	21
Graphe 21 : Taux de chômage de la population âgée de 15 ans et plus par région	22
Graphe 22 : Taux de turnover des établissements de l'industrie manufacturière (moyenne 1998-2012)	23
Graphe 23 : Taux net de création des établissements de l'industrie manufacturière (moyenne 1998-2012)	23
Graphe 24 : Structure et taux de croissance annuel moyen du nombre d'autorisations de construire par région entre 1998 et 2013	24
Graphe 25 : Proportion de la population résidant dans un habitat sommaire par région	25
Graphe 26 : Longueur des routes revêtues par rapport à la superficie par région (en km/100 km ²)	25
Graphe 27 : Participants aux colonies de vacances par région.....	26
Graphe 28 : Taux brut des affaires jugées calculé en pourcentage des affaires enregistrées par région..	26
Graphe 29 : Nombre de juges pour 100.000 habitants en 2014.....	27
Graphe 30 : Effectif des assurés et ayants droits de la CNSS en pourcentage de la population.....	27
Graphe 31 : Effectif des assurés et ayants droits de la CNOPS en pourcentage de la population	28
Graphe 32 : Nombre d'étudiants par enseignant dans l'enseignement supérieur public.....	29
Graphe 33 : Indice de parité entre les sexes dans l'enseignement supérieur public	29
Graphe 34 : Effectifs des stagiaires dans les établissements de formation professionnelle publics.....	30
Graphe 35 : Effectifs des stagiaires dans les établissements de formation professionnelle privés	31
Graphe 36 : Nombre de participants aux activités des maisons de jeunes pour 1000 habitants	31
Graphe 37 : Nombre d'habitants par installation sportive.....	32
Graphe 38 : Indice de parité du niveau préscolaire	33
Graphe 39 : Indice de parité du niveau de l'enseignement primaire	33
Graphe 40 : Indice de parité du niveau de l'enseignement secondaire collégial.....	34
Graphe 41 : Taux de féminité de la population active (%)	34
Graphe 42 : Taux de chômage féminin.....	35
Graphe 43 : Taux d'encadrement des centres pour handicapés.....	35

Graphe 44 : Taux d'encadrement des coopératives Yousoufia des paralytiques et organisations Alaouites pour la protection des malvoyants.....	36
Graphe 45 : Taux de pauvreté relative	36
Graphe 46 : Taux de vulnérabilité.....	37
Graphe 47 : Indice de GINI.....	37
Graphe 48 : Dépenses annuelles moyennes par personne	38
Graphe 49 : Nombre d'élèves dans l'enseignement préscolaire	39
Graphe 50 : Nombre de participants aux activités des maisons des jeunes pour 1000 habitants.....	39
Graphe 51 : Nombre de participants aux activités des maisons des jeunes par établissement.....	40
Graphe 52 : Part des femmes ayant effectué une consultation lors du 1 ^{er} trimestre de grossesse dans le total des femmes ayant effectué des consultations de grossesse	41
Graphe 53 : Taux brut de vaccination par le BCG.....	41
Graphe 54 : Nombre de coopératives pour 10.000 habitants	42
Graphe 55: Nombre d'adhérents aux coopératives pour 10.000 habitants	42
Graphe 56 : Taux de couverture forestière régionale	43
Graphe 57 : Part de la superficie reboisée dans le total de la superficie de chaque région.....	44
Graphe 58 : Evolution de la quantité des déchets ménagers par habitant.....	45
Graphe 59 : Structure et taux de croissance annuel moyen des effectifs du personnel de l'Etat.....	46
Graphe 60 : Part des femmes dans l'effectif du personnel de l'Etat	46
Graphe 61: Structure et taux de croissance annuel moyen du PIB régionalisé.....	47
Graphe 62 : Taux d'investissement industriel.....	48
Graphe 63: Dépenses d'investissement du Budget général en % du PIB.....	48
Graphe 64: Exportations globales en pourcentage du PIB.....	49
Graphe 65 : Taux d'exportation industrielle.....	49
Graphe 66: Intensité des dépenses des collectivités locales	50
Graphe 67: Besoin de financement des collectivités locales par région.....	51
Graphe 68 : Accès des régions marocaines aux droits fondamentaux (IADF 1998-2013)	54
Graphe 69 : Evolution de l'accès des régions marocaines aux droits fondamentaux entre 1998 et 2013	55

Acronymes

ANRT	: Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications
CCR	: Commission Consultative de la Régionalisation
CERED	: Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques
CESE	: Conseil Economique, Social et Environnemental
CNOPS	: Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNOPS)
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
CO	: Chaouia-Ouadigha
DA	: Doukala-Abda
DEPF	: Direction des Études et des Prévisions Financières
FB	: Fès-Boulemane
GCBH	: Gharb-Chrarda-Béni Hssen
GC	: Grand Casablanca
GS	: Guelmim-Es-Semara
HCP	: Haut-Commissariat au Plan
IADF	: Indice de l'Accès aux Droits Fondamentaux
LBSH	: Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MENFP	: Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation
MESRSFC	: de Cadres
MICIEN	: Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie
MMM	: Métiers Mondiaux du Maroc
MT	: Meknès-Tafilalet
MTH	: Marrakech-Tensift-Al Haouz
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODL	: Oued Ed-Dahab-Lagouira
O	: Oriental
OFPPT	: Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
PIB	: Produit Intérieur Brut
PPP	: Partenariat Public-Privé
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RSZZ	: Rabat-Salé-Zemmour-Zaer
SMD	: Souss-Massa-Daraâ
TA	: Tadla-Azilal
THT	: Taza-Al Hoceïma-Taounate
TT	: Tanger-Tétouan

INTRODUCTION

Dans un contexte de crise mondiale, où la soutenabilité des modèles de développement repose la problématique de leur capacité inclusive et de leur finalité au regard du respect de la dignité humaine, les débats en cours de la communauté internationale sur les objectifs de développement post 2015 redonnent à la question des Droits de l'Homme une place centrale dans la définition des nouveaux paradigmes de développement.

L'organisation du deuxième Forum Mondial des Droits de l'Homme à Marrakech a été marquée, à cet égard, par un Discours Royal fondateur d'une approche novatrice des politiques publiques nationales en la matière : « Votre Forum se tient à la veille d'importantes échéances internationales dans lesquelles une approche globale et non sélective des Droits de l'Homme peut constituer un apport fondamental ».

Cette approche s'inscrit dans le prolongement du Discours du Trône du 30 juillet 2014 où Sa Majesté Le Roi a introduit la problématique majeure du capital immatériel, celle des inégalités et celle de l'accès aux droits de la personne comme des dimensions fondamentales à considérer dans l'analyse du modèle de développement marocain. Ce modèle est, dès lors, appelé à être orienté dans sa configuration globale et dans ses déclinaisons régionales vers l'accès des citoyens aux droits fondamentaux en prenant appui sur le potentiel immatériel en tant que « ... critère fondamental dans l'élaboration des politiques publiques et ce, afin que tous les Marocains puissent bénéficier des richesses de leur pays. »¹.

L'intérêt de la Direction des Etudes et des Prévisions Financières (DEPF) pour les approches régionales du développement ne date pas d'aujourd'hui. Il a permis d'accumuler une somme de connaissances et de données que l'on peut, désormais, croiser avec les acquis des évaluations des politiques publiques que nous avons réalisées sous le prisme des Droits de l'Homme, notamment, dans la dixième édition du Rapport sur le Budget Genre accompagnant la loi des finances 2015 .

L'esprit et la lettre de la constitution de 2011, véritable charte des droits et libertés, y invitent sans détours.

C'est dire que l'approche des questions du développement dans notre pays gagnerait, aujourd'hui, à passer le cap d'une évaluation appropriée du niveau d'accès des citoyennes et des citoyens aux différentes générations des Droits de l'Homme dans la diversité des champs qu'ils couvrent et dans l'indivisibilité qui en constitue le principe fondateur.

A l'heure où la conduite des politiques de développement exige une logique de proximité, au raz du sol, au plus près des besoins différenciés des diverses composantes de la population et où la problématique de la régionalisation occupe le devant de la scène dans le paysage politique et institutionnel de notre pays, nous avons choisi d'aborder la question de l'accès aux droits fondamentaux à travers sa dimension régionale et ce, en deux temps.

Il s'agira, d'abord, d'évaluer le niveau d'accès des régions aux droits fondamentaux tels qu'ils sont définis par le système des Nations Unis et d'apprécier les inégalités potentielles entre les territoires avec une déclinaison en termes de genre, de milieu de résidence et de tranche d'âge.

Cette évaluation se fera à travers l'appréciation de plus de soixante indicateurs² que nous avons jugés pertinents pour mesurer l'état d'avancement des régions au regard d'une trentaine de droits fondamentaux couverts par cette étude³ et ce, dans la limite des informations disponibles selon la configuration spatiale en 16 régions.

¹ Discours Royal du 30 juillet 2014.

² Voir détails en annexe 2.

³ L'étude porte sur la période 1998-2013 avec une attention particulière pour les deux années de base et de fin de période (1998 et 2013). Voir annexe 1 et annexe 2.

Cette analyse repose sur une méthode de scoring itérative moyennant l'élaboration d'un indice composite de l'accès aux droits fondamentaux. Ainsi, un score est attribué, sur une échelle de 0 à 10, à chaque indicateur pour une région donnée. Le score de chaque droit est calculé en tant que moyenne arithmétique simple des scores des indicateurs qui le composent. Pour chaque chapitre, un score est calculé en tant que moyenne arithmétique des scores des droits fondamentaux. L'indice composite est donc obtenu en tant que moyenne pondérée des scores des différents chapitres.

Au terme de cette évaluation détaillée et en vue de restituer la cohérence et l'indivisibilité des droits, il nous a paru nécessaire de s'essayer à une analyse synthétique qui permettrait de croiser l'accès aux différents droits au niveau de chaque région pour faire émerger leur configuration spatiale globale avec l'ambition de révéler les mutations territoriales qui se profilent en vue d'en apprécier les dynamiques, les ressorts interpellés pour assoir un développement territorial équilibré et d'en tirer les enseignements qui s'imposent.

1. CHAPITRE 1 : ACCES AUX SERVICES ESSENTIELS ET AU BIEN-ETRE SOCIAL

1.1. Droit à la garantie et à la sécurité de la vie

La population du Maroc s'est accrue de 1,25% en moyenne annuelle entre 2004 et 2014 pour atteindre 33,8 millions en 2014 selon les derniers chiffres du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de l'année 2014.

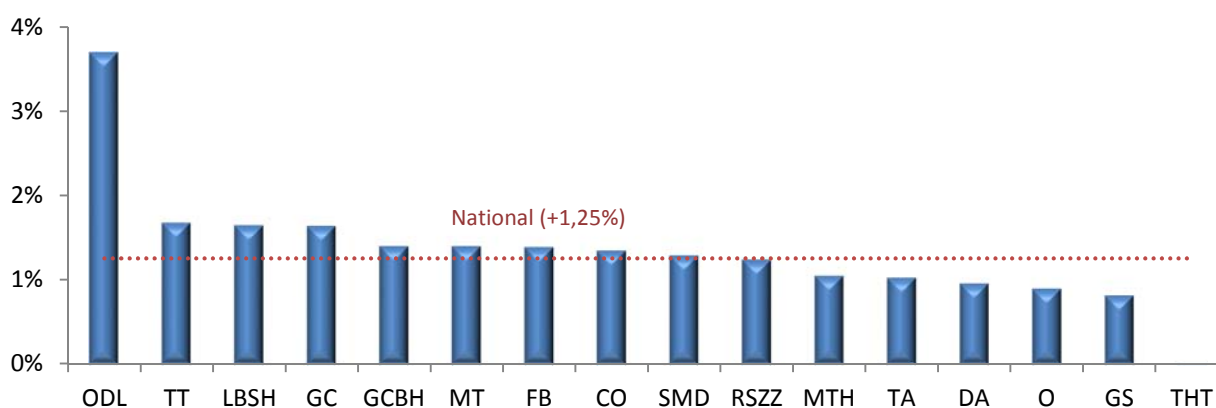
70,5% de cette population est concentrée au niveau de huit régions à savoir : Grand-Casablanca (avec une part de 12,6% en 2014), Souss-Massa-Daraâ (10,6%), Marrakech-Tensift-Al Haouz (10,6%), Tanger-Tétouan (9,3%), Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (7,9%), Meknès-Tafilalet (6,8%), Doukala-Abda (6,4%) et l'Oriental (6,2%).

Trois groupes de régions peuvent être distingués selon la dynamique démographique en comparaison avec la moyenne nationale.

Le premier concerne les régions dont le rythme de progression a été, nettement, supérieur à la moyenne nationale. Il s'agit des régions de Oued Ed-Dahab-Lagouira avec un taux de croissance annuel moyen de 3,7% durant la période intercensitaire pour atteindre 143 mille habitants en 2014, soit 0,4% de l'effectif national, de Tanger-Tétouan (1,68%), de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra (1,65%), du Grand Casablanca (1,64%), de Meknès-Tafilalet et du Gharb-Chrarda-Béni Hssen (1,4%), de Fès-Boulemane (1,39%) et de Chaouia-Ouardigha (1,35%).

Le deuxième groupe est celui des régions ayant un taux de croissance annuel moyen qui tourne autour de la moyenne nationale, à savoir Souss-Massa-Daraâ (1,29%) et Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (1,24%). Le troisième groupe est relatif aux régions enregistrant un taux de croissance annuel moyen inférieur à la moyenne nationale. Il s'agit des régions de Meknès-Tafilalet (1,05%), Tadla-Azilal (1,03%), Doukala-Abda (0,96%), l'Oriental (0,9%), Guelmim-Es-Semara (0,82%) et Taza-Al Hoceïma-Taounate avec seulement 0,01% en moyenne annuelle.

Graph 1 : Taux d'accroissement annuel moyen de la population entre 2004 et 2014



Source : calcul DEPF sur la base des données du HCP

1.2. Droit à la santé

La couverture nationale des médecins⁴ s'est améliorée entre 1998 et 2011, passant de 2579 à 1633 habitants par médecin, soit un taux de croissance annuel moyen de 3,5%.

Cependant, en 2011, trois régions seulement (Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Grand Casablanca et Fès-Boulemane) qui concentrent 53% des médecins pour 26% de la population) enregistrent une

⁴ Y compris CHU, facultés de médecine, services centraux et collectivités locales.

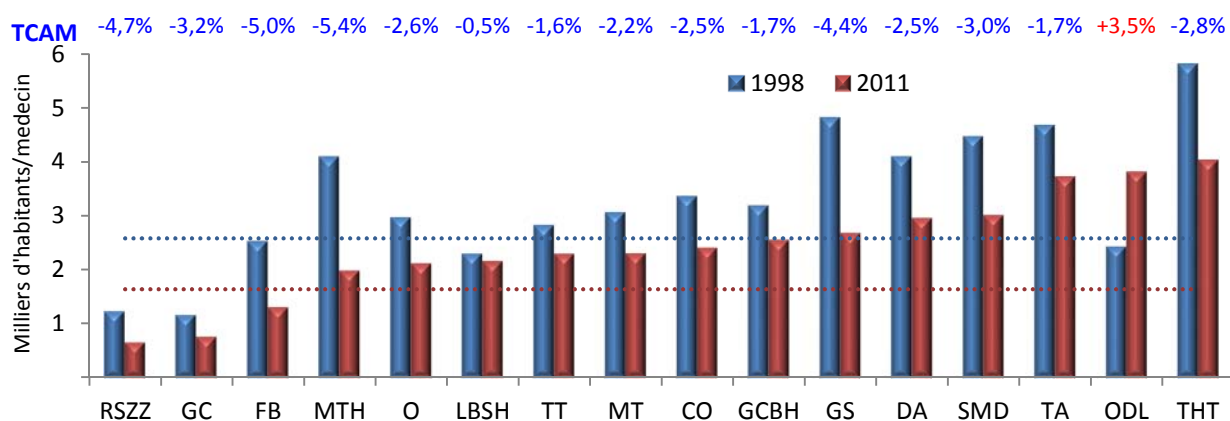
couverture meilleure que la moyenne nationale avec, notamment, 662 hab/med pour Rabat-Salé-Zemmour-Zaer.

La couverture du Grand Casablanca se fait en parité entre les médecins publics et privés contre 60% du public au niveau national.

La région la moins desservie est celle de Taza-Al Hoceïma-Taounate avec 4046 hab/med, soit près de 2,5 fois moins que la moyenne nationale.

En termes de dynamique, Marrakech-Tensift-Al Haouz et Fès-Boulemane ont réalisé les meilleures performances avec des taux de croissance annuels moyens respectifs de 5,4% et 5% entre 1998 et 2011. Par ailleurs, la couverture des provinces rurales⁵ (5341 hab/med à hauteur de 81% par les médecins publics) en 2011 est 3,3 fois moins importante que le reste des provinces (1434 hab/med). Ce constat est d'autant plus important entre les milieux urbain et périurbain. A titre d'exemple, Mediouna (4692 hab/med en 2011) a une couverture 7 fois moins importante que celle de Casablanca (650 hab/med).

Graph 2 : Nombre d'habitants par médecin (public et privé)



Source : calcul DEPF sur la base des données du Ministère de la santé

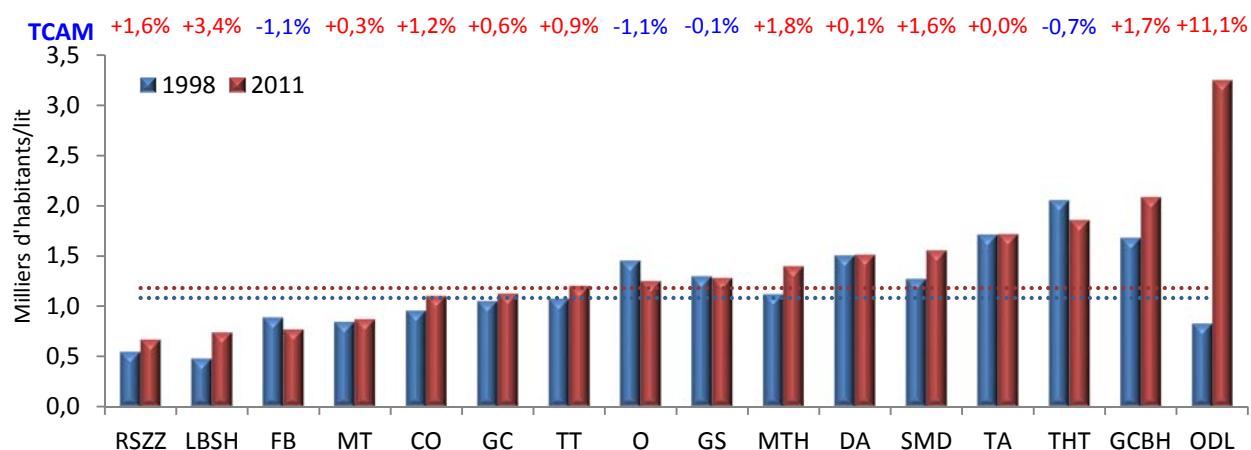
La couverture nationale en termes de capacité hospitalière a, pratiquement, stagné entre 1998 et 2011, passant de 1082 à 1180 habitants par lit (hab/lit), soit un taux de croissance annuel moyen de -0,7%.

En 2011, la couverture hospitalière paraît territorialement plus équilibrée que celle des médecins. Ainsi, six régions (Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra, Chaouia-Ouardigha, Meknès-Tafilalet, Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Grand Casablanca et Fès-Boulemane qui concentrent 52% de la capacité hospitalière pour 39% de la population) enregistrent une couverture meilleure que la moyenne nationale avec, notamment, 746 hab/lit pour Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra.

En termes de dynamique, les régions de l'Oriental et de Fès-Boulemane ont réalisé les meilleures performances avec des taux de croissance annuels moyens de 1,1% entre 1998 et 2011.

⁵ Provinces ayant un taux d'urbanisation inférieur à 25%. Elles englobent 17% de la population nationale.

Graph 3 : Nombre d'habitants par lit d'hôpitaux

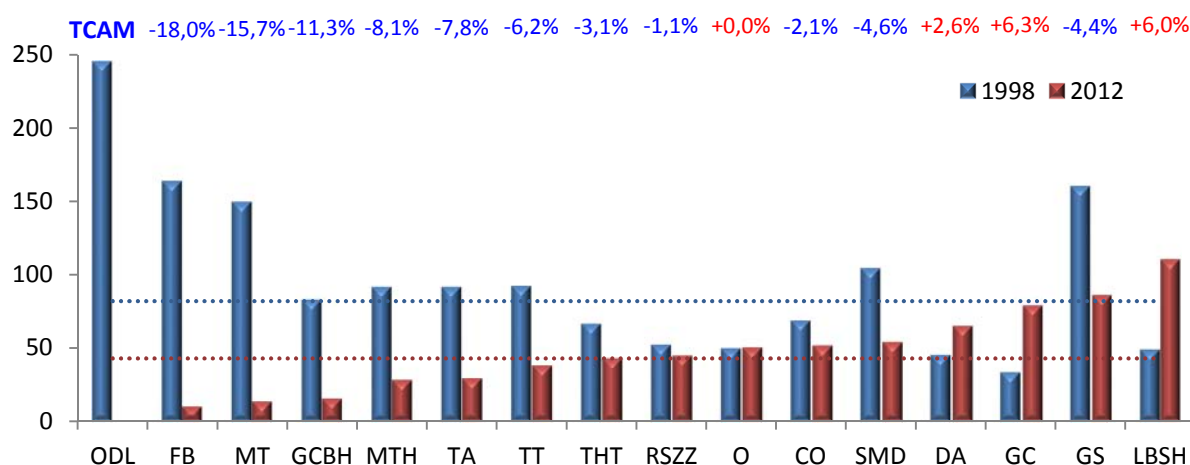


Source : calcul DEPF sur la base des données du Ministère de la santé

Le taux de mortalité maternelle⁶ (TMM) s'est amélioré de 6,2% au niveau national, entre 1998 et 2012, passant de 82 à 43 mères décédées par 100.000 accouchements.

En 2012, huit régions (Oued Ed-Dahab-Lagouira, Gharb-Chrarda-Béni Hssen, Marrakech-Tensift-Al Haouz, Tadla-Azilal, Meknès-Tafilalet, Fès-Boulemane, Taza-Al Hoceïma-Taounate et Tanger-Tétouan) enregistrent un TMM inférieur à la moyenne nationale avec, notamment, 0 et 10 décès pour 100.000 accouchements respectivement pour les régions de Oued Ed-Dahab-Lagouira et de Fès-Boulemane. Il est à noter que la région de Fès-Boulemane a réalisé l'une des meilleures performances avec un taux de croissance annuel moyen de -18% entre 1998 et 2012.

Graph 4 : Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 accouchements)



Source : calcul DEPF sur la base des données du Ministère de la santé

Le taux de mortalité néonatale⁷ (TMN) s'est amélioré de 1,4 point au niveau national, entre 1998 et 2012, passant de 3,13% à 1,73%.

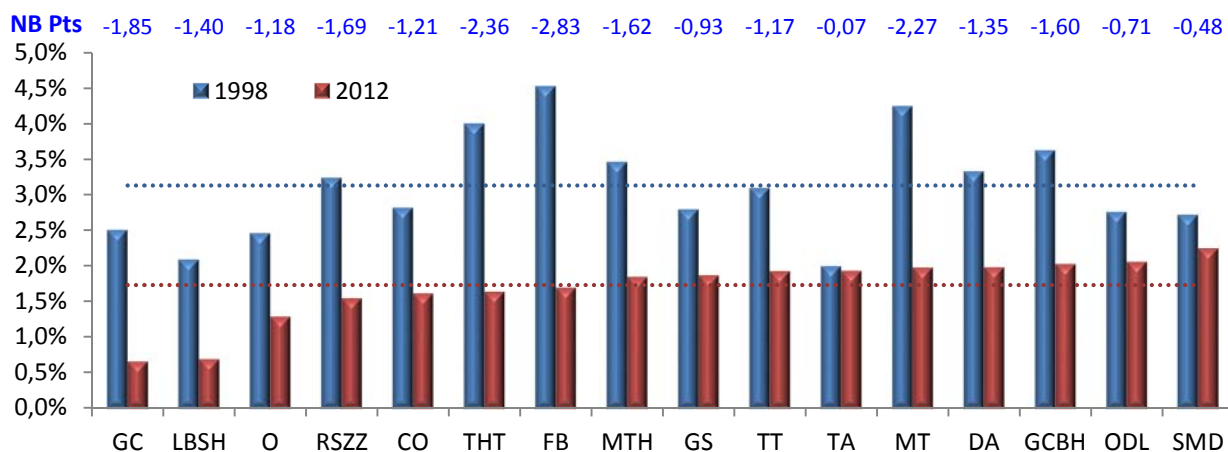
Cette amélioration a concerné toutes les régions mais dans des proportions différenciées. Ainsi, le TMN à Fès-Boulemane (respectivement Taza-Al Hoceïma-Taounate) s'est amélioré de 2,83 points

⁶ Estimé par la proportion des mères décédées par rapport au nombre d'accouchements au sein des formations sanitaires publiques.

⁷ Estimé par la proportion des morts nés par rapport au nombre d'accouchements au sein des formations sanitaires publiques.

(respectivement 2,36 points), passant de 4,53% à 1,7% (respectivement de 4% à 1,64%). En 2012, sept régions (Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra, Chaouia-Ouardigha, l'Oriental, Grand Casablanca, Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Fès-Boulemane et Taza-Al Hoceïma-Taounate) enregistrent un TMN inférieur à la moyenne nationale avec, notamment, 0,67% et 0,7% respectivement au Grand Casablanca et à Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra. La région qui enregistre le TMN le plus élevé est celle de Souss-Massa-Daraâ avec 2,25%.

Graph 5 : Taux de mortalité néonatale entre 1998 et 2012



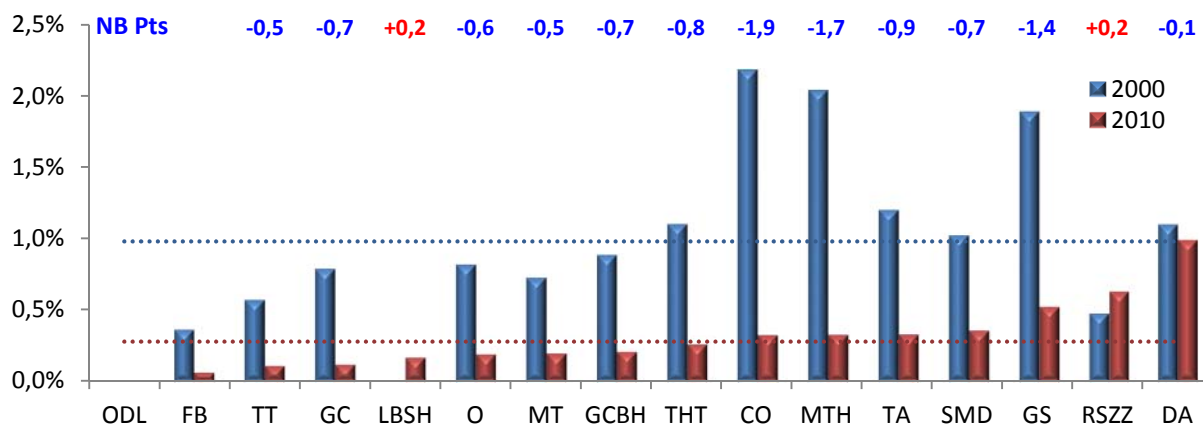
Source : calcul DEPF sur la base des données du Ministère de la santé

1.3. Droit à la sécurité alimentaire

La proportion des enfants âgés de 0 à 11 mois ayant un ratio poids/taille inférieur à la normale a baissé de 0,7 point au niveau national, passant de 1% à 0,3% entre 2000 et 2010. Les meilleures performances ont été enregistrées au niveau de Chaouia-Ouardigha (-1,9 point), de Marrakech-Tensift-Al Haouz (-1,7 point), Guelmim-Es-Semara (-1,4 point), Tadla-Azilal (-0,9 point) et Taza-Al Hoceïma-Taounate (-0,8 point).

En dépit de ces performances, cette proportion reste supérieure à la moyenne nationale en 2010 (0,27%) au niveau des régions de Doukala-Abda (1%), de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (0,63%), de Guelmim-Es-Semara (0,52%), de Souss-Massa-Daraâ (0,36%) ainsi qu'au niveau des régions de Tadla-Azilal, de Marrakech-Tensift-Al Haouz et de Chaouia-Ouardigha (0,33% pour chacune).

Graph 6 : Proportion des enfants âgés de 0-11 mois ayant un ratio poids/taille inférieur à la normale



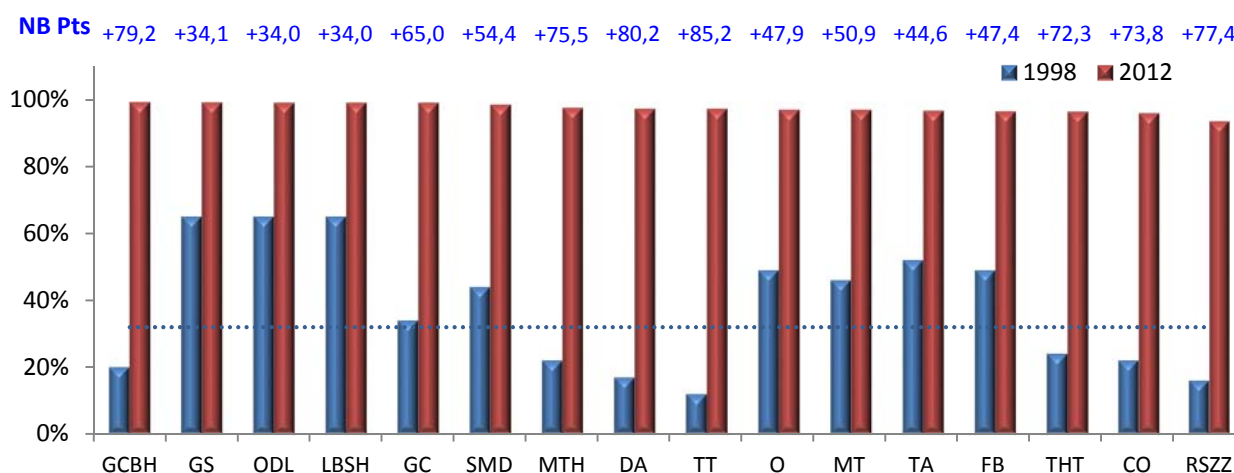
Source : calcul DEPF sur la base des données du Ministère de la santé

1.4. Droit d'accès à l'eau, à l'électricité et à l'assainissement

Le taux d'électrification rurale s'est nettement amélioré au niveau national, passant de 32% en 1998 à 98% en 2012, soit un gain de +66 points.

Les meilleures performances, en termes de dynamique, ont été réalisées par les régions de Tanger-Tétouan (avec une amélioration de 85,2 points sur la même période), Doukala-Abda (+80,2 points), Gharb-Chrarda-Béni Hssen (+79,2 points), Marrakech-Tensift-Al Haouz (+75,5 points) et Chaouia-Ouardigha (+73,8 points). En 2012, ce taux dépasse 90% pour la totalité des régions et atteint 99% pour les trois régions du Sud et pour le Grand Casablanca.

Graphe 7 : Taux d'électrification rurale

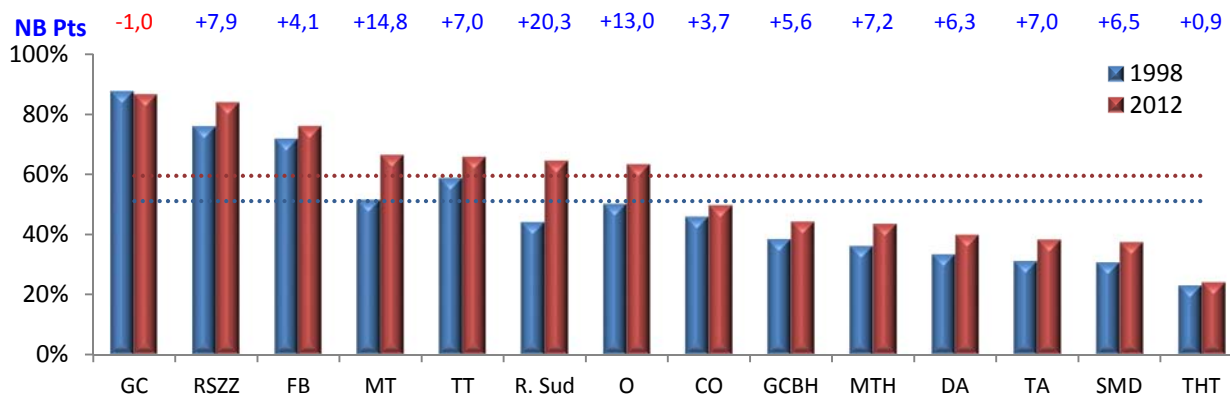


Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de l'ONEE

La proportion de la population ayant accès à un réseau d'assainissement s'est améliorée de 8,4 points au niveau national pour atteindre 59,5% en 2012 contre 51,1% en 2000.

En 2012, 8 régions enregistrent des taux d'accès à un réseau d'assainissement dépassant la moyenne nationale, en l'occurrence Grand Casablanca (87,5%), Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (83,8%), Fès-Boulemane (75,9%), MT(66,3%), Tanger-Tétouan (65,7%), Oued Ed-Dahab-Lagouira et Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra (64,4%) et Marrakech-Tensift-Al Haouz et l'Oriental (63,2% pour chacune). La région de Taza-Al Hoceïma-Taounate constitue la région la moins lotie, enregistrant le taux d'accès à l'assainissement le plus faible (24% en 2012). D'ailleurs cette région, a réalisé la plus faible performance en termes d'amélioration de son taux d'accès (+0,9 point entre 2000 et 2012).

Graphe 8 : Proportion de la population ayant accès au réseau d'assainissement (%)



Source : Calcul DEPF sur la base des données du HCP

1.5. Droit à l'éducation

Enseignement primaire

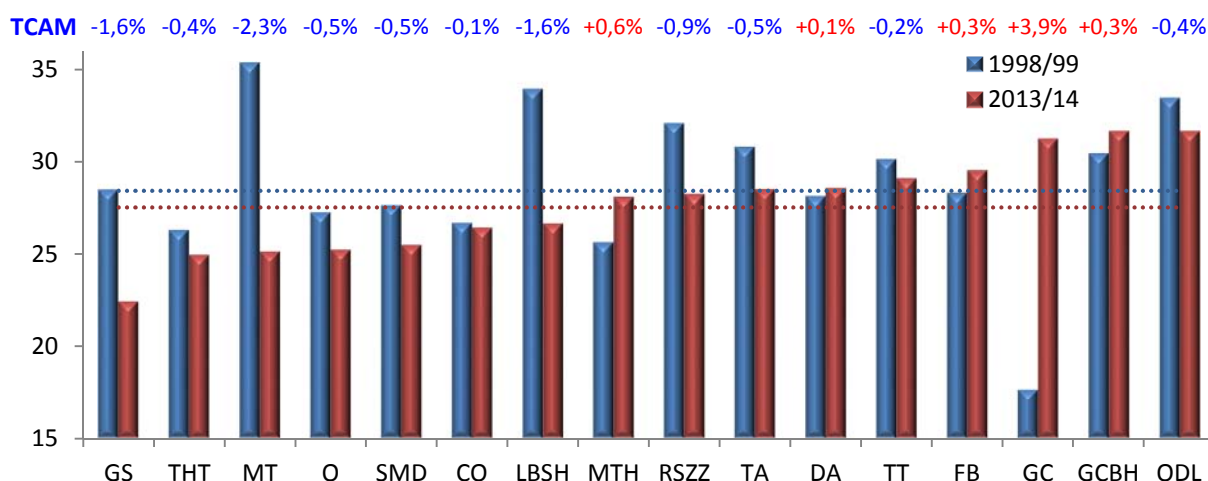
Le taux d'encadrement⁸ au niveau de l'enseignement primaire public est resté pratiquement constant (28 élèves par enseignant en 2013-2014, avec un écart de 2 points entre la valeur minimale (27) et la valeur maximale (29)) entre 1998-1999 et 2013-2014.

Toutefois, ce ratio varie d'une région à l'autre. Ainsi, en termes de dynamique, les régions de Meknès-Tafilalet et de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra qui enregistraient les ratios les plus élevés en 1998-1999 (respectivement 35 et 34) ont amélioré leurs taux d'encadrement en 2013-2014 pour atteindre (25 et 27 respectivement), soit des taux de croissance annuels moyens respectifs de -2,3% et -1,6%.

En revanche, la région du Grand Casablanca a réalisé la plus grande contreperformance puisque son ratio s'est situé autour de 31 élèves par enseignant durant la même période, soit un taux de croissance annuel moyen de 3,9%.

En 2013-2014, cinq régions (Guelmim-Es-Semara (22), Souss-Massa-Daraâ, l'Oriental, Meknès-Tafilalet et Taza-Al Hoceïma-Taounate (25 chacune)) enregistrent des ratios meilleurs par rapport à la moyenne nationale (de 6 à 3 points).

Graph 9 : Nombre d'élèves par enseignant dans l'enseignement primaire public



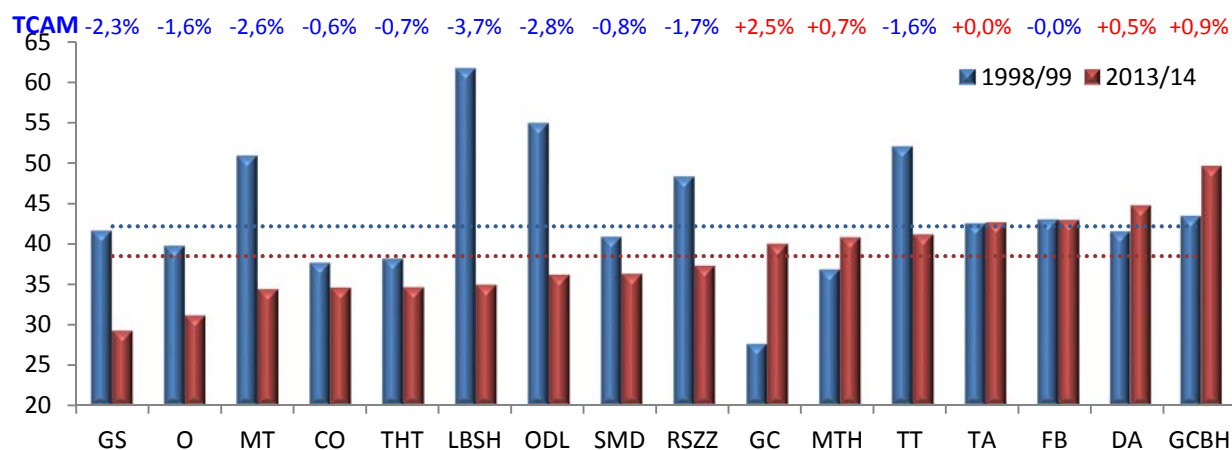
Source : Ministère de l'ENFP et calcul DEPF

Parallèlement, le nombre d'élèves par salle d'enseignement primaire public a enregistré une baisse, passant de 42 à 38 élèves par salle, soit un taux de croissance annuel moyen de -0,6% entre 1998-1999 et 2013-2014.

Les régions de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra, de Oued Ed-Dahab-Lagouira, de Tanger-Tétouan et de Meknès-Tafilalet qui ont réalisé les ratios les plus élevés (salles ayant 41 élèves et plus) en 1998-1999 ont enregistré des baisses respectives de -3,7%, -2,8%, -2,6% et -1,6% par an pendant la même période pour atteindre respectivement 35, 36, 41 et 34 élèves par salle. En 2013-2014, la meilleure performance est enregistrée par la région de Guelmim-Es-Semara avec seulement 29 élèves par salle, soit un écart de 9 élèves par rapport à la moyenne nationale.

⁸ Mesuré par le ratio élèves par enseignant.

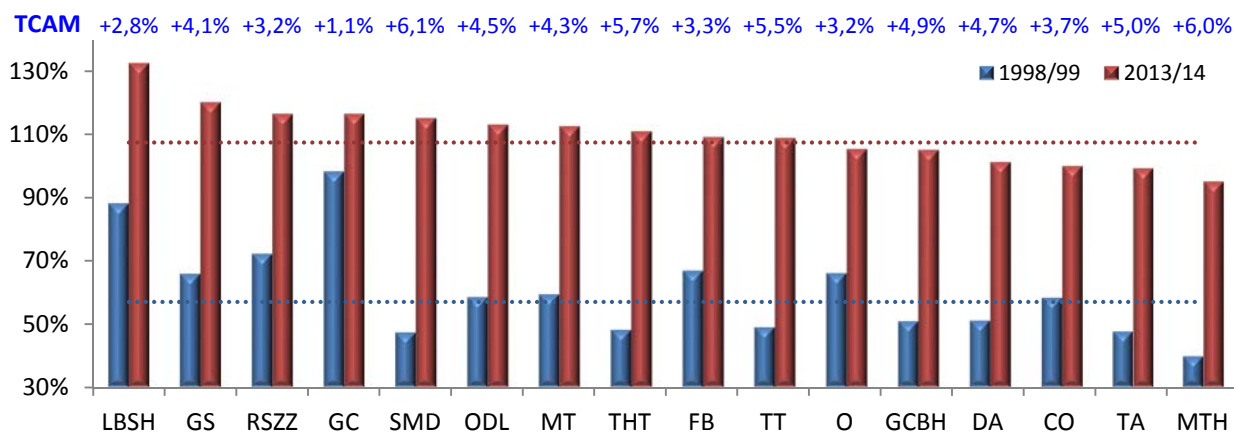
Graph 10 : Nombre d'élèves par salle dans l'enseignement primaire public



Source : Ministère de l'ENFP et calcul DEPF

Par ailleurs, la proportion d'élèves inscrits à la 6^{ème} année par rapport aux nouveaux inscrits à la 1^{ère} année de l'enseignement primaire public⁹ a presque doublé de 1998-1999 à 2013-2014, passant de 57% à 107%, soit un gain annuel moyen de 3,3 points.

Cependant, cette proportion varie selon les régions. Ainsi, en 2013-2014, la région qui réalise la plus grande proportion est celle de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra (132%) enregistrant ainsi un écart de 25 points par rapport à la moyenne nationale, suivie de la région de Guelmim-Es-Semara (120%) et de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (116%). La région qui enregistre le niveau le plus faible est Marrakech-Tensift-Al Haouz (95%) avec un écart de -12 points par rapport à la moyenne nationale.

Graph 11 : Proportion des élèves inscrits à la 6^{ème} année par rapport aux nouveaux inscrits à la 1^{ère} année du primaire public

Source : Ministère de l'ENFP et calcul DEPF

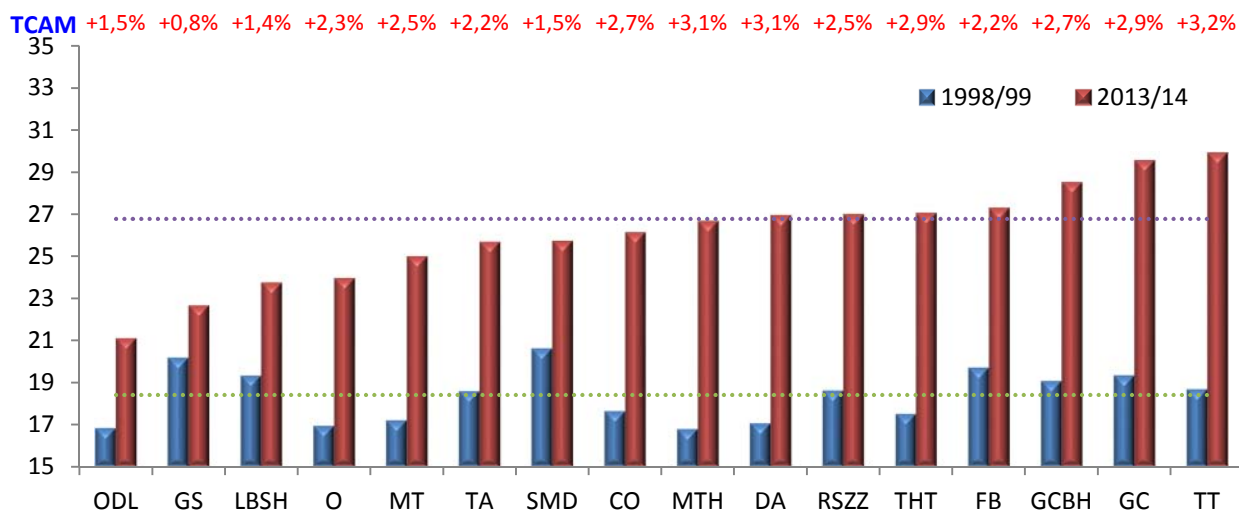
Enseignement secondaire collégial

Globalement, le ratio des élèves par enseignant dans l'enseignement secondaire collégial public a enregistré une tendance à la hausse, passant de 18 en 1998-1999 à 27 élèves par enseignant en 2013-2014, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,5%. Cette hausse est liée à une augmentation des effectifs scolarisés dans ce cycle.

⁹ Ce ratio a été considéré pour approximer le taux d'achèvement de l'enseignement primaire.

L'examen par région montre que ce ratio dépasse la moyenne nationale dans trois régions seulement à savoir Tanger-Tétouan, Grand Casablanca et Gharb-Chrarda-Béni Hssen.

Graphe 12 : Nombre d'élèves par enseignant dans l'enseignement secondaire collégial public



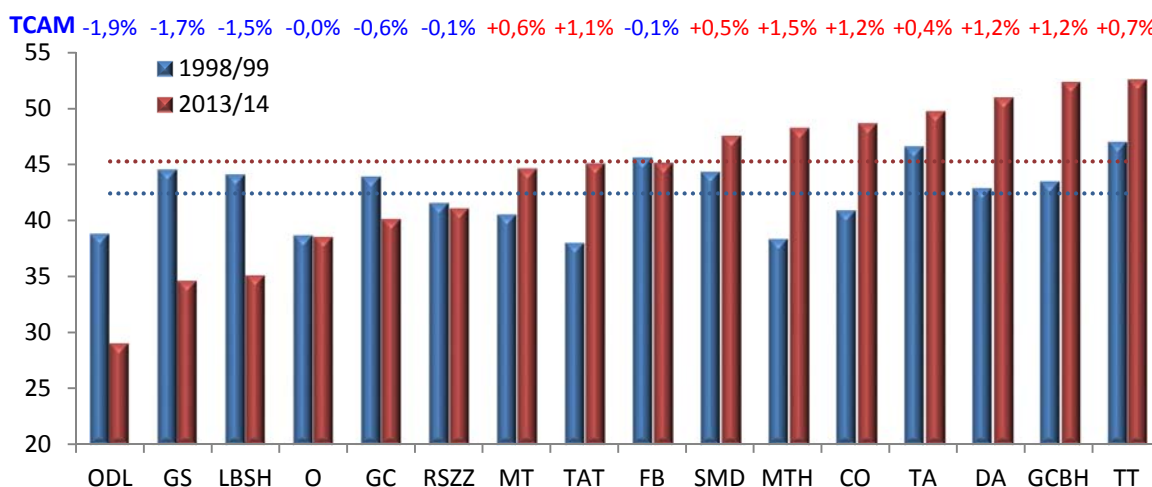
Source : Ministère de l'ENFP et calcul DEPF

Quant au taux d'encombrement dans les salles, le ratio élèves par salle utilisée dans l'enseignement secondaire collégial public est passé de 42 en 1998-1999 à 45 en 2013-2014.

En 2013-2014, seulement cinq régions ont un ratio inférieur à 40 élèves par salle. Il s'agit de Oued Ed-Dahab-Lagouira, de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra, de Guelmim-Es-Semara, de l'Oriental et du Grand Casablanca contre 11 régions qui enregistrent la proportion la plus élevée de salles ayant 41 élèves et plus.

La meilleure performance est enregistrée par la région de Oued Ed-Dahab-Lagouira avec seulement 29 élèves par salle utilisée.

Graphe 13 : Nombre d'élèves par salle dans l'enseignement secondaire collégial public



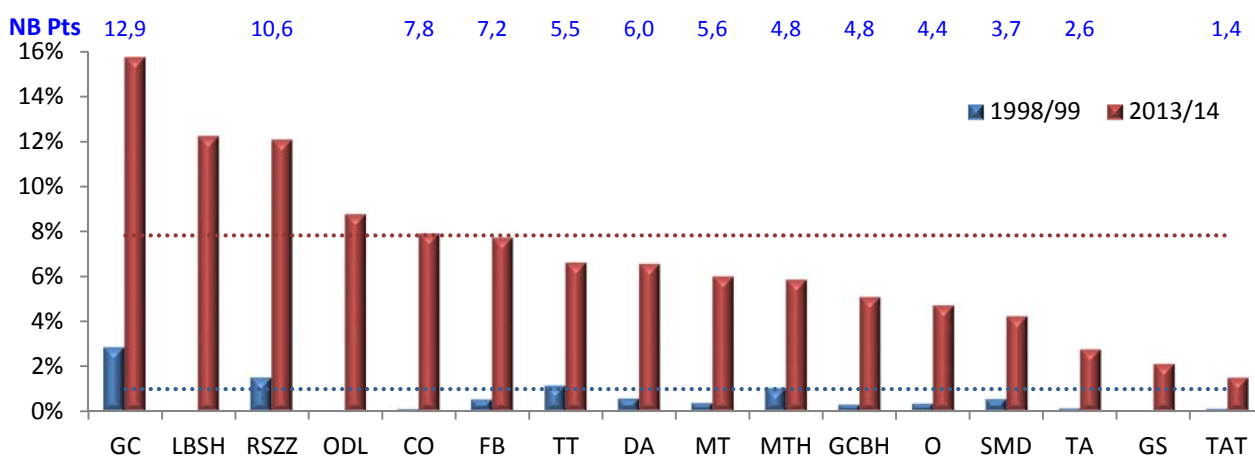
Source : Ministère de l'ENFP et calcul DEPF

Pour ce qui est de la contribution du secteur privé dans l'enseignement secondaire collégial, la part de l'enseignement privé est passée de 1% en 1998-1999 à 7,8% en 2013-2014, soit une augmentation de

6,8 points. Malgré cette performance, l'objectif affiché ciblant une contribution du secteur privé à hauteur de 20% dans les efforts de scolarisation des jeunes n'est pas encore atteint.

De plus, des disparités importantes sont enregistrées entre les régions. Ainsi, en 2013-2014, les régions du Grand Casablanca, Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra et Rabat-Salé-Zemmour-Zaer ont largement dépassé la moyenne nationale avec des écarts respectifs de 7,9, 4,4 et 4,2 points de pourcentage. En outre, la scolarisation dans les écoles privées au niveau du secondaire est faible dans les régions à prédominance rurale, c'est le cas des régions de Taza-Al Hoceïma-Taounate, Tadla-Azilal et Guelmim-Es-Semara où la part du privé ne dépasse pas respectivement 1,5%, 2,7% et 2,1% en 2013-2014.

Graph 14 : Part du secteur privé dans l'effectif scolarisé au secondaire collégial



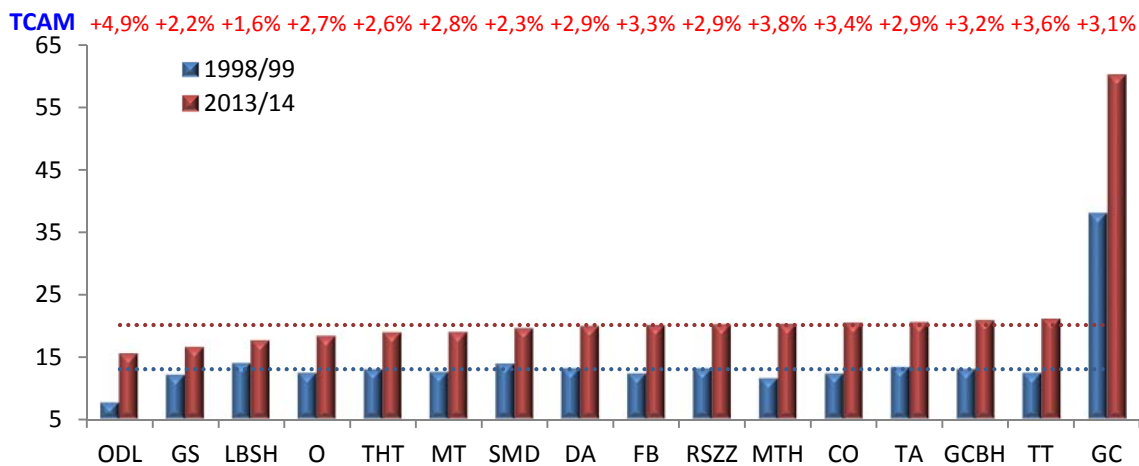
Source : Ministère de l'ENFP et calcul DEPF

Enseignement secondaire qualifiant

Le nombre d'élèves par enseignant dans l'enseignement secondaire qualifiant public est passé de 13 en 1998-1999 à 20 en 2013-2014 au niveau national, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,9%.

En 2013-2014, la majorité des régions enregistre un ratio proche de la moyenne nationale à l'exception de la région du Grand Casablanca où ce ratio est de 60, soit 3 fois plus important que la moyenne nationale.

Graph 15 : Nombre d'élèves par enseignant dans l'enseignement secondaire qualifiant public



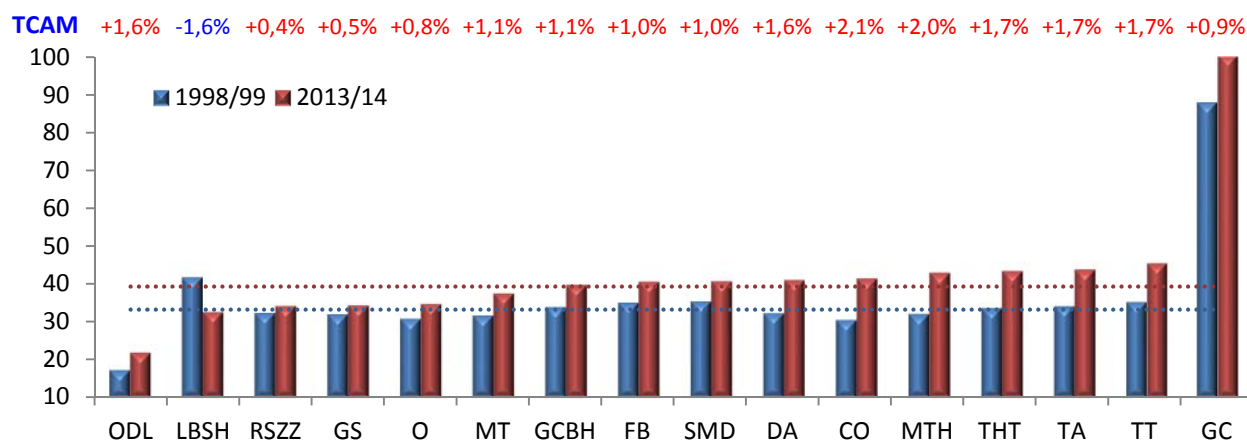
Source : Ministère de l'ENFP et calcul DEPF

Globalement, le nombre d'élèves par salle dans l'enseignement secondaire qualifiant public a légèrement augmenté entre 1998-1999 et 2013-2014 puisqu'il est passé de 33 à 39, soit un taux de croissance annuel moyen de 1,1%.

Cependant, l'analyse par région montre que ce ratio est territorialement plus équilibré à l'exception de la région du Grand Casablanca où ce ratio est 3 fois supérieure à la moyenne nationale en 2013-2014.

La région de Oued Ed-Dahab-Lagouira enregistre la meilleure performance avec seulement 22 élèves par salles durant la même année.

Graphe 16 : Nombre d'élèves par salle dans l'enseignement secondaire qualifiant public



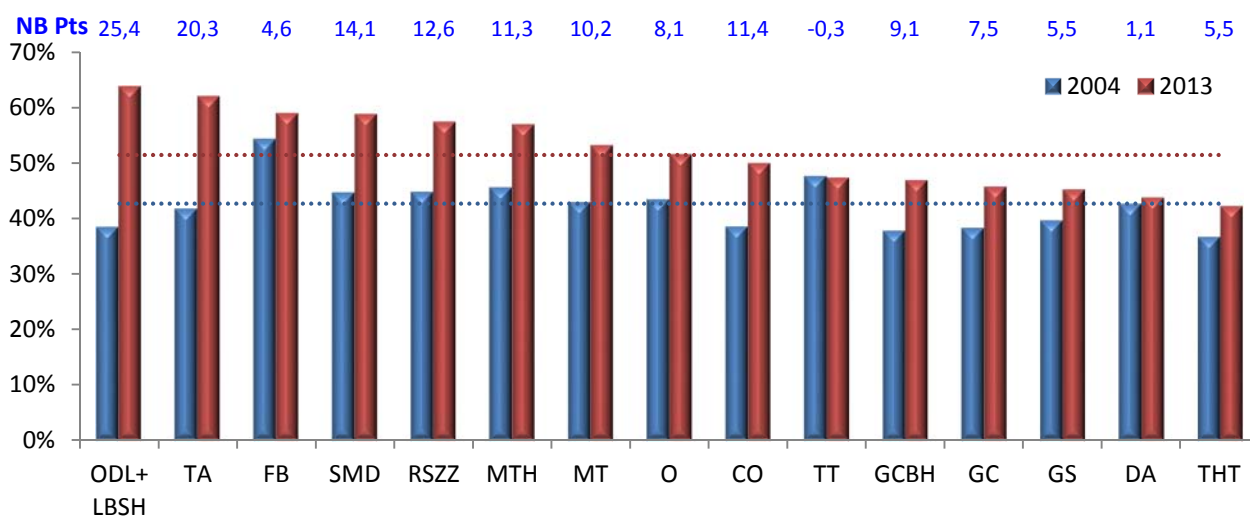
Source : Ministère de l'ENFP et calcul DEPF

Le taux de réussite au baccalauréat est passé de 42,7% à 51,5% durant la période 2004-2013, soit un gain de 8,8 points.

L'examen de ce ratio par région montre, également, l'existence de disparités régionales. Ainsi, la moitié des régions ont des taux de réussite supérieurs à la moyenne nationale.

Les régions de Oued Ed-Dahab-Lagouira et de Tadla-Azilal ont, quant à elles, réalisé de meilleures performances puisque leurs taux de réussite sont passés de 38,5% et 41,8% respectivement en 2004 à 63,9% et 62,1% en 2013.

Graphe 17 : Taux de réussite au baccalauréat



Source : Ministère de l'ENFP et calcul DEPF

Taux d'analphabétisme

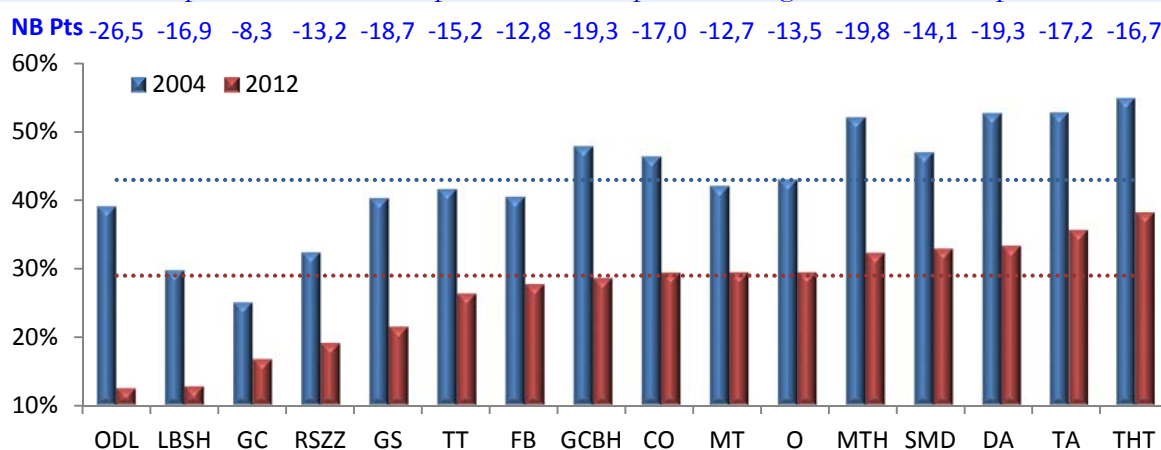
Globalement, le taux d'analphabétisme des personnes âgées de 10 ans et plus a régressé de plus de 14 points entre 2004 et 2012, pour se situer aux alentours de 29%.

Cependant, d'importantes inégalités se profilent lors de l'analyse de cet indicateur par région. Ainsi, la région de Taza-Al Hoceïma-Taounate s'adjuge les taux d'analphabétisme les plus élevés (54,8% en 2004 contre 38,1% en 2012). La région de Tadla-Azilal lui succède avec un taux de 35,5% en 2012. Les régions de Doukala-Abda, de Souss-Massa-Daraâ et de Marrakech-Tensift-Al Haouz ne sont pas mieux loties puisque les taux qu'ils enregistrent indiquent des niveaux d'analphabétisme largement supérieurs à la moyenne nationale (respectivement 33,3%, 32,8% et 32,2% en 2012). Les régions de Chaouia-Ouardigha (29,3%), de Meknès-Tafilalet (29,3%), de l'Oriental (29,4%) et du Gharb-Chrarda-Béni Hssen (28,5%) ne devancent que légèrement les régions précédentes.

Les régions où l'analphabétisme est le moins répandu sont les régions les plus développées sur le plan socio-économique et les mieux équipées en matière d'infrastructure. Il s'agit, des régions du Grand Casablanca et de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer qui affichent des taux de 16,7% et 19,1% respectivement en 2012, soit des écarts allant de 12,3 à 9,9 points de pourcentage par rapport à la moyenne nationale.

Les taux les plus bas sont ceux enregistrés par Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra (12,8%) et Oued Ed-Dahab-Lagouira (12,5%) en 2012.

Graph 18 : Taux d'analphabétisme des personnes âgées de 10 ans et plus



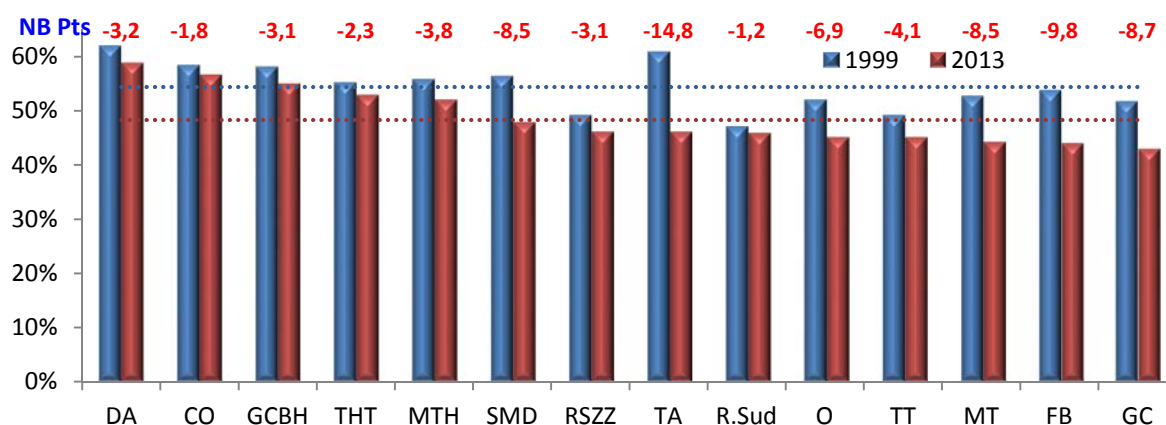
Source : Ministère de l'ENFP et calcul DEPF

1.6. Droit au travail et à des conditions justes, favorables et équitables

La contribution du potentiel de mains d'œuvre dans la création de la richesse nationale, mesurée par le taux d'activité, a significativement baissé aussi bien au niveau national qu'au niveau de chaque région entre 1999 et 2013, avec des contrastes significatifs entre les régions.

En effet, seulement cinq régions ont affiché des taux d'activité supérieurs au national estimé à 48,3% en 2013 (contre 54,4% en 1999). Il s'agit, notamment, de la région de Doukala-Abda qui vient en tête (un taux de l'ordre de 58,8% contre 62% en 1999), suivie par la région de Chaouia-Ouardigha (56,6% contre 58,4%), la région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen (55% contre 58,1%), la région Taza-Al Hoceïma-Taounate (52,9% contre 55,2%) et la région Marrakech-Tensift-Al Haouz (52% contre 55,8%).

Graphe 19 : Taux d'activité de la population âgée de 15 ans et plus par région



Source : HCP et calcul DEPF

Un constat majeur est à relever. Il s'agit de la participation des femmes à la vie active qui reste encore très faible. Leur taux d'activité n'est que de 25,1% au niveau national en 2013, contre 73% chez les hommes.

Ces disparités s'accroissent au niveau régional en enregistrant un record au niveau de trois régions où le taux d'activité des hommes est plus que 5 fois supérieur à celui des femmes : la région de Tanger-Tétouan (le taux d'activité des femmes est de 14,9% en 2013 contre 73,7% pour les hommes), la région de l'Oriental (13,9% contre 77,2%) et pour les régions du Sud (16,5% contre 72,2%).

Toutefois, les régions ayant une vocation agricole ont affiché des taux d'activité féminine plus importants qui oscillent entre 27,9% dans la région de Tadla-Azilal et 38,4% dans la région de Doukala-Abda, alors même qu'ils restent deux fois moins importants que ceux des hommes.

L'observation de la structure de la population active par région révèle qu'elle a légèrement changé entre 1999 et 2012. En outre, trois régions constituent, historiquement, un centre d'attractivité de la main d'œuvre et accaparent 32,8% de la force de travail en 2012. Il s'agit, en l'occurrence, du Grand Casablanca, capitale économique du pays, avec 12%, Marrakech-Tensift-Al Haouz (10,6%) et Souss-Massa-Daraâ (10,1%).

D'un point de vue sexospécifique, les femmes contribuent, globalement, moins dans l'offre de travail au sein de toutes les régions, soit 26,3% au niveau national.

Les parts les plus importantes des femmes dans la population active ont été constatées au niveau des régions à prédominance agricole, à savoir les régions de Souss-Massa-Daraâ avec 36,6%, de Tadla-Azilal (31,8%), de Marrakech-Tensift-Al Haouz (31,7%), de Chaouia-Ouardigha (31,4%), du Gharb-Chrarda-Béni Hssen et de Doukala-Abda (31% chacune).

En revanche, les disparités genre sont plus prononcées dans le reste des régions qui ont enregistré des parts ne dépassant guère le niveau national (26,3%), avec une acuité constatée dans les régions de Tanger-Tétouan (14,6%), de l'Oriental (15,2%) et du Sud (17,2%).

L'évolution positive de l'emploi entre 1999 et 2012 s'est accompagnée d'une dynamique régionale différenciée. En effet, des disparités importantes ont été relevées en termes de rythme de croissance de l'emploi.

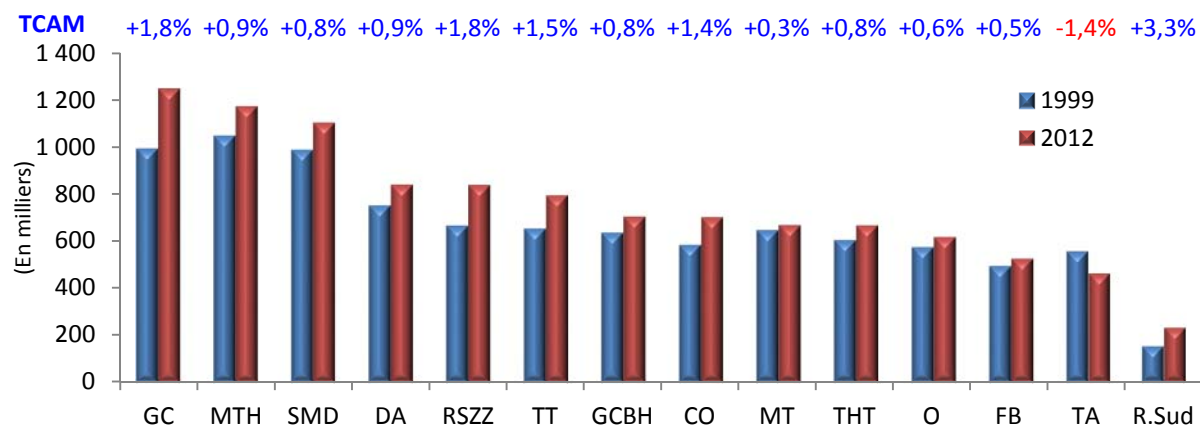
Le taux de croissance annuel moyen, estimé à +1,3% au niveau national, pendant la période 1999-2012, oscille entre +3,3%, observé au niveau des trois régions du Sud et -1,4% enregistré au niveau de la région de Tadla-Azilal.

Ainsi, des performances plus importantes que la moyenne nationale en matière de création d'emplois ont été relevées au niveau de six régions, à savoir : les trois régions du Sud (+3,3%), Rabat-Salé-

Zemmour-Zaer et Grand Casablanca (+1,8% chacune), Tanger-Tétouan (+1,5%) et Chaouia-Ouardigha (+1,4%).

A l'exception de la région de Tadla-Azilal, qui a enregistré un taux négatif de -1,4%, les rythmes moyens d'évolution de l'emploi dans le reste des régions demeurent positifs sans dépasser le niveau national.

Graph 20 : Population active occupée âgée de 15 ans et plus



Source : HCP et calcul DEPF

La structure régionale de l'emploi a presque stagné entre 1999 et 2012, mais des disparités interrégionales ont été constatées au niveau de cette structure.

En effet, la région du Grand Casablanca vient en tête et concentre 11,8% de la population active occupée nationale en 2012 contre 10,6% en 1999, suivie par Marrakech-Tensift-Al Haouz (11,1% contre 11,2%) et Souss-Massa-Draa (10,4% contre 10,6%). Les parts des autres régions dans l'emploi total ne dépassent guère les 8% chacune.

Si l'on observe les données relatives à 2013, on constate que le taux de chômage a atteint son niveau le plus élevé dans la région de l'Oriental 16,2% (19,6% dans l'urbain et 10,8% dans le rural).

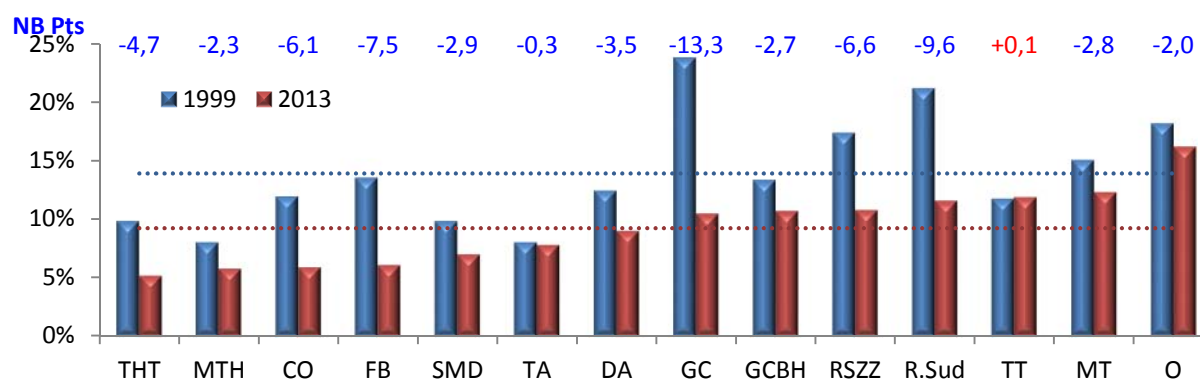
La région de Meknès-Tafilalet vient en second rang avec un taux de 12,3% (18,9% en urbain contre 5% en rural), suivie par les régions de Tanger-Tétouan avec 11,9% (17,6% contre 3,8%), les trois régions du Sud avec 11,6% (14,2% contre 4,7%), Rabat-Salé-Zemmour-Zaer avec 10,8% (12,7% contre 2,8%), Gharb-Chrarda-Béni Hssen avec 10,7% (16,6% contre 6,9%) et Grand Casablanca avec 10,5% (10,5% contre 9,9%¹⁰).

Les niveaux les plus bas du chômage ont été enregistrés dans les régions à prédominance agricole à savoir la région de Taza-Al Hoceïma-Taounate avec un taux de chômage évalué à 5,2%, de Marrakech-Tensift-Al Haouz (5,8%), de Chaouia-Ouardigha (5,9%), de Fès-Boulemane (6,1%), de Souss-Massa-Daraâ (7%) et de Tadla-Azilal (7,8%).

Mais ces données globales cachent des disparités importantes selon les milieux de résidence. En effet, le taux de chômage dans la région de Taza-Al Hoceïma-Taounate est de 15,2% en milieu urbain contre 2,6% en milieu rural, de 11,5% contre 2,1% dans la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz, de 14,4% contre 1% dans la région de Chaouia-Ouardigha, de 8,2% contre 1,8% dans la région de Fès-Boulemane, de 12,1% contre 3,7% dans la région de Souss-Massa-Daraâ et de 13,9% contre 4,6% dans la région de Tadla-Azilal.

¹⁰ Le taux d'urbanisation élevé de cette région (92%) fait que la population rurale cherche des opportunités d'emploi dans les centres urbains proches, ce qui a engendré des taux proches dans les deux milieux

Graph 21: Taux de chômage de la population âgée de 15 ans et plus par région



Source : HCP et calcul DEPF

A l'exception de la région du Tanger-Tétouan, où le taux de chômage a, légèrement, augmenté entre 1999 et 2013 (0,1 point), le niveau du chômage s'est nettement amélioré entre 1999 et 2013 dans toutes les régions. Cette amélioration varie de 0,3 point enregistré par la région de Tadla-Azilal à 13,3 points dans la région du Grand Casablanca.

La quasi-stagnation du taux de chômage dans la région Tanger-Tétouan entre 1999 et 2012 est liée en grande partie à l'émergence de la région en tant que pôle d'attractivité national aussi bien de capitaux que de main d'œuvre. Ainsi, la population active de la région a augmenté avec un rythme annuel moyen de 1,9% contre 0,9% au niveau national durant la même période. Ce flux massif de main d'œuvre n'a pas été absorbé par la dynamique du marché de travail ayant augmenté de 1,4% par an, soit 173 mille postes créés. Toutefois, la contreperformance de la région au niveau du chômage ne devrait pas cacher la dynamique des créations nettes d'emplois dans le secteur industriel enclenchée, notamment, depuis l'implantation de l'usine de montage automobile Renault à Melloussa. Ainsi, le secteur manufacturier a créé près de 54 mille postes d'emploi durant la même période, soit plus de 48% du total des postes créés par le secteur au niveau national.

1.7. Droit d'entreprendre

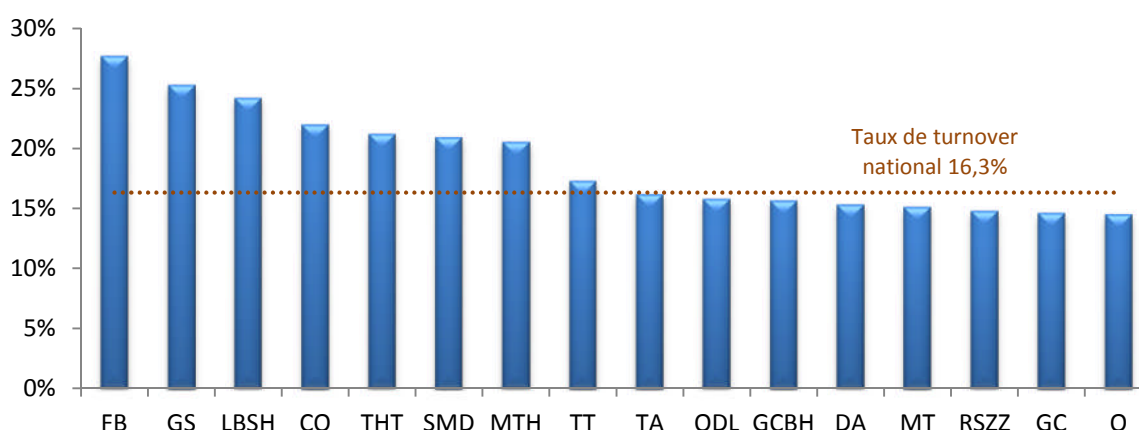
Le dynamisme des entreprises, mesuré par le taux du turnover et le taux net de création dans les industries manufacturières, peut servir comme indicateur du climat des affaires et des chances d'accès à l'entrepreneuriat.

En effet, le taux de turnover¹¹ a été plus remarquable sur la période 1998-2012 chez les régions de Fès-Boulemane avec 27,7%, de Guelmim-Es-Semara (25,3%), de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra (24,2%), de Chaouia-Ouardigha (22%), de Taza-Al Hoceïma-Taounate (21,2%), de Souss-Massa-Daraâ (20,9%), de Marrakech-Tensift-Al Haouz (20,5%) et de Tanger-Tétouan (17,3%).

En revanche, les régions les moins dynamiques, avec un taux de turnover inférieur à celui enregistré au niveau national (16,3%), sont la région de l'Oriental (14,5%), celle du Grand Casablanca (14,6%), de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (14,8%), de Meknès-Tafilalet (15,1%), de Doukala-Abda (15,3%), du Gharb-Chrarda-Béni Hssen (15,6%), de Oued Ed-Dahab-Lagouira (15,7%) et celle de Tadla-Azilal qui a affiché un taux proche du niveau national, soit 16,2%.

11 Le taux de turnover est la somme du taux de création et le taux de sortie, il donne une indication synthétique sur l'ampleur des mouvements et la dynamique des établissements industriels.

Graphe 22 : Taux de turnover des établissements de l'industrie manufacturière (moyenne 1998-2012)

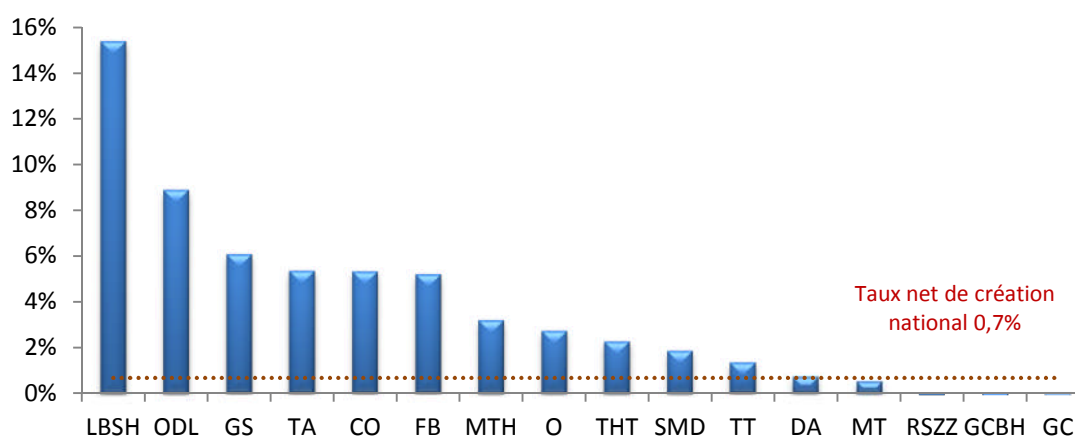


Source : DEPF

L'analyse du taux net de création fait apparaître que les trois régions du sud sont les plus créatrices d'établissements industriels sur la période 1998-2012. La région de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra est en tête avec 15,4%, suivie par les régions de Oued Ed-Dahab-Lagouira (8,9%) et de Guelmim-Es-Semara (6,1%).

La région de Tadla-Azilal affiche un taux de création nette de 5,4%, celle de Chaouia-Ouardigha un taux de 5,3%, Fès-Boulemane un taux évalué à 5,2% et Marrakech-Tensift-Al Haouz avec 3,2%. Les régions du Grand Casablanca, du Gharb-Chrarda-Béni Hssen et de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer avec des sorties plus importantes que les entrées, ont réalisé des taux nets de création négatifs, respectivement, de l'ordre de -1,4%, -0,2% et -0,1%. Les entrées dépassent légèrement les sorties dans le reste des régions générant ainsi des taux nets de création oscillant entre 2,7% enregistré par la région de l'Oriental et 0,5% par celle de Meknès-Tafilalet.

Graphe 23: Taux net de création des établissements de l'industrie manufacturière (moyenne 1998-2012)



Source : DEPF

1.8. Droit au logement

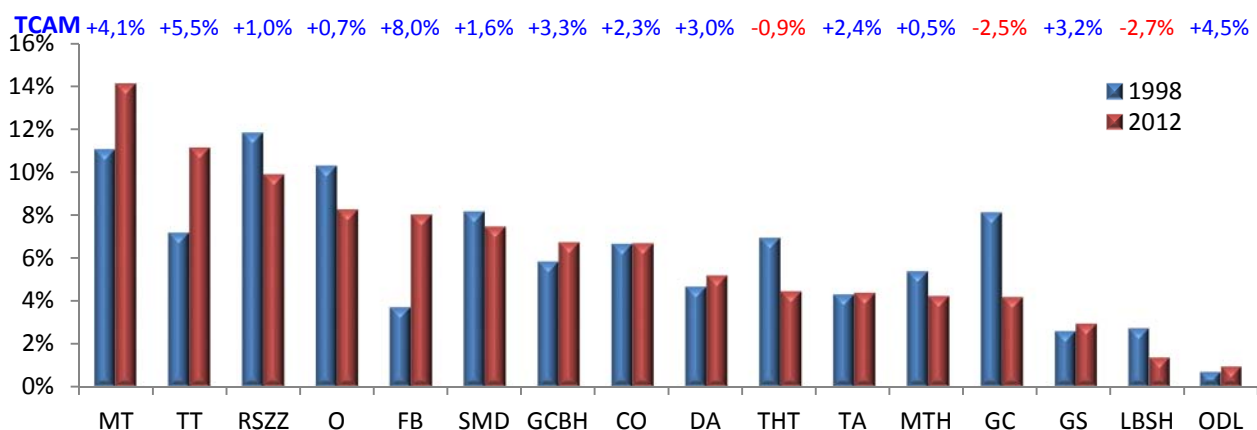
En termes de droit au logement l'analyse portera sur le nombre d'autorisation de construire délivrées dans les communes urbaines et la proportion de la population résidant dans un habitat sommaire en tant qu'indicateurs proxy étant donné qu'ils répondent au critère de disponibilité par région.

Le nombre des autorisations de construire s'est accru de 4,1% annuellement entre 1998 et 2012 dans la région de Meknès-Tafilalet qui détient 14,1% de ce nombre au niveau national en 2012 contre 11% il y a 14 ans. La région de Tanger-Tétouan, vient en deuxième rang avec une part de 10,9% en 2012

réalisant un gain de 3,7 points par rapport à 1998 et un taux de croissance annuel moyen du nombre des autorisations estimé à 5,5%. La région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer a enregistré une part de 9,9% en 2012 soit un recul de 1,9 point par rapport à 1998 mais un taux de croissance annuel moyen de 1% du nombre des autorisations. Les régions de Souss-Massa–Daraâ et de l'Oriental, avec des taux de croissance du nombre des autorisations de 7,5% et 8,3%, respectivement, ont enregistré des pertes de 0,7 point et 2 points par rapport à 1998. En outre, la part de la région de Fès-Boulemane, qui est la plus dynamique pendant la période en termes du nombre des autorisations (taux de croissance annuel moyen de 8%), s'est nettement améliorée pour atteindre 8% en 2012, soit une amélioration de 3,8 points.

Le nombre d'autorisations de construire a baissé dans la région avec un taux de croissance annuel moyen de -2,7% entre 1998 et 2012 pour représenter 1,4% du nombre total des autorisations. A l'instar de cette région, les régions du Grand Casablanca, de Taza-Al Hoceïma-Taounat et de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra ont enregistré des taux de croissance annuels moyens négatifs pendant la même période.

Graph 24: Structure et taux de croissance annuel moyen du nombre d'autorisations de construire par région entre 1998 et 2013

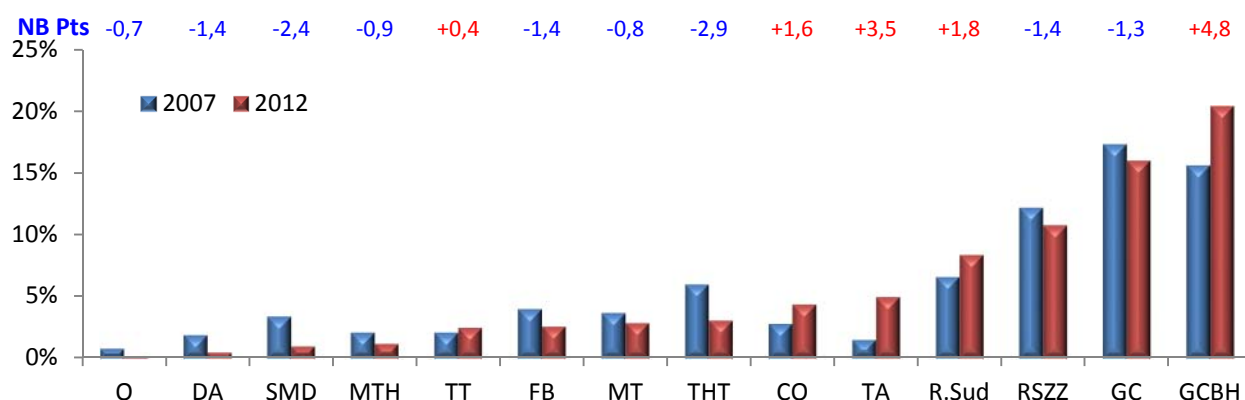


Source : HCP et calcul DEPF

L'analyse de la proportion de la population résidant dans un habitat sommaire, montre que les régions constituant l'axe atlantique, du Gharb-Chrarda-Béni Hssen au Grand Casablanca sont les plus touchées par ce phénomène. La proportion la plus élevée en 2012 a été enregistrée par la région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen avec 20,4% en augmentation de 4,8 points par rapport à 2007, suivie par les régions du Grand Casablanca (16% en 2012 contre 17,3% en 2007), de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (10,8% contre 12,2%) et du Sud (8,4% contre 6,6%). Cette proportion reste inférieure dans les autres régions à celle enregistrée au niveau national (6,2% en 2012) sans toutefois dépasser les 5%.

Cet indicateur a enregistré ses bas niveaux dans les régions de l'Oriental avec 0,1% en 2012 alors qu'il était de 0,8% en 2007, de Doukala-Abda (0,5% contre 1,9%), de Souss-Massa–Daraâ (1% contre 3,4%) et Marrakech-Tensift-Al Haouz (1,2% contre 2,1%).

Graph 25: Proportion de la population résidant dans un habitat sommaire par région

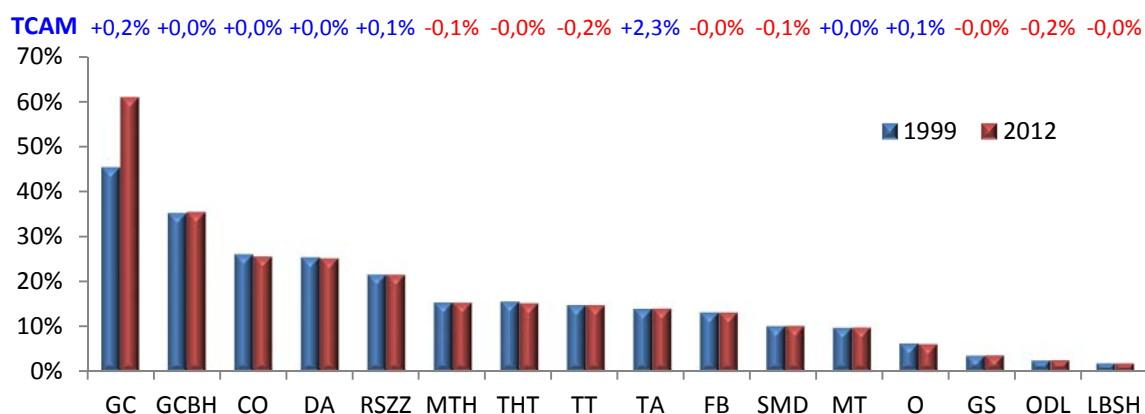


Source : HCP

1.9. Droit à la mobilité et aux transports

Le Grand Casablanca est la mieux desservie en infrastructure routière avec 61 km de routes par 100 km² de superficie (noté 61%) en 2012, soit une amélioration de 15,6 km relativement à 1999. Le Gharb-Chrarda-Béni Hssen se positionne en deuxième rang sans connaître un changement remarquable dans cet indicateur pendant 13 années (35,6% en 2012 contre 35,2% en 1999), suivie par les régions de Chaouia-Ouardigha (25,7% contre 26,1%), de Doukala-Abda (25,3% contre 25,5%) et de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (21,7% en 2012 et en 1999).

Les régions à faible densité de population ont les rapports les plus bas et inversement. En effet, les trois régions du Sud, Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra, Guelmim-Es-Semara et Oued Ed-Dahab-Lagouira avec des densités de population de l'ordre de 4,2 hab/km², 3,9 hab/km² et 1,4 hab/km² respectivement, ont des rapports de l'ordre de 1,9%, 3,6% et 2,6%. La région de l'Oriental qui a une densité de population de 25 hab/km² a affiché un rapport de 6,1% ne dépassant pas le niveau national (8,1%).

Graph 26: Longueur des routes revêtues par rapport à la superficie par région (en km/100 km²)

Source : Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et calcul DEPF

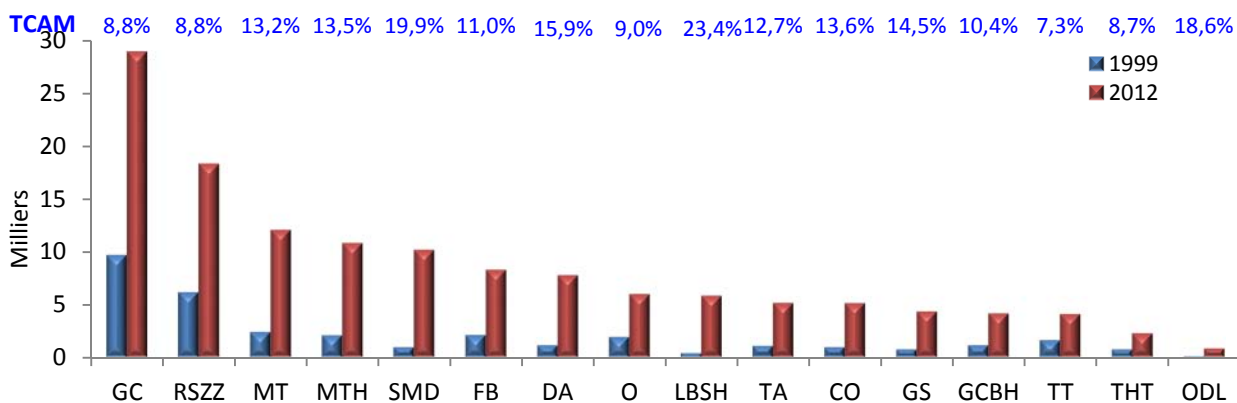
1.10. Droit aux loisirs

Le Grand Casablanca a réalisé la part moyenne la plus importante des participants aux colonies de vacances en 2012, en y contribuant à hauteur de 21,6% suivie par les régions de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (13,7%), Meknès-Tafilalet (9%) et Marrakech-Tensift-Al Haouz (8,1%). Ces quatre régions totalisent plus de 50% de ces participants en 2012.

En termes de dynamique entre 1999 et 2012, les régions à faible participation ont enregistré des taux de croissance largement supérieurs à la moyenne nationale (11,3%) à savoir Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra (23,4%), Souss-Massa–Daraâ (19,9%) et Oued Ed-Dahab-Lagouira (18,6%). A l'instar de ces régions, Doukala-Abda (15,9%), Guelmim-Es-Semara (14,5%), Chaouia-Ouardigha (13,6%) ont enregistré des taux de croissance plus importants. Les régions de Tanger-Tétouan (7,3%), de Taza-Al Hoceïma-Taounate (8,7%), Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (8,8%) et Grand Casablanca (8,8%) ont réalisé les taux de croissance les plus bas sur la période 1999-2012.

La région de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra enregistre la meilleure performance en termes de nombre de participants par rapport à la population totale de la région, soit un niveau de 18 participants pour 1000 habitants en 2012, suivie de loin par les régions de Guelmim-Es-Semara (8 habitants pour 1000 habitants), Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (7) et Grand Casablanca (7). Les régions de Taza-Al Hoceïma-Taounate et de Tanger-Tétouan enregistrent les plus faibles performances avec moins de 2 participants pour 1000 habitants en 2012.

Graph 27 : Participants aux colonies de vacances par région

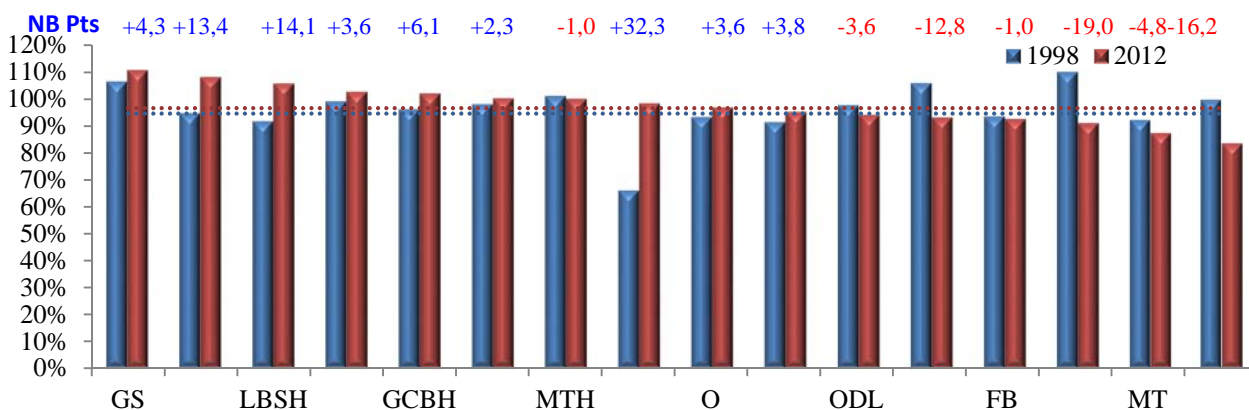


Source : Calcul DEPF et Ministère de la Jeunesse et des Sports

1.11. Droit à la justice et à la protection judiciaire

Le taux brut des affaires pénales jugées, calculé en pourcentage du total des affaires enregistrées, est passé de 94,6% en 1998 à 96,7% en 2012 au niveau national. Ce taux dépasse 100% en 2012 dans les régions de Guelmim-Es-Semara (110,8%), de Doukala-Abda (108,1%), de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra (105,8%), de Souss-Massa–Daraâ (102,7%), du Gharb-Chrarda-Béni Hssen (102,1%), de Chaouia-Ouardigha (100,4%) et de Marrakech-Tensift-Al Haouz (100,1%).

Graph 28 : Taux brut des affaires jugées calculé en pourcentage des affaires enregistrées par région

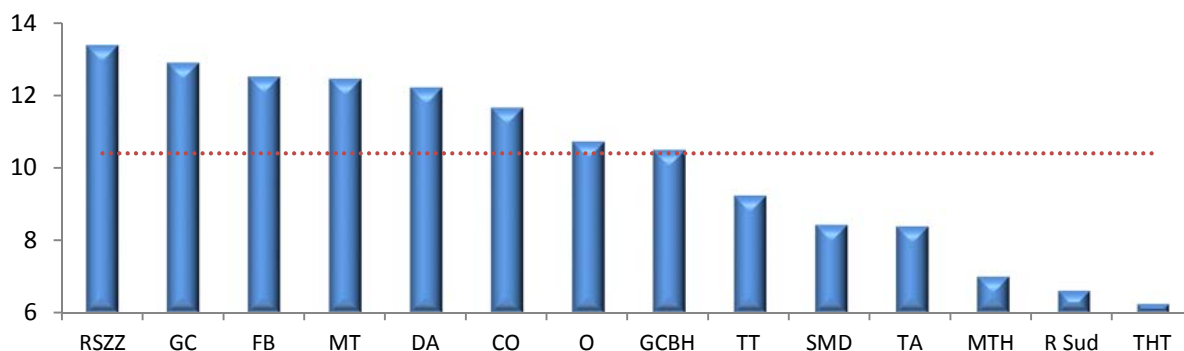


Source : Calcul DEPF sur la base des données du Ministère de la Justice

Le nombre de juges au niveau national a augmenté de 4,4% en moyenne annuelle entre 2009 et 2014 pour atteindre 4044 en 2014 entraînant une amélioration du ratio juges/habitants de 10,4 à 12,4 juges pour 100.000 habitants (JH).

Par région¹², ce ratio dépasse la moyenne nationale à Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (13,5 JH en 2014), au Grand Casablanca (12,9), à Fès-Boulemane (12,5) et à Meknès-Tafilalet (12,4). Par contre, les régions de Taza-Al Hoceïma-Taounate (6,3 JH), celles du Sud (6,6), de Marrakech-Tensift-Al Haouz (7), de Tadla-Azilal et de Souss-Massa-Daraâ (8,4 chacune) enregistrent les niveaux les plus faibles en 2014.

Graphe 29 : Nombre de juges pour 100.000 habitants en 2014



Source : Calcul DEPF et Ministère de la Justice

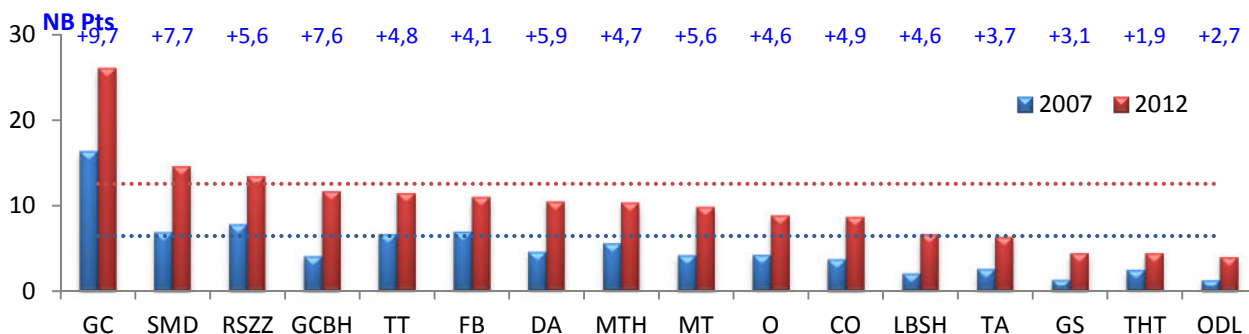
1.12. Droit à la protection sociale

L'effectif des personnes couvertes (assurés et ayants droit) par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a enregistré une amélioration notable entre 2007 et 2012, en passant de 2 à 4 millions de personnes couvertes, soit une évolution annuelle moyenne de 15,6%. En pourcentage de la population totale, le nombre de personnes couvertes au niveau national a augmenté de 6,1 points entre 2007 et 2012, pour atteindre 12,6% en 2012.

Les régions du Grand Casablanca, de Souss-Massa-Daraâ et de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer enregistrent les meilleures performances en 2012 par rapport à la moyenne nationale, avec respectivement 26,1%, 14,6% et 13,4% personnes couvertes en pourcentage de la population.

En termes de dynamique, les régions qui ont réalisé une amélioration notable, entre 2007 et 2012, sont celles du Grand Casablanca (9,7 points), Souss-Massa-Daraâ (7,7 points) et Gharb-Chrarda-Béni Hssen (7,6 points).

Graphe 30 : Effectif des assurés et ayants droits de la CNSS en pourcentage de la population



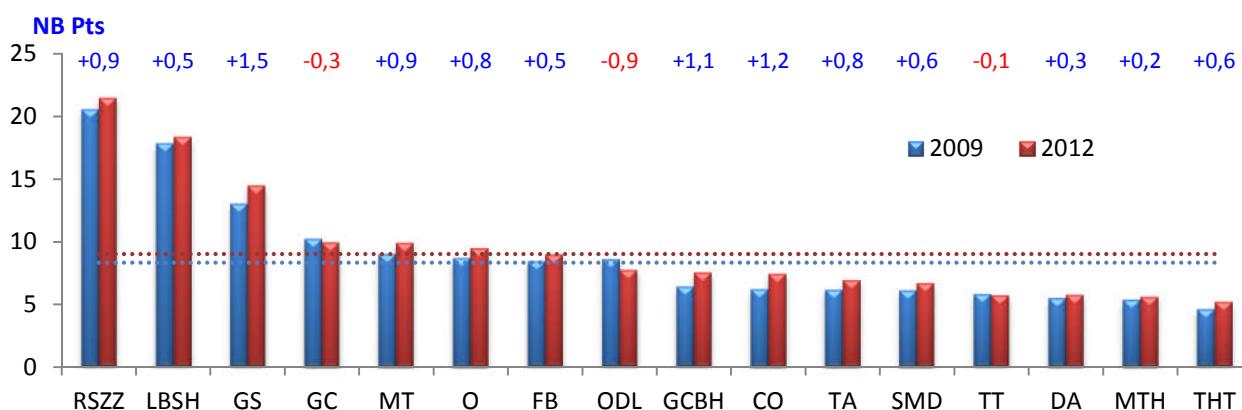
Source : Agence Nationale de l'Assurance Maladie et calcul DEPF

¹² La ventilation par région n'intègre pas les juges des tribunaux commerciaux et administratifs, les cours d'appel commerciaux et administratifs, la cour de cassation, ceux affectés aux services centraux du Ministère, le tribunal militaire, les détachés et autres.

L'effectif des assurés et ayants droit à la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNOPS) à l'échelle nationale a augmenté de 3,8% en moyenne annuelle, passant de 2,6 à 2,9 millions de personnes couvertes. En pourcentage de la population, le nombre de personnes couvertes s'est élevé à 9% en 2012 contre 8,3% en 2009. En 2012, six régions ont affiché des taux supérieurs à la moyenne nationale : Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (21,5%), Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra (18,3%), Guelmim-Es-Semara (14,5%), Grand Casablanca et Meknès-Tafilalet (9,9% chacune) et l'Oriental (9,5%). Tandis que la région de Taza-Al Hoceïma-Taounate présente le taux le plus faible en 2012, soit 5,1%.

En termes de dynamique, la région de Guelmim-Es-Semara a enregistré la meilleure progression entre 2009 et 2012, réalisant un gain de 1,5 point, passant de 13% en 2009 à 14,5% en 2012.

Graph 31: Effectif des assurés et ayants droits de la CNOPS en pourcentage de la population



Source : Agence Nationale de l'Assurance Maladie et calcul DEPF

2. CHAPITRE 2 : SAVOIRS, FORMATION ET DEVELOPPEMENT CULTUREL

2.1. Droit d'accès à l'enseignement supérieur

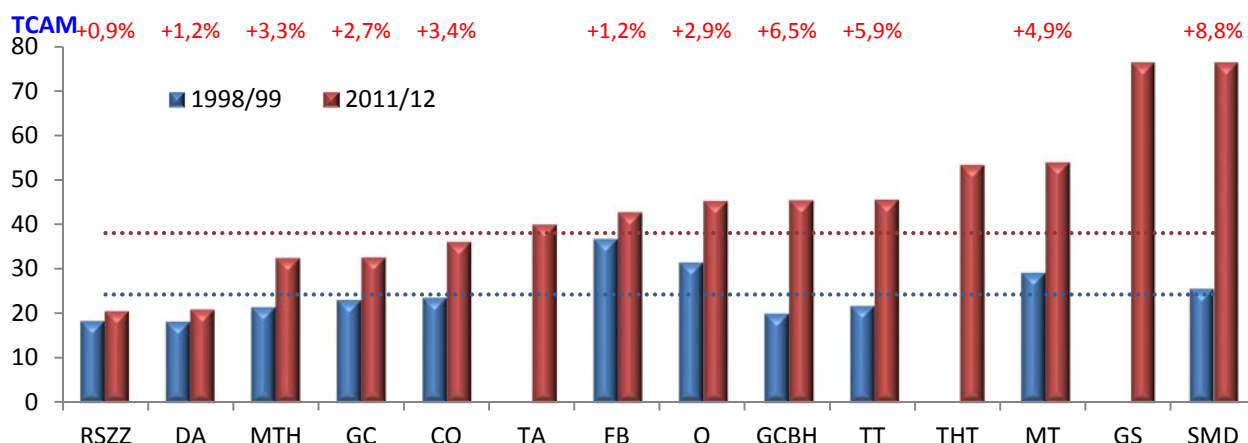
L'examen de l'évolution du taux d'encadrement pédagogique¹³ dans l'enseignement supérieur public montre une tendance à la hausse de 24 étudiants par enseignant en 1998/1999 à 38 en 2011/2012. En effet, cette hausse, est attribuée principalement à l'augmentation de l'effectif des étudiants conjuguée à une baisse de l'effectif du corps enseignant, notamment, à partir de 2005 qui est l'année des départs volontaires importants.

En 2011-2012, le taux d'encadrement pédagogique moyen est de 38 étudiants par enseignant. Le niveau de massification de l'enseignement, qui est considéré comme l'un des facteurs affectant la qualité et l'efficacité de la formation, est beaucoup plus observé dans les disciplines à sélectivité faible, à savoir les sciences juridiques, économiques et sociales.

Sur le plan régional, ce ratio enregistre de larges variations. Ainsi, l'Université Ibn Zohr-d'Agadir enregistre le taux le plus élevé avec 76 étudiants par enseignant, soit 2 fois plus que la moyenne nationale, suivie des Universités Mohammed Ben Abdellah-et Quaraouiyyine de Fès (54) et de l'Université Ibn Tofaïl- de Kénitra (46). En revanche, les universités de Mohammed V Souissi et de l'Agdal-Rabat et l'Université Chouaïb Eddoukali d'El Jadida enregistrent le meilleur ratio d'encadrement avec 21 étudiants par enseignant en 2011-2012, soit un écart de près de 17 points par rapport à la moyenne nationale.

¹³ C'est le nombre moyen d'étudiants par enseignant.

Graph 32: Nombre d'étudiants par enseignant dans l'enseignement supérieur public

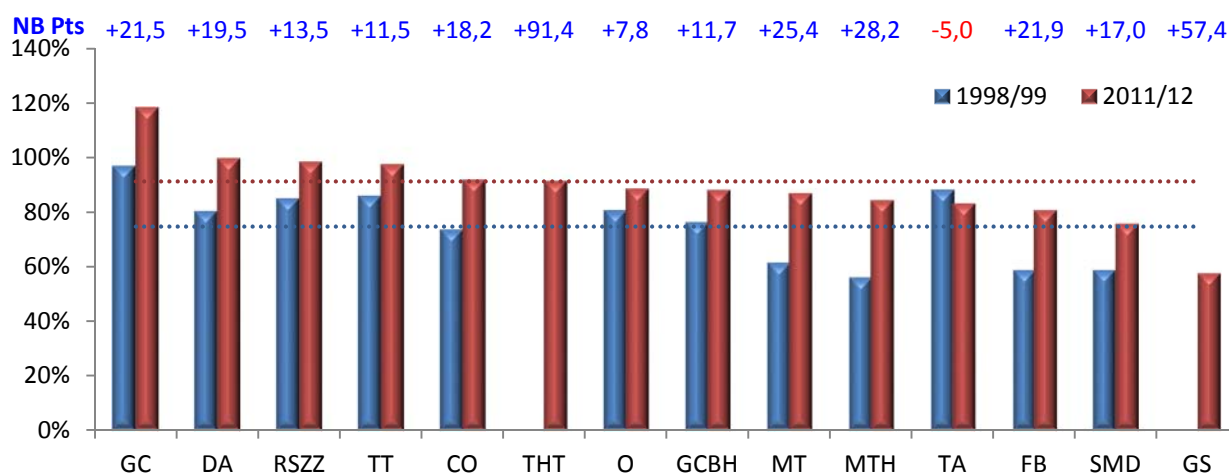


Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et calcul DEPF

Le nombre global des étudiants dans l'enseignement supérieur public est passé de 234.203 en 1998-1999 à 446.985 en 2011-2012. D'un point de vue sexospécifique, 52% sont de sexe masculin contre 48% pour les étudiantes soit un total de plus de 212.714. La structure de l'effectif des étudiants par genre s'est relativement équilibrée durant cette période, puisque le pourcentage d'étudiants de sexe féminin est passé de 43% en 1998-1999 à 48% en 2011-2012. L'indice de parité entre les sexes (IPS) a, quant à lui, enregistré une augmentation notable au niveau national, passant de 0,75 en 1998-1999 à 0,91 (91 filles scolarisées contre 100 garçons scolarisés) en 2011-2012, soit une augmentation de 16 points de pourcentage ; ce qui reflète une quasi-égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur entre les deux sexes.

Selon les régions, la quasi-totalité des universités affiche des indices proche de 1 à l'exception des Universités du Grand Casablanca (Hassan II d'Ain Chock-de Casablanca et de l'Université Hassan II de Mohammedia) qui enregistrent des IPS supérieurs à 1 respectivement de 1,24 et 1,19 en 2011-2012 soit une augmentation de 33 et 28 points de pourcentage par rapport à la moyenne nationale.

Graph 33 : Indice de parité entre les sexes dans l'enseignement supérieur public



Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur et calcul DEPF

2.2. Promotion et valorisation de l'enseignement technique

Le système de formation professionnelle, par l'intermédiaire de ses deux composantes publiques et privées, a permis d'accueillir plus de 300.000 stagiaires en 2012-2013, dont 224.987 relèvent du secteur

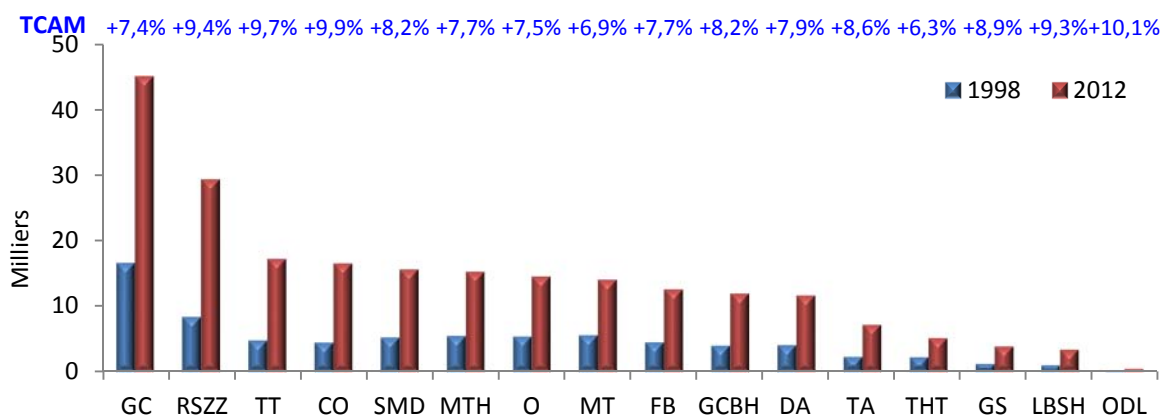
public, soit près de 75% de l'effectif total. La distribution de ces stagiaires est marquée par leur concentration au niveau du Grand Casablanca et de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, où l'on note plus de 35% du nombre total des stagiaires. Ce constat corrobore la répartition géographique des établissements de formation professionnelle, dans la mesure où ce sont ces deux mêmes régions qui concentrent la majorité de ces établissements.

Les effectifs des stagiaires de la formation professionnelle dans le secteur public sont passés de 75.064 en 1998-1999 à 224.987 en 2012-2013, soit une augmentation annuelle moyenne de 8,2%. Cependant, cette augmentation est variable selon les niveaux de formation et les régions.

En effet, cette augmentation est particulièrement observée au niveau technicien spécialisé (19,3%) et au niveau technicien (9,4%). Le développement de ces deux niveaux de formation est, notamment, dicté par les besoins en cadres moyens exprimés par certains secteurs émergents tels que les technologies de l'information et de la communication et le tourisme et l'hôtellerie.

L'analyse par région montre que toutes les régions ont marqué des variations positives du nombre de stagiaires, allant de 4% à 8% en moyenne par an entre 1998-1999 et 2012-2013.

Graph 34 : Effectifs des stagiaires dans les établissements de formation professionnelle publics

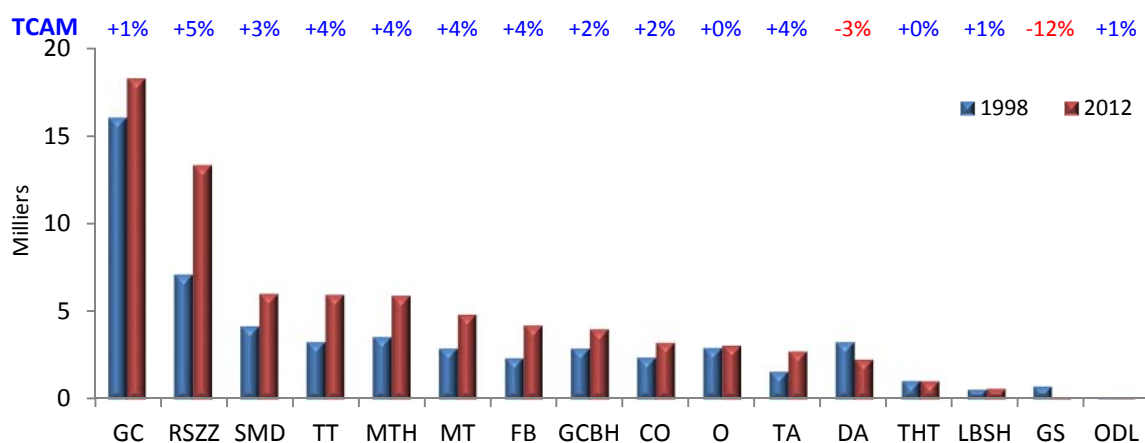


Source : Ministère de l'ENFP et calcul DEPF

Les effectifs des stagiaires du secteur privé, qui représentent 25% des effectifs globaux en 2012-2013, n'ont pas enregistré d'amélioration entre 1998-1999 et 2012-2013 comparativement à l'effectif des établissements publics. En termes relatifs, la contribution du secteur privé a connu un fléchissement durant la même période. En effet, si les stagiaires du secteur public ont plus que triplé entre 1998-1999 et 2012-2013, les effectifs du secteur privé n'ont enregistré qu'une progression globale de 38% sur la même période.

Sur le plan régional, mis à part les régions de Guelmim-Es-Semara et de Doukala-Abda qui ont accusé une sorte de saturation relative avec des baisses des effectifs de stagiaires respectivement de -11,7% et -2,5% en moyenne annuelle, toutes les autres régions ont marqué des variations positives du nombre de stagiaires, soit des taux de croissance annuels moyens allant de 1 à 5% entre 1998-1999 et 2012-2013.

Graph 35 : Effectifs des stagiaires dans les établissements de formation professionnelle privés



Source : Ministère de l'ENFP et calcul DEPF

2.3. Droit à la culture

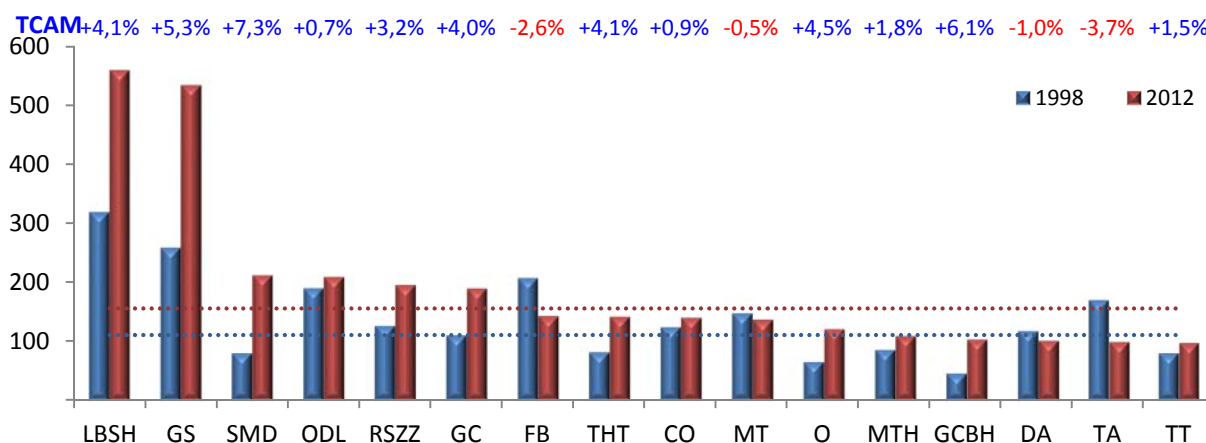
Au niveau national, le nombre de participants aux activités des maisons des jeunes pour 1000 habitants (PAMJ/hab) est passé de 110 en 1998 à 155 en 2012, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,5%. Notons cependant qu'en 2012, six régions (Oued Ed-Dahab-Lagouira, Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra, Guelmim-Es-Semara, Souss-Massa-Daraâ, Grand Casablanca et Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (qui concentrent 34,3% des établissements et 45,3% des participants) enregistrent des taux de participation supérieurs à la moyenne nationale avec, en particulier, une performance exceptionnelle pour Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra avec 559 PAMJ/hab (3,6 fois la moyenne nationale).

La région de Tanger-Tétouan réalise le plus faible taux avec 98 PAMJ/hab malgré une légère amélioration par rapport à 1998 (80 PAMJ/hab).

En termes de dynamique, Souss-Massa-Daraâ et Gharb-Chrarda-Béni Hssen ont réalisé les meilleures performances avec des taux de croissance annuel moyen respectifs de 7,3% et 6,1% entre 1998 et 2012 au moment où Tadra-Azilal, Fès-Boulemane, Doukala-Abda et Meknès-Tafilalet ont enregistré un recul de leur taux de participation.

Il y a lieu de signaler que le taux de participation des provinces rurales (165 PAMJ/hab) en 2012 est légèrement supérieur au reste des provinces (154 PAMJ/hab). Cette différence est plus remarquable entre les milieux urbain et périurbain. A titre d'exemple, Mediouna (362 PAMJ/hab) a un taux de participation 2,2 fois plus important que celui de Casablanca (167 PAMJ/hab).

Graph 36 : Nombre de participants aux activités des maisons de jeunes pour 1000 habitants



Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports et calcul DEPF

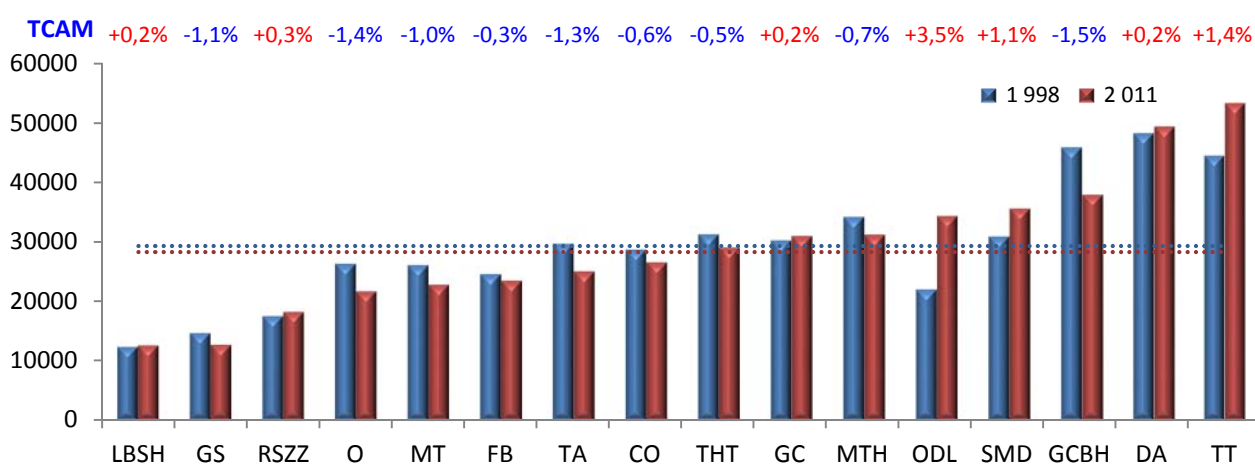
2.4. Droit au sport

La couverture nationale en termes d'installations sportives¹⁴ entre 1998 et 2011 s'est consolidée, passant de 948 à 1140 établissements, soit une création de 15 installations sportives en moyenne par an. Ceci a permis une meilleure couverture de la population nationale avec 28285 habitants par établissement en 2011 contre 29299 en 1998.

Sur le plan régional, l'amélioration de la couverture en termes d'installations sportives n'a pas concerné les régions Souss-Massa-Daraâ, Grand Casablanca, Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Doukala-Abda et Tanger-Tétouan.

En termes d'écart absolu, la région de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra enregistre la meilleure performance au niveau national avec 12680 habitants par installation sportive alors que celle de Tanger-Tétouan enregistre la plus faible couverture avec 53305 habitants par installation sportive.

Graph 37 : Nombre d'habitants par installation sportive



Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports et calcul DEPF

3. CHAPITRE 3 : INCLUSION ET SOLIDARITE

3.1. Non-discrimination et promotion de l'égalité de genre

L'indice de parité¹⁵ au niveau de l'enseignement préscolaire s'est amélioré significativement à l'échelle nationale entre 1998/1999 et 2012/2013. Il s'est établi à 74,9% en 2012/2013 contre 48,1% en 1998/1999.

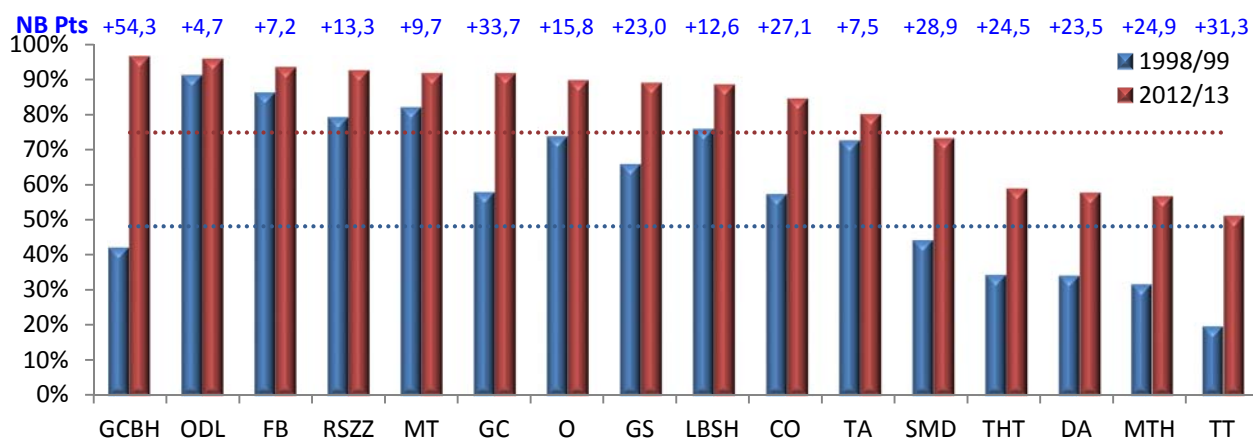
En 2012/2013, onze régions ont réalisé des prestations meilleures que la moyenne nationale. Les régions du Gharb-Chrarda-Béni Hssen et de Oued Ed-Dahab-Lagouira occupent la tête de ce classement avec des parités quasi parfaites respectivement 97% et 96%. Alors que Tanger-Tétouan et Marrakech-Tensift-Al Haouz enregistrent les plus faibles ratios filles/garçons, soit respectivement 51% et 57%.

En termes de dynamique, Gharb-Chrarda-Béni Hssen, Grand Casablanca et Tanger-Tétouan ont affiché les meilleures performances entre 1998/1999 et 2012/2013, avec des hausses respectives de 54,3 points, 33,7 points et 31,3 points.

¹⁴ Volley-ball, Hand-ball, Basket-ball, Foot-ball, Base nautique, athlétisme, Rugby, Salle omnisport, Piscines.

¹⁵ C'est le nombre de filles exprimé en pourcentage du nombre de garçon.

Graph 38 : Indice de parité du niveau préscolaire



Source : Ministère de l'ENFP et calcul DEPF

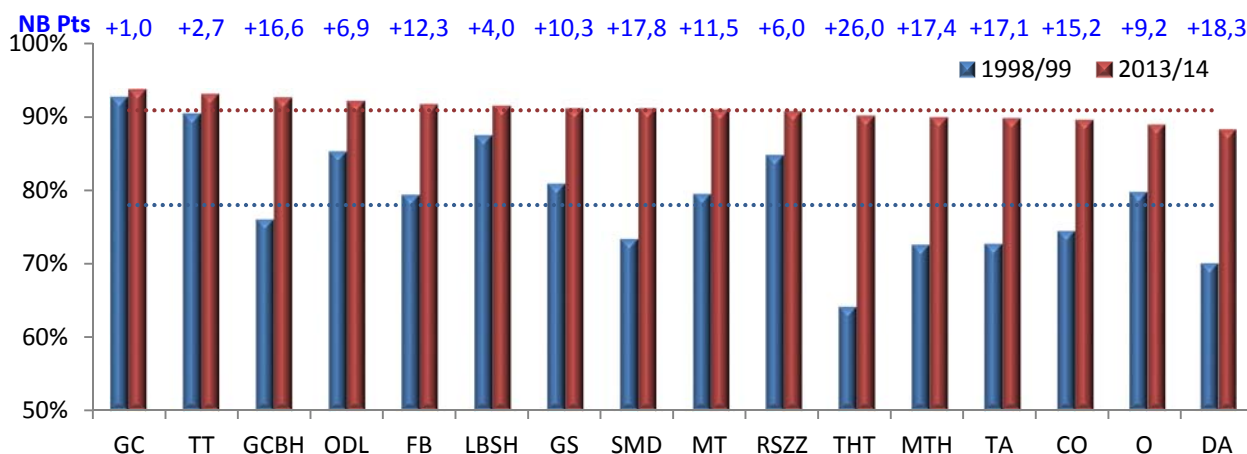
L'indice de parité au niveau du cycle de l'enseignement primaire, a atteint 91% en 2013/2014 au niveau national, soit une amélioration de 13 points par rapport à 1998/1999, traduisant ainsi un niveau relativement bas d'égalité de chance d'accès des filles à ce niveau fondamental de l'enseignement.

Par ailleurs, neuf régions ont affiché de meilleures performances comparées à la moyenne nationale en 2013/2014. Il en est ainsi pour Grand Casablanca avec 94% et pour Tanger-Tétouan et Gharb-Chrarda-Béni Hssen (93%). A contrario, Doukala-Abda présente le niveau d'inégalité le plus important, soit 88%.

En termes de dynamique, les meilleures performances entre 1998/1999 et 2013/2014 ont été enregistrées par Taza-Al Hoceïma-Taounate (+26 points), Doukala-Abda, Souss-Massa-Daraâ (+18,3 points) et Marrakech-Tensift-Al Haouz (17,8 points).

Il s'agit donc d'un progrès global pour la parité au niveau de l'enseignement primaire.

Graph 39 : Indice de parité du niveau de l'enseignement primaire



Source : Ministère de l'ENFP et calcul DEPF

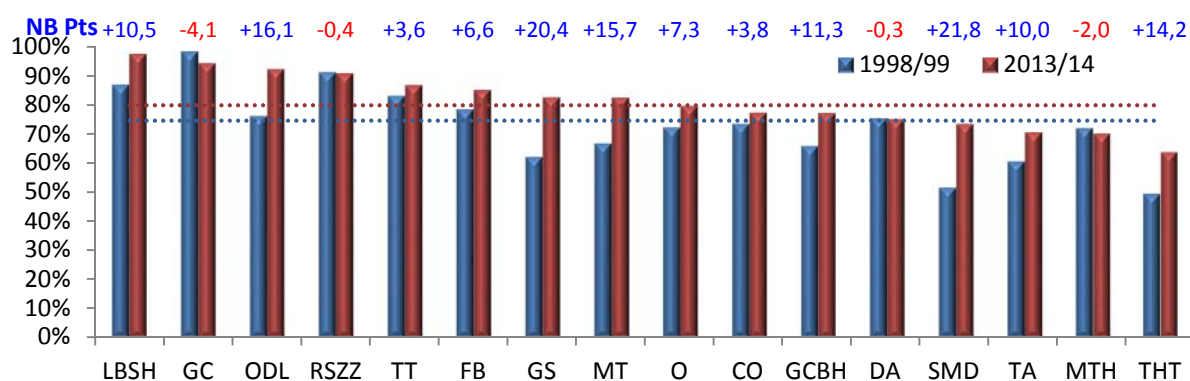
L'accès à l'enseignement secondaire collégial est plus inégalitaire. Ainsi, l'indice de parité s'est situé à 79,9% en 2013/2014 à l'échelle nationale contre 74,6% en 1998/1999, soit une amélioration de 5,3 points.

Sur le plan régional, huit régions ont réalisé des niveaux d'inégalité inférieurs à la moyenne nationale en 2013/2014, notamment, Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra (98%), Grand Casablanca (94%) et Oued Ed-Dahab-Lagouira (92%). Tandis que Marrakech-Tensift-Al Haouz (70%), Tadla-Azilal (71%) et

Souss-Massa–Daraâ (73%), caractérisées par la part importante de la population rurale, ont affiché les plus faibles ratios filles/garçons.

En termes de dynamique, Souss-Massa–Daraâ et Guelmim-Es-Semara ont enregistré les meilleures performances entre 1998/1999 et 2013/2014 (+21,8 points et +20,4 points respectivement) contre des baisses respectives de 4,1 points et 2 points au niveau des régions du Grand Casablanca et de Marrakech-Tensift-Al Haouz.

Graph 40 : Indice de parité du niveau de l'enseignement secondaire collégial



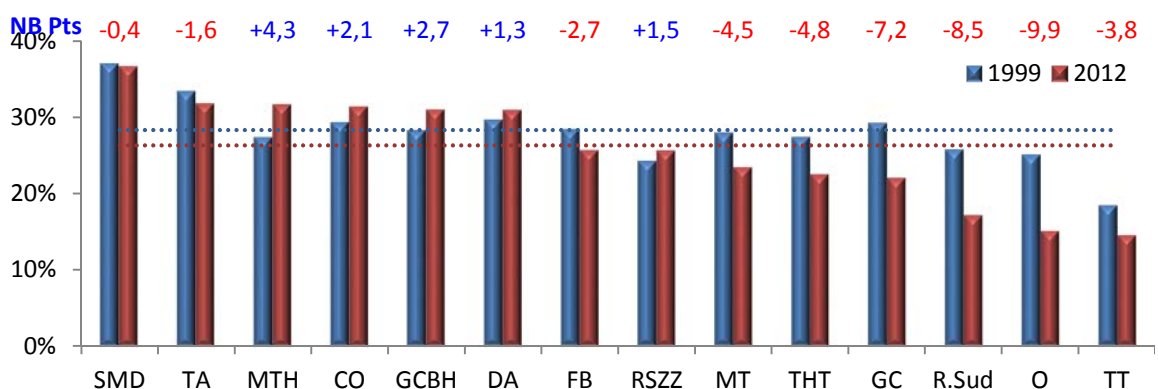
Source : Ministère de l'ENFP et calcul DEPF

Le Maroc est caractérisé par la faible contribution des femmes au marché du travail. Ainsi, le taux de féminisation de la population active est passé de 28,3% en 1999 à 26,3% en 2012.

Au niveau régional, six régions ont affiché des taux élevés comparés à la moyenne nationale, notamment, Souss-Massa–Daraâ (36,6%). Le plus faible taux est enregistré dans la région de Tanger-Tétouan (14,6%).

En termes de dynamique, Marrakech-Tensift-Al Haouz affiche la meilleure performance entre 1999 et 2012, avec un gain respectif de 4,3 points de pourcentage, tandis que la plus forte baisse a été affichée dans la région de l'Oriental, soit 9,9 points de pourcentage.

Graph 41 : Taux de féminité de la population active (%)



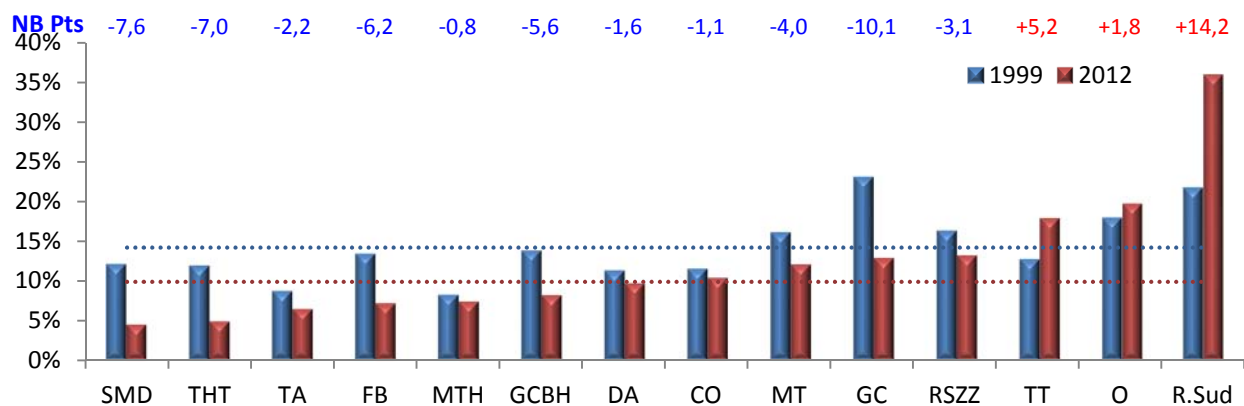
Source : HCP et calcul DEPF

Le taux de chômage féminin au niveau national s'est atténué entre 1999 et 2013, passant de 14,2% en 1999 à 10,4% en 2014.

Au niveau régional, les taux les plus bas ont été réalisés par Souss-Massa–Daraâ et Taza-Al Hoceïma-Taounate, soit respectivement 4,5% et 4,9% en 2012. Le chômage des femmes est plus prononcé dans les régions du sud (35,9%).

En termes de dynamique, Grand Casablanca, Souss-Massa–Daraâ et Taza-Al Hoceïma-Taounate ont affiché les meilleures performances entre 1999 et 2012, avec des gains respectifs de 10,1 points, 7,6 points et 7 points. Le taux de chômage féminin s'est aggravé au cours de la même période dans les régions du sud, Tanger-Tétouan et l'Oriental (14,2 points, 5,2 points et 1,8 point respectivement).

Graph 42 : Taux de chômage féminin



Source : Ministère de l'ENFP et calcul DEPF

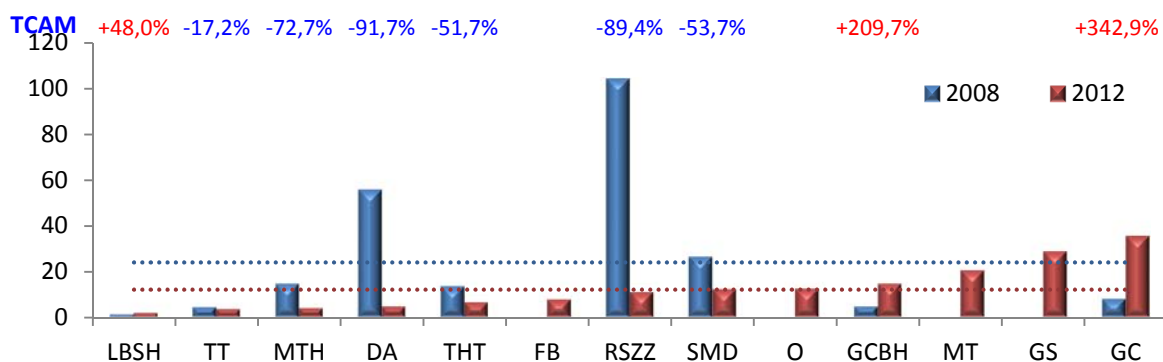
3.2. Protection des personnes et des groupes vulnérables

Le nombre de centres pour les handicapés a augmenté de 5 centres en 2003 à 54 centres en 2012 améliorant ainsi la couverture territoriale de 4 à 13 régions et le taux d'encadrement de 235 à 127 bénéficiaires par personne encadrante entre les mêmes années.

En 2012, trois régions (Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, l'Oriental et Souss-Massa–Daraâ) centralisent plus de 50% des établissements, 60% du personnel encadrant et 60% des personnes bénéficiaires, notamment, la région de l'Oriental qui abrite 9 centres pour handicapés et plus de 33% du personnel encadrant et de personnes bénéficiaires.

En termes d'encadrement, les régions de Marrakech-Tensift-Al Haouz, Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Doukala-Abda, Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra, Fès-Boulemane, Taza-Al Hoceïma-Taounate, Tanger-Tétouan réalisent des taux d'encadrement meilleurs que la moyenne nationale, notamment, les régions de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra et de Marrakech-Tensift-Al Haouz avec respectivement 2 et 4 personnes handicapées par encadrant.

Graph 43 : Taux d'encadrement des centres pour handicapés



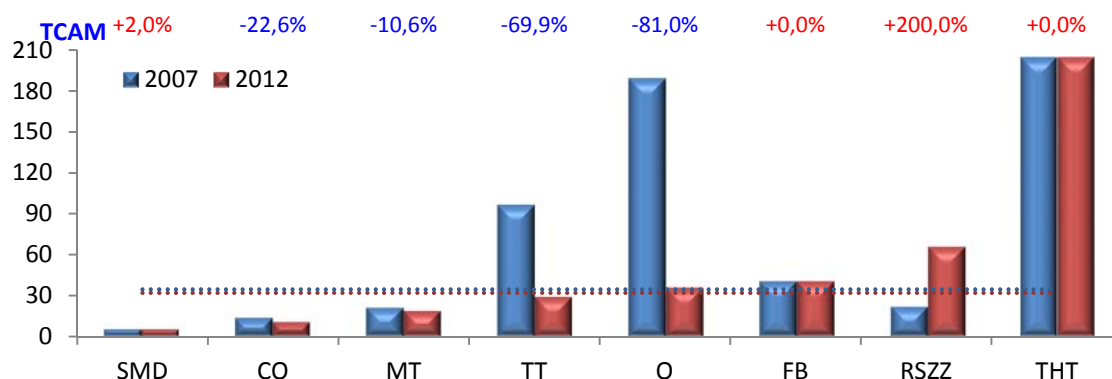
Source : Entraide Nationale et calcul de la DEPF

Par ailleurs, le nombre de coopératives Yousoufia des paralytiques et organisations Alaouites pour la protection des malvoyants a quasiment stagné autour de 150 établissements entre 2003 et 2012 contre

une hausse de 12% des bénéficiaires et de 7,5% du personnel encadrant. Concernant la couverture régionale, quatre régions (Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Gharb-Chrarda-Béni Hssen, Meknès-Tafilalet et Tanger-Tétouan) centralisent plus de 60% des établissements, 50% du personnel encadrant et 60% des personnes bénéficiaires, notamment, la région de Tanger-Tétouan qui abrite 31 établissements pour malvoyants ou paralysés, 23% des bénéficiaires et 25% du personnel encadrant.

En termes d'encadrement, les régions de Souss-Massa-Daraâ, Chaouia-Ouardigha, Meknès-Tafilalet et Tanger-Tétouan réalisent des taux d'encadrement meilleurs que la moyenne nationale, notamment, les régions Souss-Massa-Daraâ avec 5 personnes handicapées par encadrant.

Graph 44 : Taux d'encadrement des coopératives Yousoufia des paralytiques et organisations Alaouites pour la protection des malvoyants



Source : Entraide Nationale et calcul de la DEPF

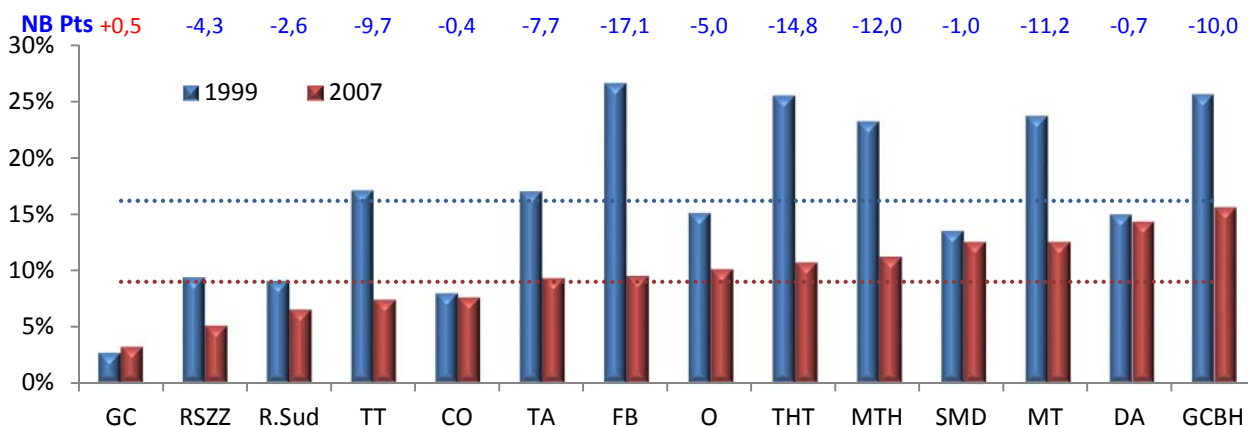
3.3. Réduction de l'exclusion

Le taux de pauvreté a gagné 7,2 points à l'échelle nationale entre 1999 et 2007, passant de 16,2% à 9% du total de la population.

Au niveau régional, sept régions (Régions du Sud, Chaouia-Ouardigha, Grand Casablanca, Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et Tanger-Tétouan) ont affiché des taux de pauvreté en dessous de la moyenne nationale en 2007, avec notamment, 3,2% pour Grand Casablanca et 5,1% pour Rabat-Salé-Zemmour-Zaer. Le Gharb-Chrarda-Béni Hssen a enregistré le taux de pauvreté le plus élevé en 2007, soit 15,6%.

Entre 1999 et 2007, Fès-Boulemane a enregistré une baisse de la pauvreté de 17,1 points, soit l'une des meilleures performances au niveau national, passant de 26,6% à 9,5% au moment où Grand Casablanca a affiché une hausse de 0,5 point, passant de 2,7% à 3,2%.

Graph 45 : Taux de pauvreté relative



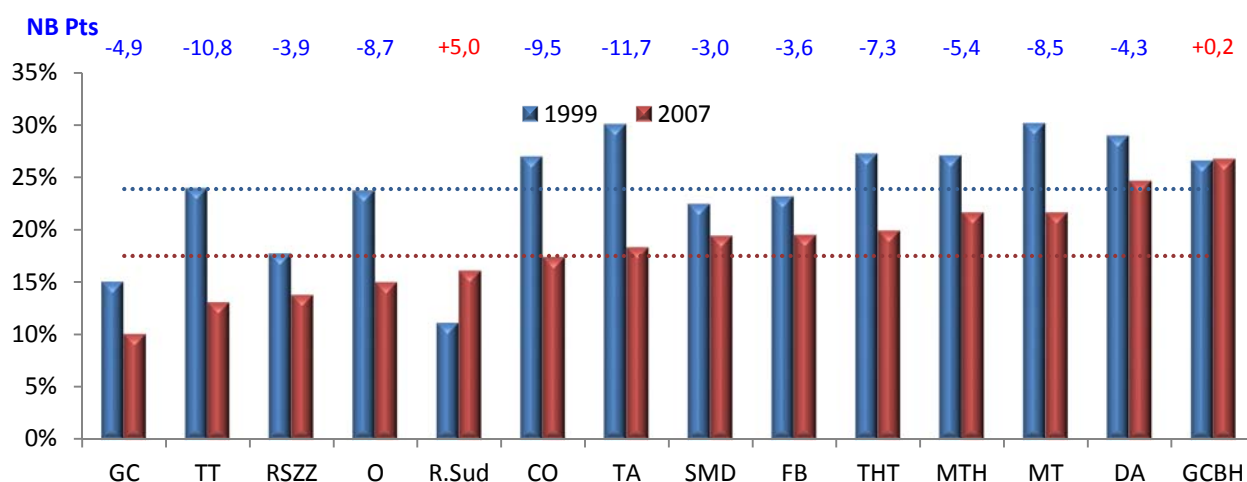
Source : HCP et calcul DEPF

Au niveau national, le taux de vulnérabilité est passé de 23,9% en 1999 à 17,5% en 2007, soit un gain de 6,4 points.

Au niveau régional, huit régions ont enregistré des taux plus bas que la moyenne nationale en 2007, avec notamment, 10,1% pour Grand Casablanca, 13,1% pour Tanger-Tétouan et 13,8% pour Rabat-Salé-Zemmour-Zaer. Tandis que le taux le plus élevé a été affiché par Gharb-Chrarda-Béni Hssen (26,7%) en 2007.

En termes de dynamique, les régions de Tadla-Azilal et de Tanger-Tétouan ont réalisé les meilleures performances entre 1999 et 2007 avec des réductions du taux de vulnérabilité de 11,7 points et de 10,8 points respectivement.

Graphe 46 : Taux de vulnérabilité



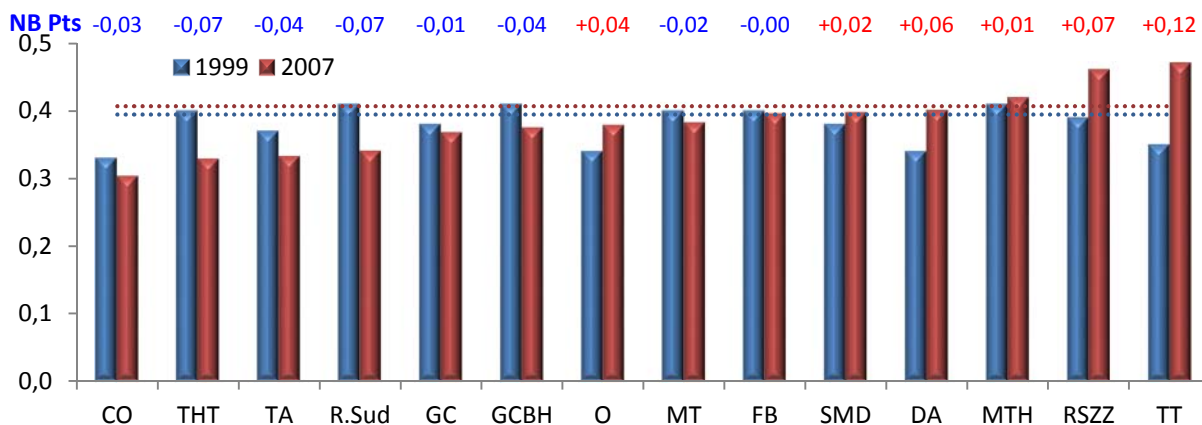
Source : HCP et calcul DEPF

L'indice de GINI a augmenté de 1,2 point de base au niveau national entre 1999 et 2007, passant de 0,395 à 0,407.

Sur le plan régional, trois régions ont enregistré des inégalités plus élevées que la moyenne nationale, avec 0,471 pour Tanger-Tétouan, 0,461 pour Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et 0,420 pour Marrakech-Tensift-Al Haouz. Par ailleurs, Chaouia-Ouardigha a affiché le niveau des inégalités le plus bas, soit 0,304 en 2007.

Entre 1998 et 2007, Taza-Al Hoceïma-Taounate et les régions du sud ont réalisé les meilleures performances, avec des baisses de 7 points de base pour chacune.

Graphe 47 : Indice de GINI

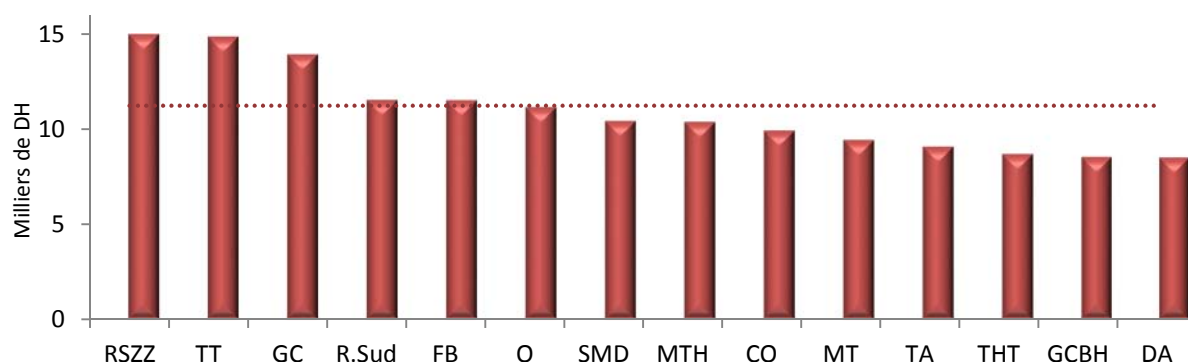


Source : HCP et calcul DEPF

Les dépenses annuelles moyennes se sont élevées à 11.223 DH par personne à l'échelle nationale en 2007.

Cinq régions (RS, Grand Casablanca, Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Fès-Boulemane et Tanger-Tétouan) ont affiché des niveaux dépassant la moyenne nationale, avec notamment, 14.991DH/personne pour Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et 14.851 DH/personne pour Tanger-Tétouan. En contrepartie, les plus faibles dépenses annuelles moyennes reviennent à Doukala-Abda et à Gharb-Chrarda-Béni Hssen avec respectivement 8.528 et 8.563 DH/personne, soit presque la moitié des dépenses réalisées par Rabat-Salé-Zemmour-Zaer.

Graph 48 : Dépenses annuelles moyennes par personne



Source : HCP

4. CHAPITRE 4 : PROTECTION DES ENFANTS

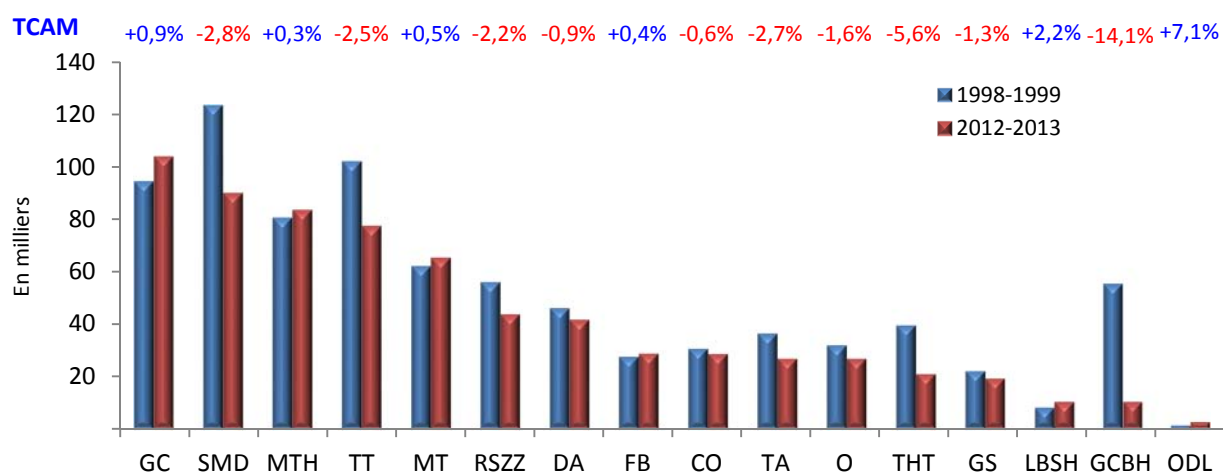
4.1. Droit des enfants à l'information, à l'éducation et à la formation

Le nombre total des élèves dans l'enseignement préscolaire a régressé de 728.916 à 681.015, soit un taux de croissance annuel moyen de -0,6% entre 2001-2002 et 2012-2013. Cette baisse a concerné l'enseignement traditionnel (-3,3% au cours de la même période) contre une amélioration de 11% pour l'enseignement moderne qui constitue 35% en 2012 du total de l'enseignement préscolaire.

La baisse la plus importante concerne le Gharb-Chrarda-Béni Hssen (-14%), en lien avec la régression de 41,7% de l'enseignement préscolaire traditionnel, alors que la région de Oued Ed-Dahab-Lagouira a enregistré une progression de 4,9% en moyenne annuelle (96% de l'enseignement préscolaire en 2012 est moderne).

Quant à l'indice de parité des sexes (IPS) dans l'enseignement préscolaire, il a progressé de 19 points pour atteindre 75% en 2012-2013. La hausse la plus importante est celle du Gharb-Chrarda-Béni Hssen (+54,3 points). La région de Tanger-Tétouan réalise toujours l'IPS le plus faible au niveau national (51% en 2012-2013 contre 31% en 2001-2002) alors qu'il dépasse 90% dans sept régions, notamment, Oued Ed-Dahab-Lagouira (96%).

Graphe 49 : Nombre d'élèves dans l'enseignement préscolaire



Source : Ministère de l'ENFP et calcul DEPF

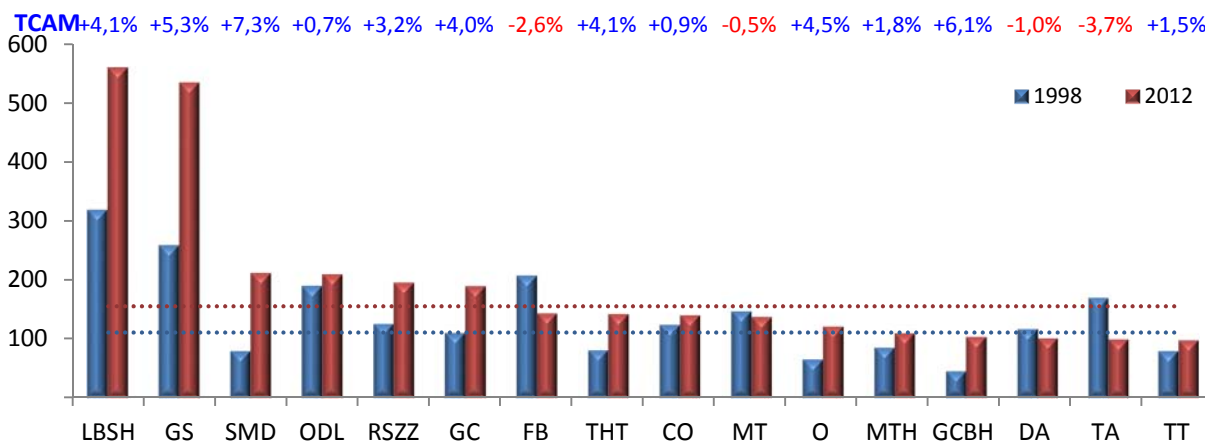
Au niveau national, le nombre de participants aux activités des maisons des jeunes pour 1000 habitants (PAMJ/hab) est passé de 110 à 155, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,5%.

Cependant, en 2012, cinq régions (Oued Ed-Dahab-Lagouira, Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra, Guelmim-Es-Semara, Souss-Massa-Daraâ et Rabat-Salé-Zemmour-Zaer qui concentrent 27% des établissements et 35% des participants) enregistrent un taux de participation meilleur que la moyenne nationale avec, notamment, 559 PAMJ/hab pour Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra (3,6 fois la moyenne nationale). La région de Tanger-Tétouan réalise le plus faible taux avec 98 PAMJ/hab malgré une légère amélioration par rapport à 1998 (80 PAMJ/hab).

En termes de dynamique, Souss-Massa-Daraâ et Gharb-Chrarda-Béni Hssen ont réalisé les meilleures performances avec des taux de croissance annuels moyens respectifs de 7,3% et 6,1% entre 1998 et 2012 au moment où Tadla-Azilal, Fès-Boulemane, Doukala-Abda et Meknès-Tafilalet ont enregistré un recul du taux de participation.

Il est à signaler que le taux de participation des provinces rurales (165 PAMJ/hab) en 2012 est légèrement supérieur au reste des provinces (154 PAMJ/hab). Cette différence est plus remarquable entre milieu urbain et périurbain. A titre d'exemple, Mediouna (362 PAMJ/hab) a un taux de participation 2,2 fois plus important que celui de Casablanca (167 PAMJ/hab).

Graphe 50 : Nombre de participants aux activités des maisons des jeunes pour 1000 habitants



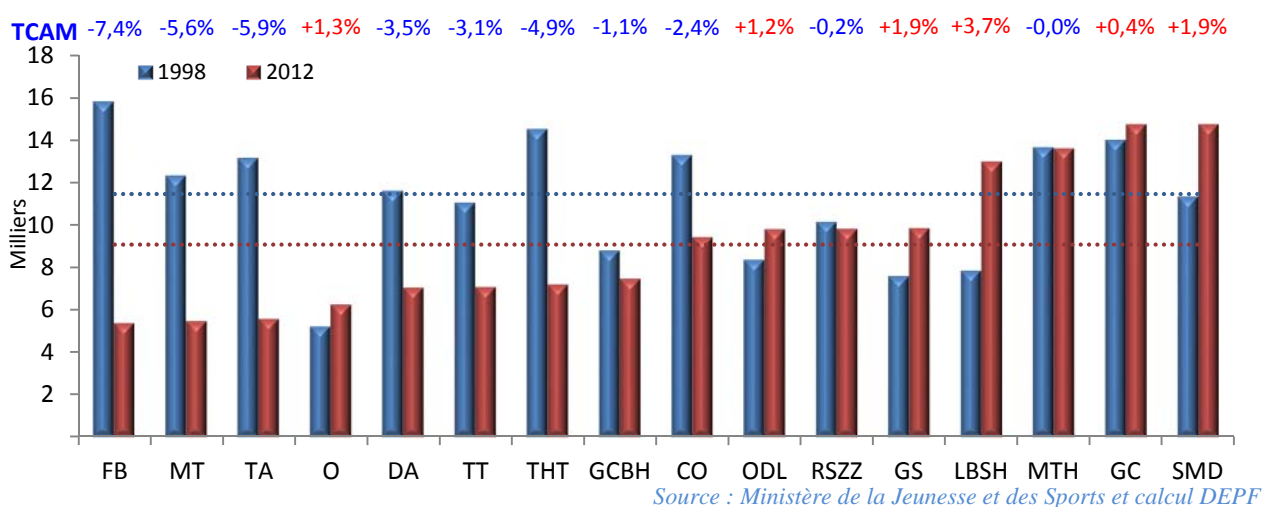
Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports et calcul DEPF

La couverture nationale en termes de maison de jeunes s'est consolidée entre 1998 et 2012, passant de 267 à 557 établissements, soit une création de 21 établissements en moyenne par an. Ceci a permis une meilleure couverture de la population nationale avec 58.522 habitants par établissement en 2012 contre 104.026 en 1998.

Au niveau national, le nombre de participants aux activités des maisons des jeunes par établissement (PAMJ/Ets) est passé de 11.464 à 9.071, soit un taux de croissance annuel moyen de -1,7%.

Au niveau régional, huit régions (Gharb-Chrarda-Béni Hssen, l'Oriental, Doukala-Abda, Tadla-Azilal, Meknès-Tafilalet, Fès-Boulemane, Taza-Al Hoceïma-Taounate et Tanger-Tétouan) enregistrent une couverture meilleure que la moyenne nationale avec, notamment, 5.396 PAMJ/Ets pour Fès-Boulemane (meilleure taux de croissance annuel moyen avec -7,4%). La région la moins lotie est celle de Souss-Massa-Daraâ avec 14.745 PAMJ/Ets.

Graphes 51 : Nombre de participants aux activités des maisons des jeunes par établissement



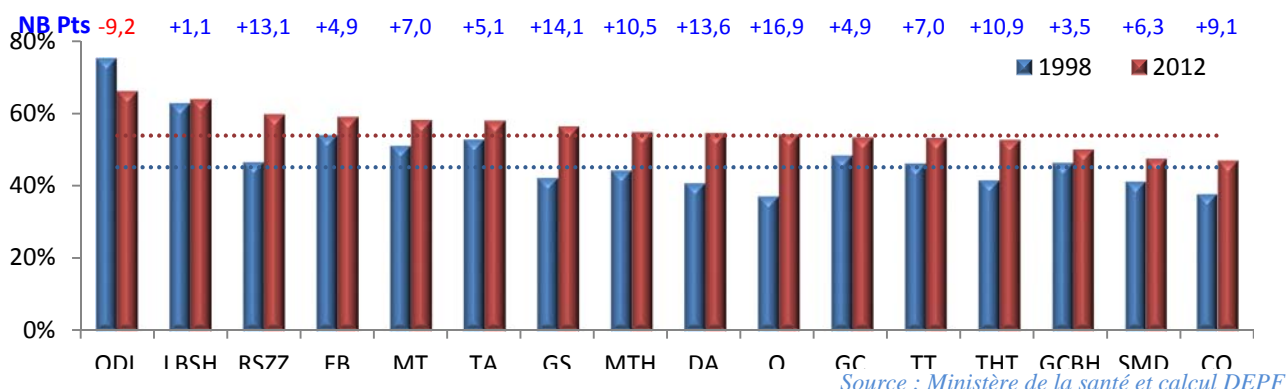
4.2. Protection médico-sanitaire maternelle et infantile

Le nombre de consultations des femmes enceintes s'est amélioré entre 1998 et 2012, passant de 289.016 à 459.314 consultantes, soit un taux de croissance annuel moyen de 3,4%.

Cette hausse a concerné toutes les régions, en particulier, le Grand Casablanca et Tanger-Tétouan (respectivement +5,3%). Relativement à la population, le taux de consultation des femmes enceintes est passé de 10 pour 1000 habitants en 1998 à 14 en 2012 (à parité égale entre les provinces rurales et les autres provinces), soit un taux de croissance annuel moyen de 2,5%. Cette hausse a concerné toutes les régions, notamment, Gharb-Chrarda-Béni Hssen et Doukala-Abda (+4,1% chacune pour atteindre respectivement 16 et 13 consultations pour 1000 hab).

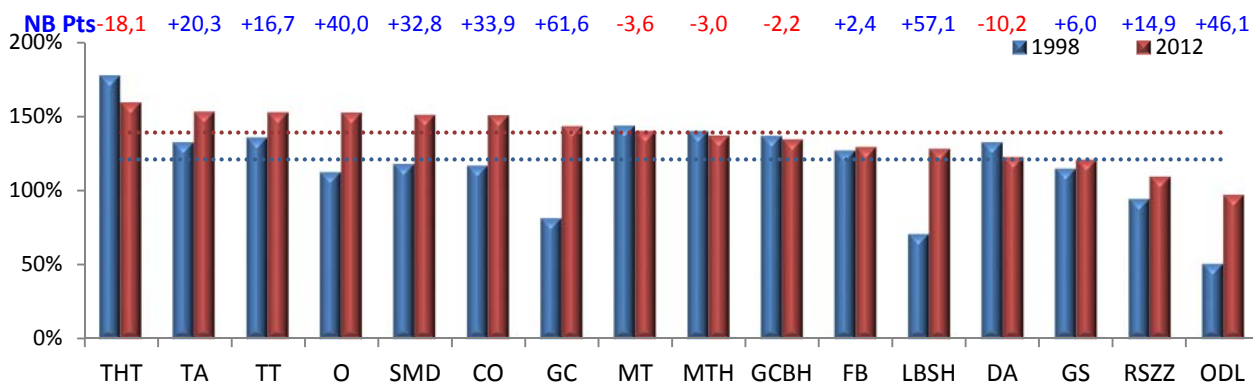
Quant au taux de consultation précoce (lors du 1^{er} trimestre de grossesse), il s'est amélioré de 8,7 points au niveau national pour atteindre 54% en 2012 (légèrement inférieur dans les provinces rurales avec 50% contre 55% pour les autres provinces). Mise à part Oued Ed-Dahab-Lagouira, qui réalise, cependant, le taux le plus élevé (66% en 2012), cette hausse a concerné toutes les régions, notamment, l'Oriental (+16,9 points pour se hisser au même niveau national, soit 54%).

Graph 52 : Part des femmes ayant effectué une consultation lors du 1^{er} trimestre de grossesse dans le total des femmes ayant effectué des consultations de grossesse



Le taux brut de vaccination par le BCG¹⁶ (TBVBCG) s'est amélioré de 18,3 points au niveau national, entre 1998 et 2012, passant de 121% à 139%. Ce taux est très élevé dans les provinces rurales, soit 229% contre 128% dans les autres provinces. Cependant, les régions de Taza-Al Hoceïma-Taounate (-18,1 pts bien qu'elle garde le taux le plus élevé, soit 159%), Doukala-Abda (-10,2 pts), Meknès-Tafilalet (-3,6 pts), Marrakech-Tensift-Al Haouz (-3 pts) et Gharb-Chrarda-Béni Hssen (-2,2 pts) ont enregistré des baisses au moment où les autres régions ont consolidé ce taux, notamment, le Grand Casablanca (+61,6 pts).

Graph 53 : Taux brut de vaccination par le BCG



5. CHAPITRE 5 : DIALOGUE SOCIAL, DIALOGUE CIVIL ET PARTENARIATS INNOVANTS

5.1. Contrats partenariaux pour le progrès économique et social

Le nombre de coopératives au niveau national s'est améliorée entre 2002 et 2012, passant de 1 à 3 coopératives pour 10.000 habitants, soit un taux de croissance annuel moyen de 8,5%.

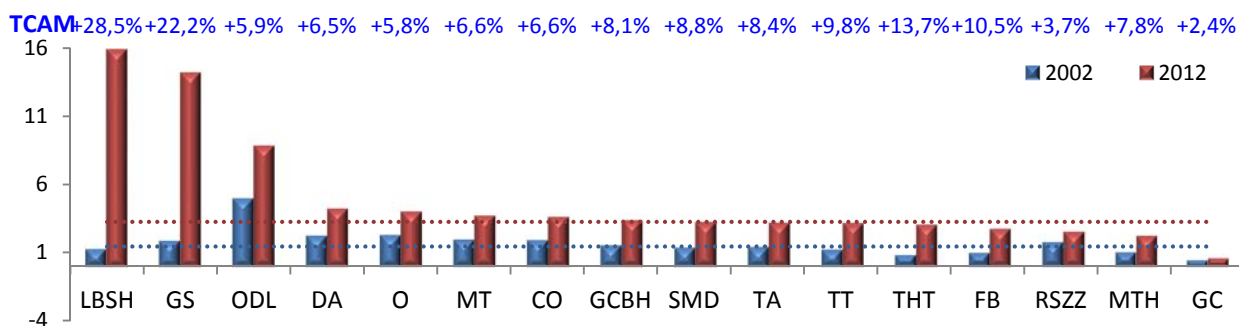
Cependant, la répartition des coopératives par région en 2012 témoigne d'une répartition inéquitable. En effet, les trois régions du sud (Oued Ed-Dahab-Lagouira, Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra et Guelmim-Es-Semara abritent plus de 13,3% de coopératives au niveau national pour une population qui ne dépasse pas 3,2% du total de la population) enregistrent une couverture meilleure que la

¹⁶ Estimé par la proportion des enfants vaccinés par le BCG (non compris les campagnes nationales de vaccination) par rapport au nombre d'accouchements au sein des formations sanitaires publiques.

moyenne nationale. La région de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra enregistre, à elle seule, 16 coopératives par 10.000 habitants, tandis que la région du Grand Casablanca est la moins desservie avec moins d'une seule coopérative pour 10.000 habitants, soit 5 fois moins que la moyenne nationale.

L'évolution de ce taux de couverture entre 2002 et 2012 diffère, également, entre les régions. Ainsi, les régions de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra et de Guelmim-Es-Semara ont réalisé les meilleures performances avec des taux de croissance annuels moyens respectifs de 28,5% et 22,2% entre 2002 et 2012.

Graphe 54 : Nombre de coopératives pour 10.000 habitants



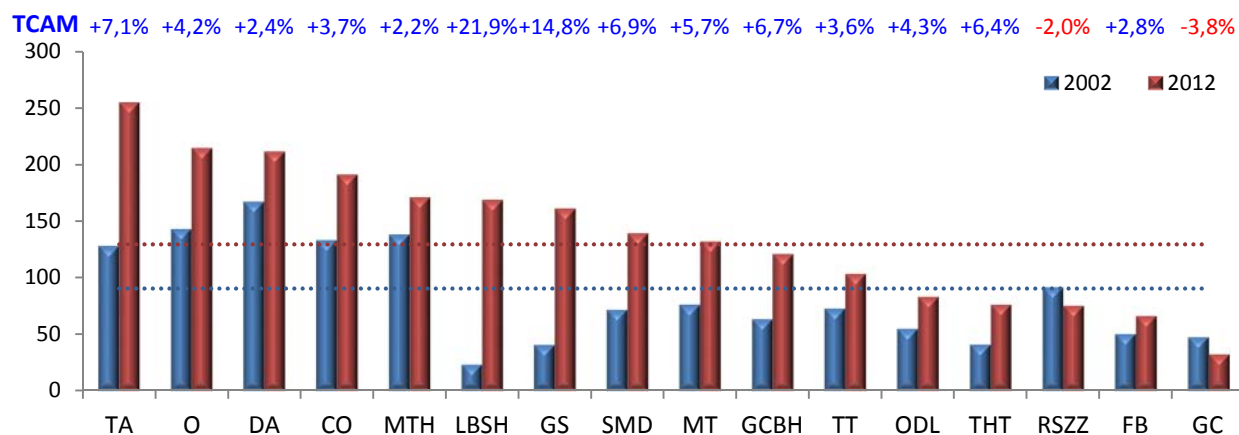
Source : Office du Développement de la Coopération et calcul DEPF

Le nombre d'adhérents aux coopératives au niveau national a augmenté entre 2002 et 2012, passant de 90 à 130 adhérents pour 10.000 habitants, soit un taux de croissance annuel moyen de 3,7%.

En 2012, les régions de Tadla-Azilal, l'Oriental, Doukala-Abda, Chaouia-Ouardigha, Marrakech-Tensift-Al Haouz, Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra et Guelmim-Es-Semara enregistrent une couverture meilleure que la moyenne nationale avec, notamment, 255 adhérents par 10.000 habitants dans Tadla-Azilal, 215 dans la région de l'Oriental et 212 dans la région de Doukala-Abda. Ces trois régions à vocation agricole, réalisent, d'ailleurs, les tailles moyennes de coopératives les plus élevées au niveau national, avec des niveaux respectifs de 78,7 adhérents, 52,8 adhérents et 49,5 adhérents par coopérative. La région la moins lotie est celle du Grand Casablanca avec 32 adhérents pour 10.000 habitants, soit près de 4 fois moins que la moyenne nationale.

En termes de dynamique, les régions de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra et Guelmim-Es-Semara ont réalisé les meilleures performances avec des taux de croissance annuels moyens de 21,9% et 14,8% entre 2002 et 2012.

Graphe 55: Nombre d'adhérents aux coopératives pour 10.000 habitants



Source : Office du Développement de la Coopération et calcul DEPF

6. CHAPITRE 6 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

6.1. Préservation de la biodiversité et des écosystèmes

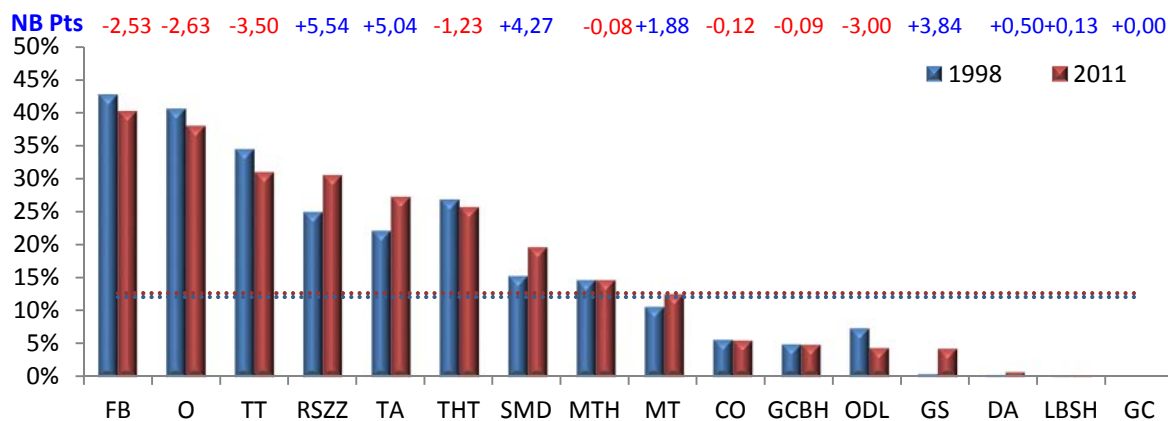
6.1.1 Superficie forestière

La superficie nationale couverte par les forêts a atteint 9 millions d'hectares en 2011, soit 12,6% du territoire national. 60% de cette superficie est concentrée dans les régions de l'Oriental (25,9%), de Souss-Massa-Daraâ (16,3%), de Fès-Boulemane (9,3%) et de Meknès-Tafilalet (8,6%). Les parts des autres régions ne dépassent pas 7% chacune.

Cette superficie forestière a augmenté de 430 mille hectares entre 1998 et 2011, soit un taux d'accroissement de 0,4% par an. L'augmentation la plus forte se situe dans les régions de Oued Ed-Dahab-Lagouira (6,6% dans le total de la superficie forestière), de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra (0,2%) et de Doukala-Abda (0,1%), qui en dépit de leurs faibles parts dans la superficie forestière nationale, leur superficie a progressé respectivement de 18,9%, 8,1% et 9,4% par an entre 1998 et 2011. A l'instar de ces deux régions, la région de Souss-Massa-Daraâ (1,9% par an), Tadla-Azilal (1,6%), Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (1,6%), Meknès-Tafilalet (1,3%) ont enregistré des taux de croissance plus importants. Les superficies forestières des autres régions ont baissé au cours de la même période.

Par rapport à la superficie régionale, le taux de couverture forestière¹⁷ diffère selon les régions. Ainsi, en 2011, la moitié des régions (Fès-Boulemane, Tanger-Tétouan, Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Tadla-Azilal, Taza-Al Hoceïma-Taounate, Souss-Massa-Daraâ, Marrakech-Tensift-Al Haouz) ont été caractérisées par des taux supérieurs à la moyenne nationale (12,6%), avec, notamment, 40,2% pour Fès-Boulemane et 14,7% pour Marrakech-Tensift-Al Haouz. Les régions de Doukala-Abda (0,7%) et de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra (0,2%) enregistrent les taux de couverture les moins élevés.

Graph 56 : Taux de couverture forestière régionale



Source: Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification, Calcul DEPF

En termes de dynamique, la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer a réalisé la meilleure performance avec une amélioration de +5,5 points de son taux de couverture forestière montrant ainsi les efforts déployés par la région pour la promotion et la protection de la forêt. La région de Tadla-Azilal vient en deuxième position (5 points) suivie par Souss-Massa-Daraâ (4,3 points). Les régions de Tanger-Tétouan, Oued Ed-Dahab-Lagouira, l'Oriental, Fès-Boulemane et Taza-Al Hoceïma-Taounate ont enregistré une baisse de leur taux de couverture entre 1998 et 2011.

¹⁷ Ce taux est mesuré par le rapport entre la superficie forestière et la superficie de la région.

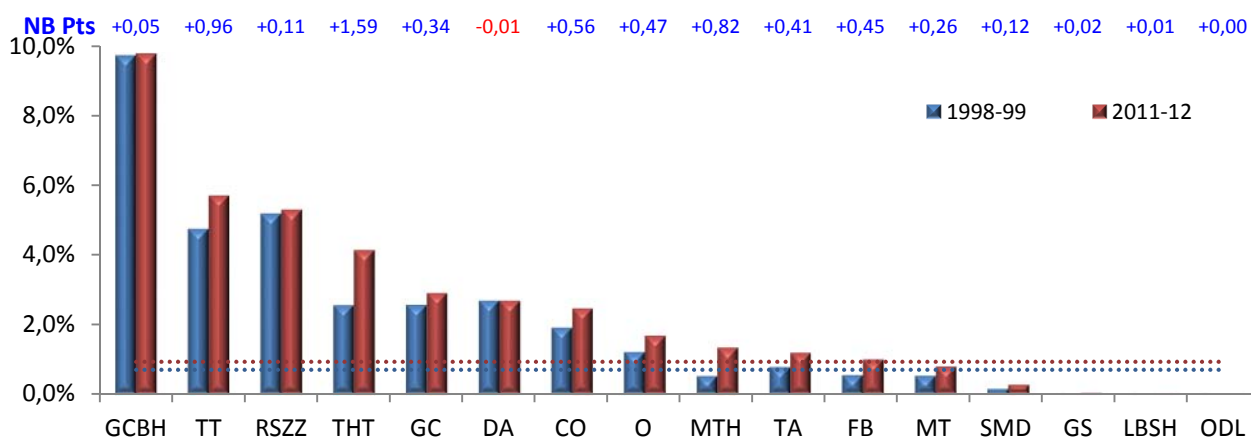
6.1.2 Superficies reboisées

La superficie reboisée au niveau national s'est accrue de 2% en moyenne annuelle entre 1998 et 2011, pour atteindre 655 milliers d'hectares en 2011, soit 0,9% de la superficie du territoire national. Par région, celle de l'Oriental a connu le reboisement le plus élevé avec 102 milliers de ha en 2011 contre 73 milliers de ha en 1998, soit 15,6% des superficies nationales reboisées.

Par rapport aux superficies de chaque région, la région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen a enregistré la part la plus élevée du reboisement en 2011, soit 9,8%, suivie de Tanger-Tétouan (5,7%), de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (5,3%) et de Taza-Al Hoceïma-Taounate (4,1%).

En termes de dynamique, la part des superficies reboisées s'est améliorée pour toutes les régions sur la période de 1998-2011, à l'exception de Doukala-Abda où sa part a stagné autour de 2,7%. Ainsi neuf régions (Taza-Al Hoceïma-Taounate, Tanger-Tétouan, Marrakech-Tensift-Al Haouz, Chaouia-Ouardigha, l'Oriental, Fès-Boulemane, Tadla-Azilal, Grand Casablanca et MT) ont réalisé un gain supérieur à la moyenne nationale (0,2 point) avec, notamment, une amélioration de +1,6 point pour Taza-Al Hoceïma-Taounate et +0,26 point pour Meknès-Tafilalet.

Graph 57 : Part de la superficie reboisée dans le total de la superficie de chaque région



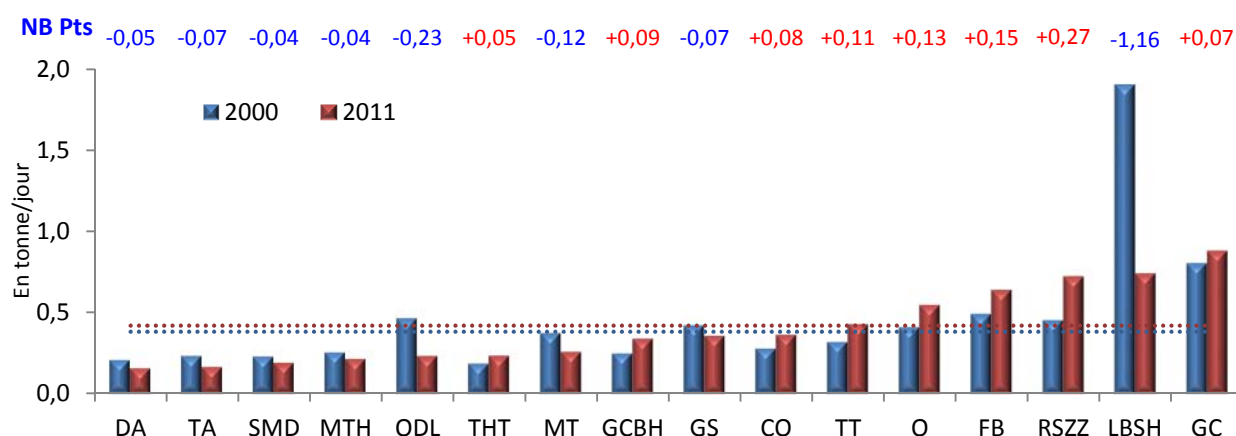
Source: Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification, Calcul DEPF

6.2 Evolution des déchets ménagers par habitant

La quantité des déchets ménagers au niveau national s'élève à 13 501 t/jour en 2011 contre 10 903 t/jour en 2000, soit une hausse annuelle moyenne de l'ordre de 2%. Par habitant, la quantité de déchets ménagers est de 0,4 kg/jour.

L'analyse par région révèle des disparités importantes entre les régions. La région du Grand Casablanca collecte plus de 25,5% des déchets ménagers au niveau national. En 2011, les régions du Grand Casablanca, Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Tanger-Tétouan, Fès-Boulemane et l'Oriental ont enregistré les quantités des déchets les plus élevées avec 3 446, 1896, 1282, 1118 et 1094 tonnes de déchet ménagers par jour contre un niveau moins élevé pour les régions de Oued Ed-Dahab-Lagouira (40 t/j) et Guelmim-Es-Semara (183 t/j).

Graph 58 : Evolution de la quantité des déchets ménagers par habitant



Source : Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, calcul DEPF

La quantité des déchets ménagers est fortement corrélée avec le nombre de personne habitée à chaque région. Ainsi, les quantités collectées ont atteint 0,9 kg/j par habitant au niveau de la région du Grand Casablanca, la région la plus peuplée (12^o de la population nationale). Ces quantités ont atteint 0,7 kg/j pour chacune des régions de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra.

En termes de dynamique, les régions qui ont vu leurs parts augmentées sont celles de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (+0,27 points), Fès-Boulemane (+0,15 point), l'Oriental (0,13 point), Tanger-Tétouan (+0,1 point), GHBH (+0,08 point) et Chaouia-Ouardigha (+0,08 point)

7. CHAPITRE 7 : GOUVERNANCE RESPONSABLE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEMOCRATIE SOCIALE

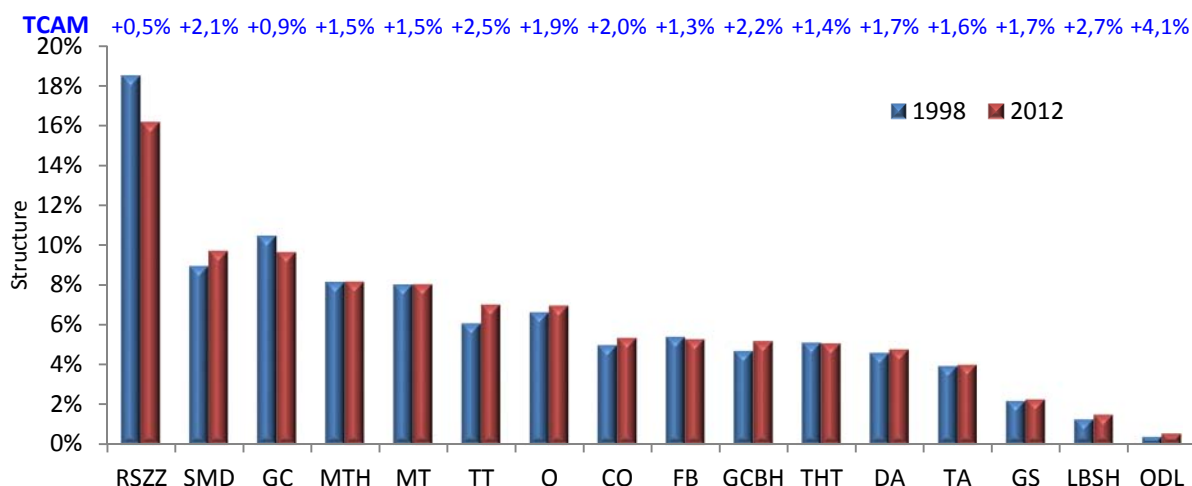
7.1. Capital humain

La structure des effectifs du personnel de l'Etat¹⁸ par région révèle de grandes disparités montrant une concentration importante dans l'axe Rabat-Casablanca. En effet, la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer vient en premier rang en accaparant 16,2% du personnel de l'Etat en 2012, soit un recul de 2,3 points par rapport à 1998. La région de Souss-Massa-Daraâ, qui a vu sa part s'améliorée de 0,7 point pendant la même période, occupe le deuxième rang à l'instar de la région du Grand Casablanca dont la part a baissé de 0,8 point pour se situer à 9,7% en 2012. Les parts des régions de Marrakech-Tensift-Al Haouz et de Meknès-Tafilalet ont stagné autour de 8% entre 1998 et 2012.

En termes de dynamique, la région de Oued Ed-Dahab-Lagouira a enregistré le taux de croissance annuel moyen le plus élevé (4,1%) pendant la période 1998-2012, suivie par les régions de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra (2,7%), de Tanger-Tétouan (2,5%), du Gharb-Chrarda-Béni Hssen (2,2%), de Souss-Massa-Daraâ (2,1%), de Chaouia-Ouardigha (2%), de l'Oriental (1,9%), de Guelmim-Es-Semara et Doukala-Abda (1,7% chacune) et Tadla-Azilal (1,6%). Les taux des autres régions ne dépassent guère le taux de croissance annuel moyen national (1,5%). Les régions du Grand Casablanca et de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, même avec des effectifs plus importants, enregistrent les taux de croissance annuels moyens les plus faibles respectivement 0,9% et 0,5%.

¹⁸ Il s'agit du personnel civil de l'Etat payé par la PPR, non compris les étrangers et les non déclarés

Graph 59 : Structure et taux de croissance annuel moyen des effectifs du personnel de l'Etat

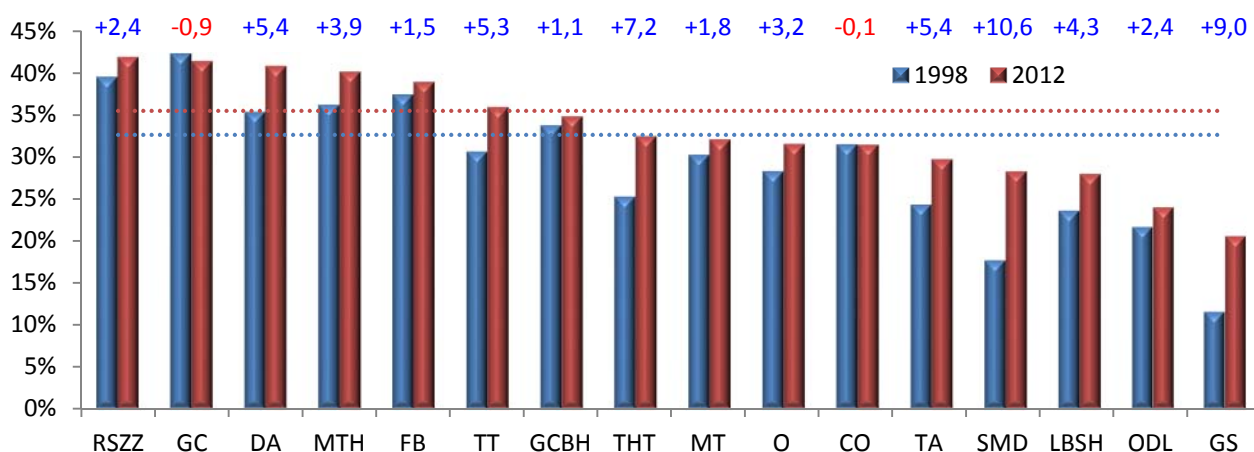


Source : HCP et Calcul DEPF

L'analyse par genre fait apparaître la persistance des disparités dans l'administration entre les deux sexes malgré les efforts déployés en la matière aussi bien au niveau national qu'au niveau de chaque région. En effet, la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, qui abrite la capitale administrative du Royaume, réalise la représentativité des femmes¹⁹ la plus élevée (41,9% en 2012 contre 39,5% en 1998), suivie par les régions du Grand Casablanca (41,4% contre 42,3%), de Doukala-Abda (40,8% contre 35,3%), de Marrakech-Tensift-Al Haouz (40,1% contre 36,2%), de Fès-Boulemane (38,9% contre 37,4%) et Tanger-Tétouan (35,9% contre 30,6%).

Les parts les plus faibles des femmes dans l'effectif du personnel de l'Etat ont été enregistrées par les trois régions du Sud, en l'occurrence la région de Guelmim-Es-Semara avec 20,5% en 2012 mais en nette amélioration par rapport à 1998 où cette part a été évaluée à 11,6%, celle Oued Ed-Dahab-Lagouira (24% en 2012 contre 21,6% en 1998) et la région de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra (27,9% contre 23,6%).

Graph 60 : Part des femmes dans l'effectif du personnel de l'Etat



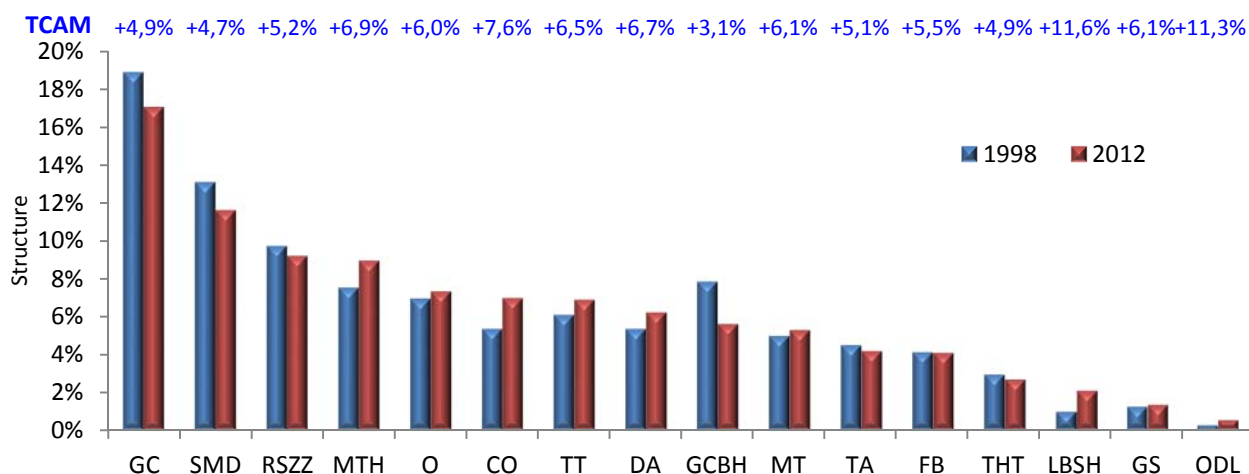
Source : HCP et calcul DEPF

¹⁹ Part des femmes dans l'effectif du personnel de l'Etat.

7.2. Investissement

Le Grand Casablanca a réalisé la part la plus importante du PIB en y contribuant à hauteur de 17,1% en 2012 contre 18,9% en 1998, soit une perte de 1,8 point, suivie par Souss-Massa-Daraâ (11,6% contre 13,1%), Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (9,2% contre 9,7%) et Marrakech-Tensift-Al Haouz (9% contre 7,5%). Ces quatre régions totalisent 46,8% du PIB national traduisant un héritage historique appelé à être résorbé selon des dynamiques en cours ou à partir des trajectoires que la nouvelle gouvernance régionale pourrait favoriser.

Graph 61: Structure et taux de croissance annuel moyen du PIB régionalisé



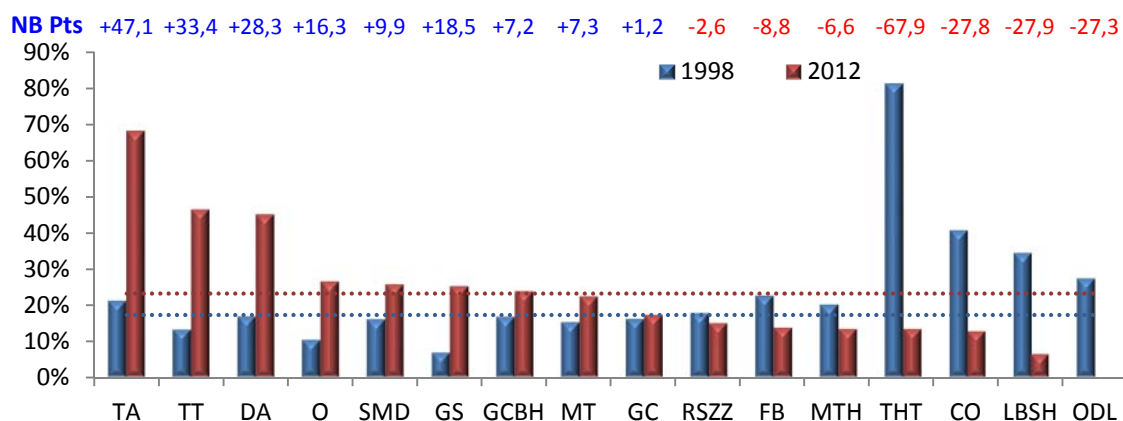
Source : DEPF

En termes de rythme de croissance, ce sont les régions à faibles contributions qui révèlent les trajectoires les plus dynamiques, avec des taux de croissance annuels moyens plus élevés que la moyenne nationale (5,6%) sur la période 1998-2012, à savoir les régions de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra et de Oued Ed-Dahab-Lagouira avec respectivement 11,6% et 11,3%. A l'instar de ces deux régions, Chaouia-Ouardigha (7,6%), Marrakech-Tensift-Al Haouz (6,9%) et Doukala-Abda (6,7%) ont enregistré des taux de croissance plus importants. Le Gharb-Chrarda-Béni Hssen a enregistré le taux de croissance le plus bas (3,1%) impacté par le recul du rythme de croissance de l'activité primaire. Le reste des régions a enregistré des taux de croissances oscillant autour de la moyenne nationale.

Par ailleurs, le taux d'investissement industriel s'est amélioré de 5,9 points entre 1998 et 2012, passant de 17,4% à 23,3%. Cette performance est attribuable, notamment, à la branche mécanique et métallurgique ayant réalisé un gain de 26,7 points pour se situer à 42,3% en 2012 et à l'industrie chimique et parachimique (+7%). Entre temps, le taux d'investissement de la branche textile et cuir a baissé de 10,8 points pour s'établir à 12,4%.

Les spécialisations sectorielles des différentes régions ont impacté leurs performances en matière d'investissement. Ainsi, en 2012, trois régions (Tadla-Azilal, Doukala-Abda et Tanger-Tétouan) ont réalisé des taux d'investissement nettement meilleurs que la moyenne nationale (68,2%, 45,2% et 46,6% respectivement). Ces trois régions ont renforcé leurs niveaux d'investissement avec des gains de 47,1 points pour Tadla-Azilal, 28,3 points pour Doukala-Abda et 33,4 points pour Tanger-Tétouan. En effet, lesdites régions se spécialisent dans des secteurs à fort potentiel d'investissement. Ainsi, les régions de Tadla-Azilal et de Doukala-Abda se sont positionnées dans la chimie et parachimie (79,4% et 92,5% de l'investissement des deux régions respectivement) et Tanger-Tétouan s'est positionnée dans l'industrie mécanique et métallurgique (71% de l'investissement de la région). Le taux d'investissement de la région du Grand Casablanca (qui concentre 34,6% de l'investissement national) se situe à 17,4%, soit un niveau inférieur de 6 points de la moyenne nationale en 2012.

Graphe 62 : Taux d'investissement industriel



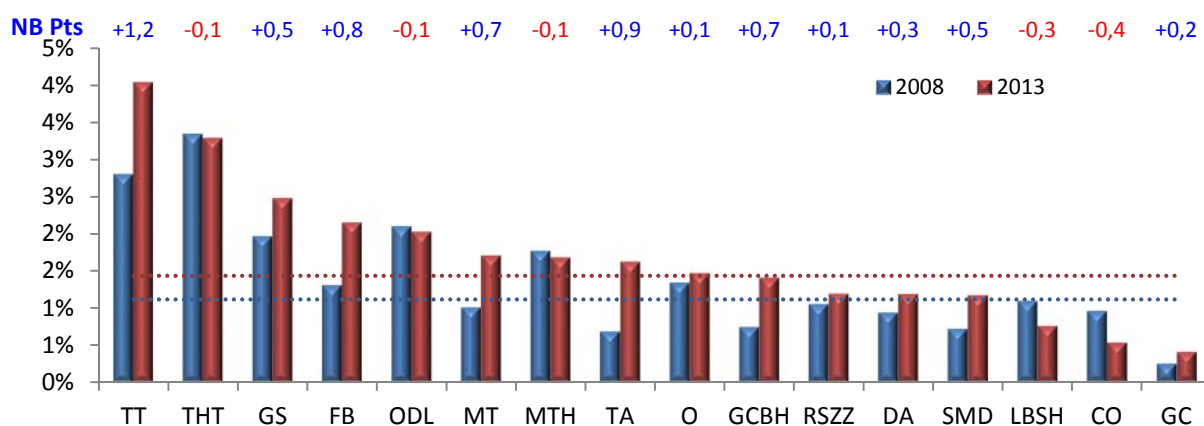
Source : MICEN

Dépenses d'investissement du budget général

Les dépenses d'investissement du budget général se sont accrues de 1,9 point du PIB, passant 2,7% en 2008 à 4,5% du PIB en 2013. La part de ces dépenses affectées aux régions représente près de 30% du total des investissements du budget général en 2012. Neuf régions (Oued Ed-Dahab-Lagouira, Guelmim-Es-Semara, Marrakech-Tensift-Al Haouz, l'Oriental, Tadla-Azilal, Meknès-Tafilalet, Fès-Boulemane, Taza-Al Hoceïma-Taounate et Tanger-Tétouan) ont réalisé des niveaux supérieurs de ces dépenses rapportées au PIB au niveau national, notamment, la région Tanger-Tétouan ayant mobilisé des budgets d'investissement par rapport au PIB représentant presque 3 fois le niveau national. La région la moins lotie en investissement de l'Etat est celle de Chaouia-Ouardigha avec un taux de 0,5% du PIB, soit près de 3 fois moins que la moyenne nationale.

En termes de dynamique, les régions de Tanger-Tétouan et de Fès-Boulemane ont réalisé les meilleures performances avec des gains respectifs de 1,2 point et 0,8 point entre 2008 et 2013.

Graphe 63: Dépenses d'investissement du Budget général en % du PIB



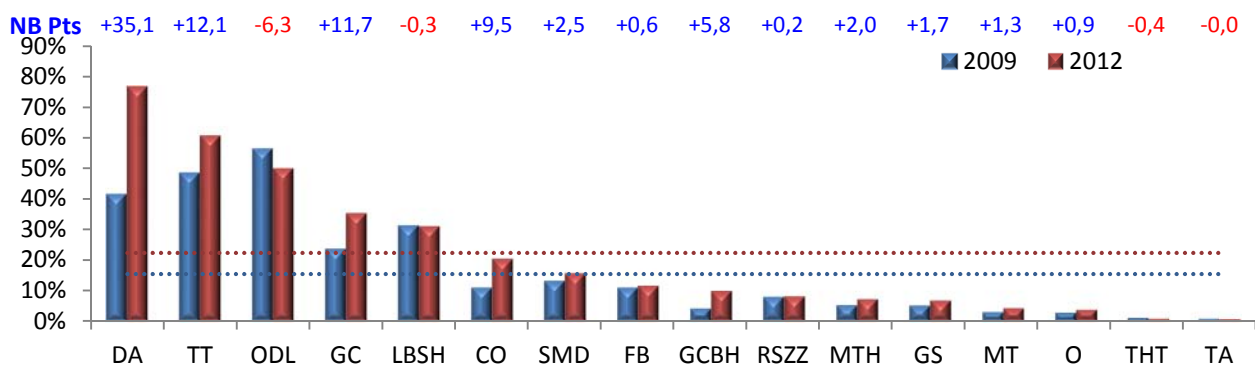
Source : MEF et calcul de la DEPF

7.3. Commerce extérieur

Les exportations globales ont progressé de 17,8% en moyenne annuelle sur la période 2009-2012 au niveau national, pour atteindre 184.885 millions de dirhams en 2012. D'ailleurs, cinq régions y contribuent à hauteur de 81,8% en 2012, à savoir : Grand Casablanca (27,1%), Doukala-Abda (21,3%), Tanger-Tétouan (18,7%), Souss-Massa-Daraâ (8,3%) et Chaouia-Ouardigha (6,4%).

En termes de dynamique, les exportations globales rapportées au PIB se sont améliorées, entre 2009 et 2012, notamment, celles de Doukala-Abda (35,1), Tanger-Tétouan (12,1) et Grand Casablanca (11,4).

Graph 64: Exportations globales en pourcentage du PIB

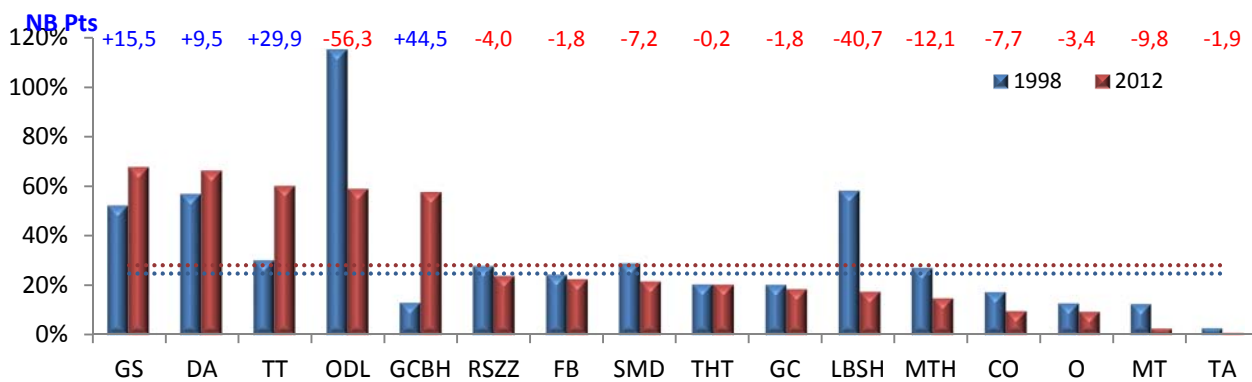


Source : Office des Changes et calcul DEPF

Le taux d'exportation industrielle s'est accru de 3,4 points entre 1998 et 2012, pour s'établir à 28,1% en 2012 contre 24,6% en 1998. Cinq régions ont réalisé des taux d'exportation industrielle supérieurs à la moyenne nationale en 2012, Guelmim-Es-Semara (67,6%), Doukala-Abda (66,2%), Tanger-Tétouan (60%), Oued Ed-Dahab-Lagouira (58,8%) et Gharb-Chrarda-Béni Hssen (57,5%).

En termes de dynamique, les meilleures performances ont été enregistrées par Gharb-Chrarda-Béni Hssen, Tanger-Tétouan, Guelmim-Es-Semara et Doukala-Abda, avec des hausses respectives de 44,5 points, 29,9 points, 15,5 points et 9,5 points.

Graph 65 : Taux d'exportation industrielle



Source : MICIEN et calcul DEPF

7.4. Finances locales

En 2009, les ressources des collectivités locales ont atteint 43,7 milliards de dirhams (MMDH) contre 29,7 MMDH en 2005, soit un taux de croissance annuel moyen de 10,1%. Ces recettes sont réparties entre les produits de fonctionnement (48,4%) et les produits d'équipement (51,6%). Ces derniers sont composés essentiellement des excédents antérieurs (72,2%) et du financement externe (26,5%) alors que les produits de fonctionnement ont bénéficié plus des transferts de l'Etat (58%) que des ressources propres des collectivités locales (44%).

Les régions du Grand Casablanca (15,4%) et de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (9,5%), suivies de celles de Marrakech-Tensift-Al Haouz (9,4%), Souss-Massa-Daraâ (9,3%) et Tanger-Tétouan (8,1%) détiennent plus de 50% des recettes de fonctionnement des collectivités locales. Les ressources transférées représentent plus de 50% des recettes de fonctionnement pour l'ensemble des régions à l'exception du

Grand Casablanca et de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer qui sont dominées par les recettes propres avec respectivement 71,3% et 53,2% en 2009.

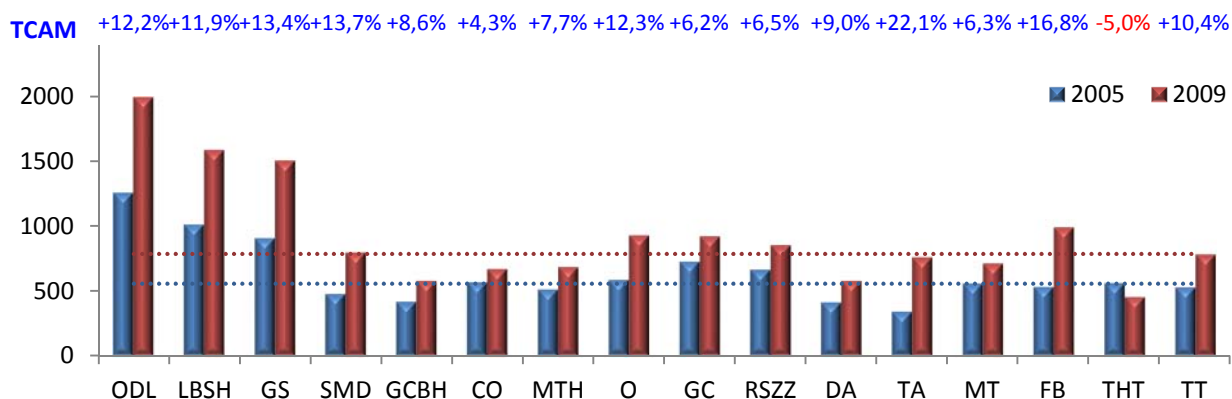
Par ailleurs, les régions ayant les parts les plus faibles des ressources de fonctionnement bénéficient davantage des transferts de l'Etat dont les parts dépassent 80%, pour les régions de Guelmim-Es-Semara, de Oued Ed-Dahab-Lagouira et de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra. Cette attention particulière dont jouissent ces régions est reflétée par l'intensité des recettes de fonctionnement qui a atteint 1322 dirhams par habitant en 2009 pour la région de Oued Ed-Dahab-Lagouira, 1218 dirhams par habitant pour la région de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra et 1154 dirhams par habitant pour la région de Guelmim-Es-Semara contre 679 dirhams par habitant au niveau national. Par contre, les recettes de fonctionnement du Gharb-Chrarda-Béni Hssen et de Taza-Al Hoceïma-Taounate ont été respectivement de 464 et 470 dirhams par habitant au cours de l'année 2009.

Par ailleurs, les régions économiques ont dépensé 24,5 milliards de dirhams au titre de l'année 2009, soit un taux de croissance annuel moyen de 10% par rapport à l'année 2005. La part des dépenses des collectivités locales par rapport au PIB a quasiment stagné, passant de 3,2% à 3,3% entre 2005 et 2009. Par contre, la part de ces dépenses dans le total des dépenses de l'Etat s'est appréciée, passant de 11,7% en 2005 à 12,5% en 2009.

Les dépenses des régions, qui réalisent plus de 50% des ressources de fonctionnement, représentent 51,1% des dépenses totales des collectivités locales. Ainsi, la part la plus importante des dépenses des collectivités locales revient à la région du Grand Casablanca (14,1%) suivie de celle de Souss-Massa-Draa (10,7%), de Marrakech-Tensift-Al Haouz (9%), de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (8,9%) et de Tanger-Tétouan (8,4%).

Si les parts des régions du Sud dans le total des dépenses des collectivités locales restent alignées sur le poids relativement limité de leur peuplement, ces régions se distinguent, cependant, par une intensité de dépenses élevée, atteignant en moyenne le double de l'intensité au niveau national (786 dirhams par habitant en 2009). Ainsi, la dépense par habitant a atteint en moyenne 1989 pour la région de Oued Ed-Dahab-Lagouira, 1585 pour la région de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra et 1502 dirhams par habitant pour la région de Guelmim-Es-Semara.

Graph 66: Intensité des dépenses des collectivités locales



Source : TGR et calcul DEPF

En contrepartie, les dépenses des collectivités locales ont été moins intenses au niveau des régions du Gharb-Chrarda-Béni Hssen et de Taza-Al Hoceïma-Taounate avec des moyennes respectives de 582 et 456 dirhams par habitant au cours de l'année 2009.

La structure des dépenses des collectivités locales est dominée par les charges de fonctionnement qui y ont contribué à hauteur de 61,2% en 2009 contre 38,8% pour les dépenses d'investissement. La part des charges de fonctionnement a été la plus apparente par rapport aux dépenses du Grand Casablanca

en atteignant 77,4%. En outre, l'effort d'investissement a été plus accentué au niveau de Oued Ed-Dahab-Lagouira (60% de ses dépenses).

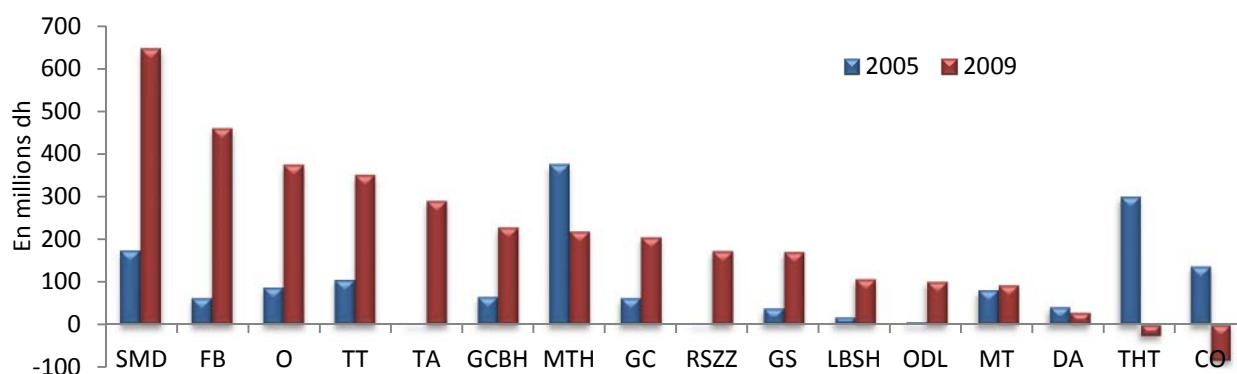
Les charges de fonctionnement représentent un poids important dans les régions et risquent d'affecter leur épargne et par conséquent, les marges de financement qui pourraient être mises au profit des projets d'investissement porteurs au niveau local. Ces charges sont en majorité attribuées au personnel des collectivités locales. Ainsi, la part de la rémunération du personnel dans les charges de fonctionnement s'est élevée à respectivement 65,2% et 61% au niveau des régions de Oued Ed-Dahab-Lagouira et de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra contre 54,7% au niveau national en 2009.

Les travaux neufs et grosses réparations constituent la part la plus élevée (42,4% au niveau national en 2009) des dépenses d'investissement, qui ont atteint 9,5 milliards de dirhams en 2009. La région de Souss-Massa-Daraâ a bénéficié de la part la plus importante de ces dépenses (14,2%) suivie par Marrakech-Tensift-Al Haouz (10%), Tanger-Tétouan (8,5%), Fès-Boulemane (8,3%) et Grand Casablanca (8,2%). Les dépenses des autres régions ne dépassent pas 7% du total des dépenses d'investissement des collectivités locales.

La hausse des charges de fonctionnement face aux dépenses a plombé la capacité d'autofinancement des collectivités locales pour répondre aux dépenses d'investissement. Ainsi, le besoin de financement a augmenté de 21% en moyenne annuelle entre 2005 et 2009 pour atteindre 33,3 milliards de dirhams en 2009.

Par ailleurs et à l'exception des régions de Chaouia-Ouardigha et de Taza-Al Hoceïma-Taounate qui ont enregistré un excédent de financement en 2009 avec respectivement 84,8 et 26,2 millions de dirhams, les régions sont en majorité en besoin de financement.

Graph 67: Besoin de financement des collectivités locales par région



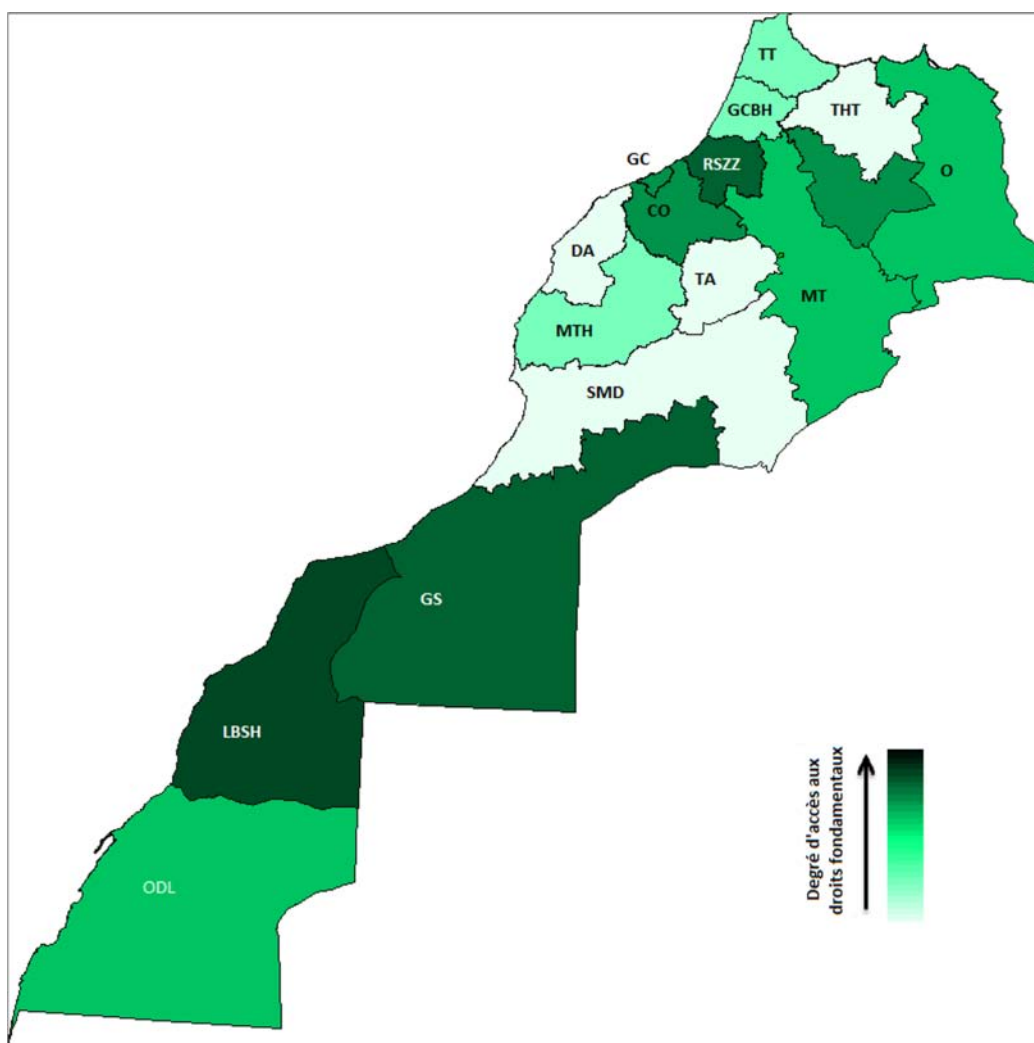
Source : TGR et calcul DEPF

Le recours aux recettes d'équipement permet d'équilibrer les comptes des collectivités locales en répondant au besoin de financement de ces dernières. Ces recettes sont en majorité formées des excédents antérieurs des collectivités locales (72,2%) suivi des financements externe (26,5%) et interne (1,3%). Ainsi, le solde des comptes des collectivités locales s'est élevé à 19,2 milliards de dirhams en 2009 contre 12,9 milliards de dirhams en 2005, soit un taux de croissance de 10,5%. Ce solde est important au niveau du Grand Casablanca (14,3%) suivie de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (9,6%) et de Souss-Massa-Daraâ (9,9%).

EN GUISE D'ENSEIGNEMENTS ...

Ainsi, l'analyse descriptive de l'accès des régions aux droits fondamentaux révèle des disparités qui peuvent être synthétisées à travers un indice composite de l'accès aux droits fondamentaux (LADF)²⁰. Sept régions ont, en 2013²¹, un accès aux droits fondamentaux plus important que la moyenne nationale avec en premier lieu la région de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra suivi des régions de Rabat-Salé-Zemmour – Zaer, Guelmim-Es-Semara, Fès – Boulemane, Chaouia – Ouardigba, Grand Casablanca et l'Oriental. La région de Tadla-Azilal se classe à la dernière position. Cependant, ce classement résulte d'un accès différencié selon les chapitres des droits fondamentaux²².

Schéma 1 : Carte du degré d'accès des régions marocaines aux droits fondamentaux (2013)



Source : DEPF.

Lecture de la carte : Cette carte est faite sur la base des scores calculés pour chaque région. Les régions ayant un indice composite de l'accès aux droits fondamentaux plus élevé sont marquées par une couleur foncée. Les régions ayant un indice composite de l'accès aux droits fondamentaux relativement plus faible sont marquées par une couleur moins foncée.

²⁰ Aperçu de la méthodologie adoptée en annexe 1.

²¹ Données de 2013 ou les plus récentes.

²² Voir annexe 2.

Ainsi, malgré le positionnement de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra en tête de classement par rapport à l'indice global et à la plupart des chapitres, cette région se positionne à la 8^{ème} place relativement au chapitre de l'inclusion et de la solidarité. Ce positionnement est dû à un score relativement moins important en termes de non-discrimination et promotion de l'égalité de genre²³ (11^{ème} place en 2013), notamment, sur le plan de la parité au niveau du marché de l'emploi (exemple : Taux de chômage des femmes de 35,9% contre 10,4% au niveau national).

Quant à Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, malgré son positionnement à la 2^{ème} place par rapport à l'indice global, cette région se positionne à la 14^{ème} place relativement au chapitre du dialogue social, dialogue civil et partenariats innovants (exemple : 75 adhérents aux coopératives par 10 000 habitants contre 130 au niveau national)²⁴. En outre, nonobstant l'accès le plus important au niveau national de la région aux savoirs, formation et développement culturel, elle a un accès relativement moins important au droit à la culture (5^{ème} avec par exemple 21 bénéficiaires des activités des maisons des jeunes pour 10000 habitants contre 100 pour Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra).

Au même titre que Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra, le positionnement de Guelmim-Es-Semara à la 3^{ème} place au niveau de l'indice global revient à un accès relativement important aux services essentiels et de bien-être social (4^{ème}) et aux savoirs, formation et développement culturel (4^{ème}) alors qu'elle se positionne à la 15^{ème} place relativement au chapitre de l'inclusion et solidarité. Ce positionnement est dû à un score relativement moins important en termes de non-discrimination et de promotion de l'égalité de genre²⁵ (15^{ème} place en 2013) et de protection des personnes et des groupes vulnérables²⁶ (14^{ème}). Il s'agit, notamment, de la parité au sein du marché de l'emploi (Taux de chômage des femmes de 35,9% contre 10,4% au niveau national).

En contrepartie, même si la région de Tadla-Azilal se classe en dernier à l'aune de l'indice global de l'accès en droits fondamentaux, cette région a un accès relativement important en termes de protection des enfants (2^{ème}). Sur ce chapitre²⁷, la région est, en particulier, 1^{ère} sous le prisme du droit à la protection médico-sanitaire maternelle et infantile (avec, notamment, le 2^{ème} meilleur taux brut de vaccination des enfants au BCG (153% contre 139% au niveau national) et le 2^{ème} meilleur taux de consultations des femmes enceintes (18 pour 10000 habitants contre 140 au niveau national). La région est, également, relativement bien classée en termes de dialogue social, dialogue civil et partenariats innovants (3^{ème} avec, notamment, le meilleur taux de pénétration des coopératives, soit 255 adhérents aux coopératives par 10 000 habitants contre 130 au niveau national)²⁸ et de protection de l'environnement (4^{ème} avec, notamment, 27,2% de la superficie de la région couverte par les essences forestières naturelles contre 12,6% au niveau national)²⁹.

²³ Pour plus de détails, voir section 3.1.

²⁴ Pour plus de détails, voir section 5.

²⁵ Pour plus de détails, voir section 3.1.

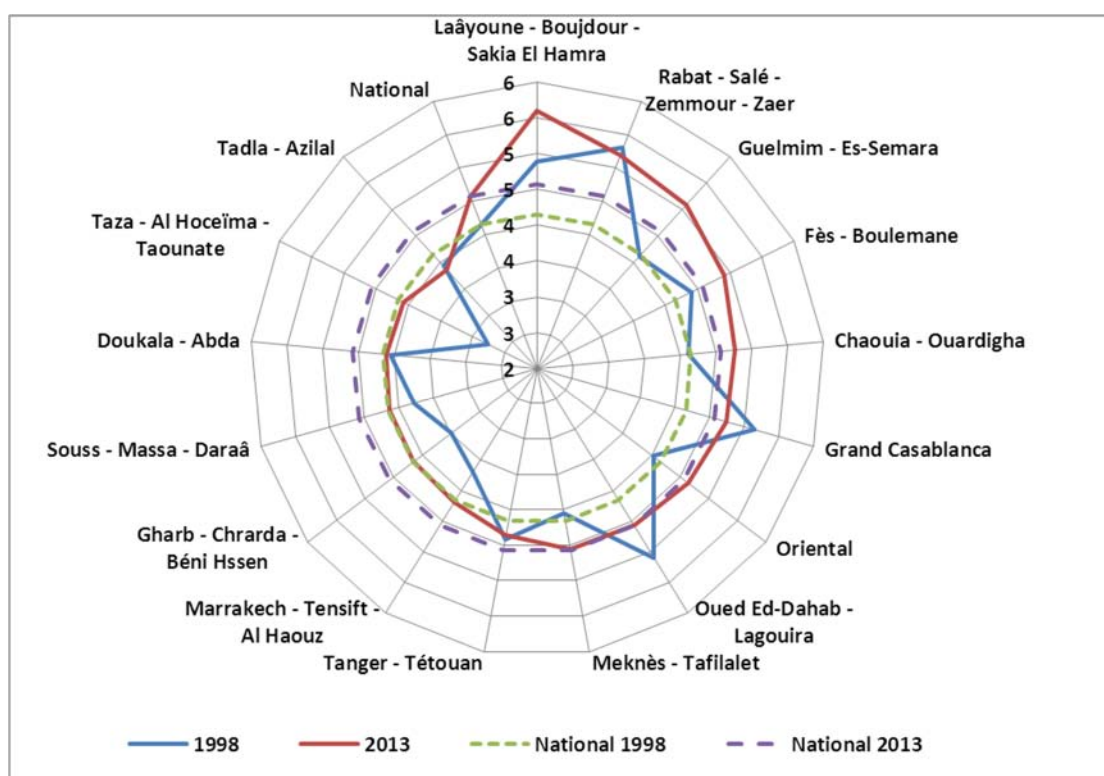
²⁶ Pour plus de détails, voir section 3.2.

²⁷ Pour plus de détails, voir section 4.

²⁸ Pour plus de détails, voir section 5.

²⁹ Pour plus de détails, voir section 6.

Graphe 68 : Accès des régions marocaines aux droits fondamentaux (IADF 1998-2013)



Source : DEPF

En termes de dynamique, ce sont les régions de Guelmim-Es-Semara et de l'Oriental qui ont le plus amélioré leurs scores gagnant respectivement cinq places depuis 1998 pour se positionner, respectivement, à la 3^{ème} et 7^{ème} position en 2013. Concernant l'Oriental, son évolution revient, en grande partie, à un accès meilleur à l'inclusion et solidarité (+4 places, soit 7^{ème} en 2013) avec, notamment, une meilleure protection des personnes et des groupes vulnérables (+9 places, soit 5^{ème} en 2013)

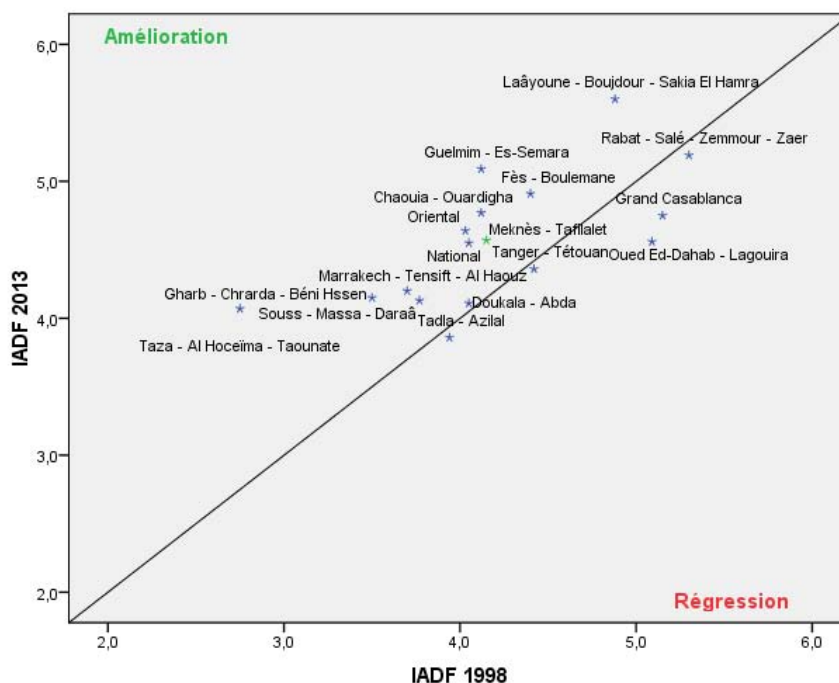
L'appréciation du positionnement de Guelmim-Es-Semara en 2013 comparativement à 1998 revient à un accès meilleur aux services essentiels et au bien-être social (+7 places, soit 4^{ème} en 2013) et au dialogue social, dialogue civil et partenariats innovants (+11 places, soit 2^{ème} en 2013) alors qu'elle a pratiquement stagné par rapport aux autres chapitres des droits fondamentaux. L'accès aux services essentiels et de bien-être social s'est amélioré, notamment, sur le plan du droit à l'éducation (+10 places, soit 2^{ème} en 2013) et le droit au logement (+9 places, soit 3^{ème} en 2013). Quant à l'accès au dialogue social, dialogue civil et partenariats innovants, il s'est amélioré, particulièrement, suite à la multiplication des coopératives (14 pour 10000 habitants en 2013, contre 2 en 1998, soit 162 adhérents pour 10000 habitants en 2013 contre 41 en 1998).

Quant à Tanger-Tétouan, sa dépréciation au regard de l'indice global de l'accès aux droits fondamentaux (-6 places, soit 11^{ème} en 2013) revient, essentiellement, à un accès moins important aux services essentiels et de bien-être social (-8 places, soit 14^{ème} en 2013). Relativement à ce chapitre, cette baisse est due, notamment, à un accès moins important au droit à la justice³⁰ (-14 places, soit 15^{ème} en 2013 avec, notamment, un taux brut d'affaires pénales jugées sur celles enregistrées dans les tribunaux de première instance de 91% en 2013 contre 110% en

³⁰ Pour plus de détails, voir section 1.11.

1998) et au droit d'entreprendre³¹ (-10 places, soit 15^{ème} en 2013 avec, notamment, un taux net de création des entreprises industrielles de -6,9% en 2013 contre 11,2% en 1998).

Graph 69 : Evolution de l'accès des régions marocaines aux droits fondamentaux entre 1998 et 2013



Source : DEPF

Lecture du diagramme : Pour les régions se situant sur la première bissectrice (ligne oblique), leur dynamisme n'a pas changé entre 1998 et 2013. Les régions se situant au-dessus (vs au-dessous) de la première bissectrice (ligne oblique) ont enregistré une amélioration (vs enregistré une régression) de leurs scores entre 1998 et 2013.

Au terme de cette étude, l'on ne peut s'empêcher de constater que les progrès réalisés en termes d'accès aux différentes générations des droits de la personne ont, non seulement, suivi des dynamiques différenciées selon les régions et selon la nature des droits mais qu'elles interpellent une approche plus cohérente qui puisse optimiser leurs effets bénéfiques sur les populations cibles et restituer, en dernière instance, le principe de l'indivisibilité des droits dans la vie quotidiennes des citoyennes et des citoyens.

Il en est, ainsi, dans certaines régions qui ont bénéficié de progrès significatifs sur une large gamme de droits fondamentaux mais qui n'ont pu introduire des changements significatifs dans la profondeur inégalitaire de leurs rapports sociaux de genre, particulièrement, au regard du droit au travail.

C'est, d'ailleurs, sous cet angle relatif à l'évolution du marché du travail et à celui de l'accès aux actifs productifs, où la maîtrise du ressort de l'économie de la connaissance occupe désormais une place déterminante, que l'on doit être plus attentif à la question de l'égalité pour rendre notre modèle de développement plus inclusif et plus équitable.

Il va sans dire que cette ambition n'a de chance de se réaliser que si elle s'irrigue des vertus de la démocratie participative où la représentation des différentes composantes de la population, particulièrement les femmes et les jeunes, peut, significativement, peser pour améliorer l'égalité des chances, l'inclusion et l'accès égalitaire aux différentes générations des droits de la personne.

³¹ Pour plus de détails, voir section 1.7.

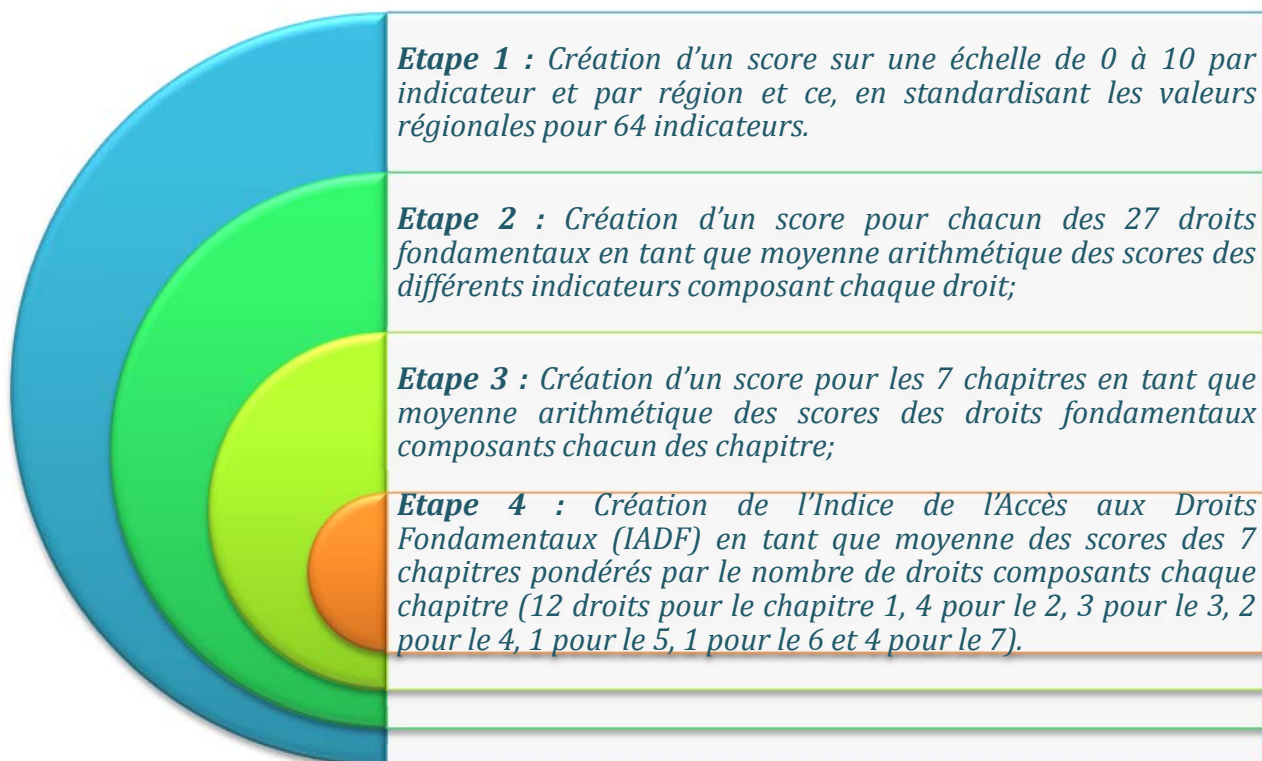
L'analyse de l'accès aux droits civils et politiques constitue donc un volet important pour compléter le champ de cette étude dont il n'a pas fait partie au stade actuel.

Cela appellera, à n'en pas douter, d'autres réformes dans la lignée des choix arrêtés par le Royaume dans sa dernière constitution. Il restera, cependant, à se rappeler que la juste appréciation des objectifs à viser dépendra de la bonne intelligence des « données » qui constitue le véritable ADN de la Réforme.

Gageons que la dynamique espérée du redéploiement de la réforme régionale pourra être porteuse de nouvelles espérances qui ouvriraient, toutes grandes, les vannes du progrès et du développement humain de manière plus palpable dans toutes les régions du Royaume, en mettant au cœur des politiques publiques, toutes les politiques publiques, la préoccupation centrale de notre constitution, celle des Droits de l'Homme dans leur indivisibilité et dans la plénitude de leur acception universelle et sans distinction aucune.

Annexes :

Annexe 1 : Méthodologie de construction de l'Indice de l'Accès aux Droits Fondamentaux (IADF)



Annexe 2 : Tableau récapitulatif des indicateurs de base utilisés dans l'IADF par chapitre et par droit fondamental

Chapitre	Droit Fondamental	Indicateur
Chapitre 1 : Accès aux services essentiels et au bien-être social	Droit à la garantie et à la sécurité de la vie	Taux d'accroissement de la population (%)
	Droit à la santé	Nombre d'habitants par lit dans les hôpitaux publics
		Nombre d'habitants par médecin (public et privé)
		Taux de mortalité maternelle dans les formations sanitaires publiques (pour 100000 accouchements)
	Droit à la sécurité alimentaire	Proportion des enfants âgés 0-11 mois ayant un ratio poids/taille inférieur à la normale (%)
	Droit d'accès à l'eau, à l'électricité et à l'assainissement	Taux d'électrification rurale (%)
		Proportion de la population ayant accès au réseau d'assainissement (%)
	Droit à l'éducation	Taux d'encadrement dans l'enseignement primaire public
		Taux d'encombrement dans les salles dans l'enseignement primaire public
		Proportion d'élèves inscrits à la 6 ^{ème} année par rapport aux nouveaux inscrits à la 1 ^{ère} année de l'enseignement primaire public
		Taux d'encadrement dans l'enseignement secondaire collégial public
		Taux d'encombrement dans les salles dans l'enseignement secondaire collégial public
		Part du secteur privé dans l'effectif scolarisé dans l'enseignement secondaire collégial
		Taux d'encadrement dans l'enseignement secondaire qualifiant public
		Taux d'encombrement dans les salles dans l'enseignement qualifiant collégial public
		Taux de réussite au baccalauréat
		Taux d'analphabétisme des personnes âgées de 10 ans
	Droit au travail et à des conditions justes, favorables et équitables	Taux d'activité global
		Taux de chômage
	Droit d'entreprendre	taux de turnover
		taux net de création
	Droit au logement	Nombre d'autorisation de construire (pour mille habitants)
		Proportion de la population résidant dans un habitat sommaire
Droit à la mobilité et aux transports	Rapport de la longueur des routes construites et revêtues et la superficie	
Droit aux loisirs	Participants aux colonies de vacances (Activités été par 1000 habitants)	
Droit à la justice et à la protection judiciaire	Part des affaires pénales jugées sur celles enregistrées dans les tribunaux de première instance (%)	

	Droit à la protection sociale	Effectif des assurées et ayants droits de la CNSS en % de la population Effectif des assurées et ayants droits de la CNOPS en % de la population
Chapitre 2 : Savoirs, formation et développement culturel	Droit d'accès à l'enseignement supérieur	Indice de parité entre les sexes dans l'enseignement supérieur public
		Taux d'encadrement dans l'enseignement supérieur public
	Promotion et valorisation de l'enseignement technique	Effectif des stagiaires de la formation professionnelle dans le secteur public par région (par millier d'habitants)
		Part du secteur privé dans les stagiaires de la formation professionnelle
	Droit à la culture	Nombre de bénéficiaires des activités des maisons des jeunes pour 1000 habitants
Droit au sport	Nombre d'habitants par installation sportive	
Chapitre 3 : Inclusion et solidarité	Non-discrimination et promotion de l'égalité de genre	Indice de parité du niveau préscolaire (en %)
		Indice de parité du niveau de l'enseignement primaire (en %)
		Indice de parité du niveau de l'enseignement secondaire collégial (en %)
		Taux de féminisation de la population active (en %)
		Taux de chômage féminin (en %)
	Protection des personnes et des groupes vulnérables	Taux d'encadrement dans les centres pour handicapé (nombre de bénéficiaires/encadrant)
		Taux d'encadrement dans les Coopératives Yousoufia des paralytiques et Organisations Alaouites pour la protection des malvoyants
	Réduction de l'exclusion	Taux de pauvreté (en %)
		Taux de vulnérabilité (en %)
		Indice de GINI
Chapitre 4 : Protection des enfants	Droit des enfants à l'information, à l'éducation et à la formation	Indice de parité des sexes dans l'enseignement préscolaire
		Nombre de bénéficiaires des activités des maisons des jeunes pour 1000 habitants
		Nombre de bénéficiaires des activités des maisons des jeunes par établissement
		Nombre d'habitants par maison des jeunes
	Protection médico-sanitaire maternelle et infantile	Taux brut de vaccination des enfants au BCG
		Taux de consultations des femmes enceintes pour 1000 habitants
		Taux de consultations précoces des femmes enceintes pour 1000 habitants
Chapitre 5 : Dialogue social, dialogue civil et partenariats innovants	Contrats partenariaux pour le progrès économique et social	Nombre de coopératives par 10 000 habitants
		Nombre d'adhérents aux coopératives par 10 000 habitants
Chapitre 6 : Protection de l'environnement	Préservation de la biodiversité et des écosystèmes	Parts des Superficies des essences forestières naturelles par rapport aux superficies de chaque région
		Parts des Superficies reboisées par rapports aux superficies de chaque région
		Part des déchets ménagers par tonne/jour/personne
Chapitre 7 : Responsabilité, développement	capital humain	Part des femmes dans l'effectif du personnel de l'Etat
		Personnel de l'Etat (pour mille habitants)

	Investissements	Dépenses d'investissement de l'Etat en % du PIB
		Taux d'investissement industriel %
	Commerce extérieur	Exportations globales en pourcentage du PIB
		Taux d'exportation industriel (%)
	Finance locale	Intensité des recettes des collectivités locales
		Intensité des dépenses des collectivités locales
Besoin en financement des collectivités locales		